



18901

kat.komp.

Mag. St. Dr. P

Deux grands dela Pologne
sur la necessite de faire
sortir les clementes de l'royaume
impression en Hong d'ing in 16.

De la

107
THEOLOGIA.

N.

$\frac{c}{s}$

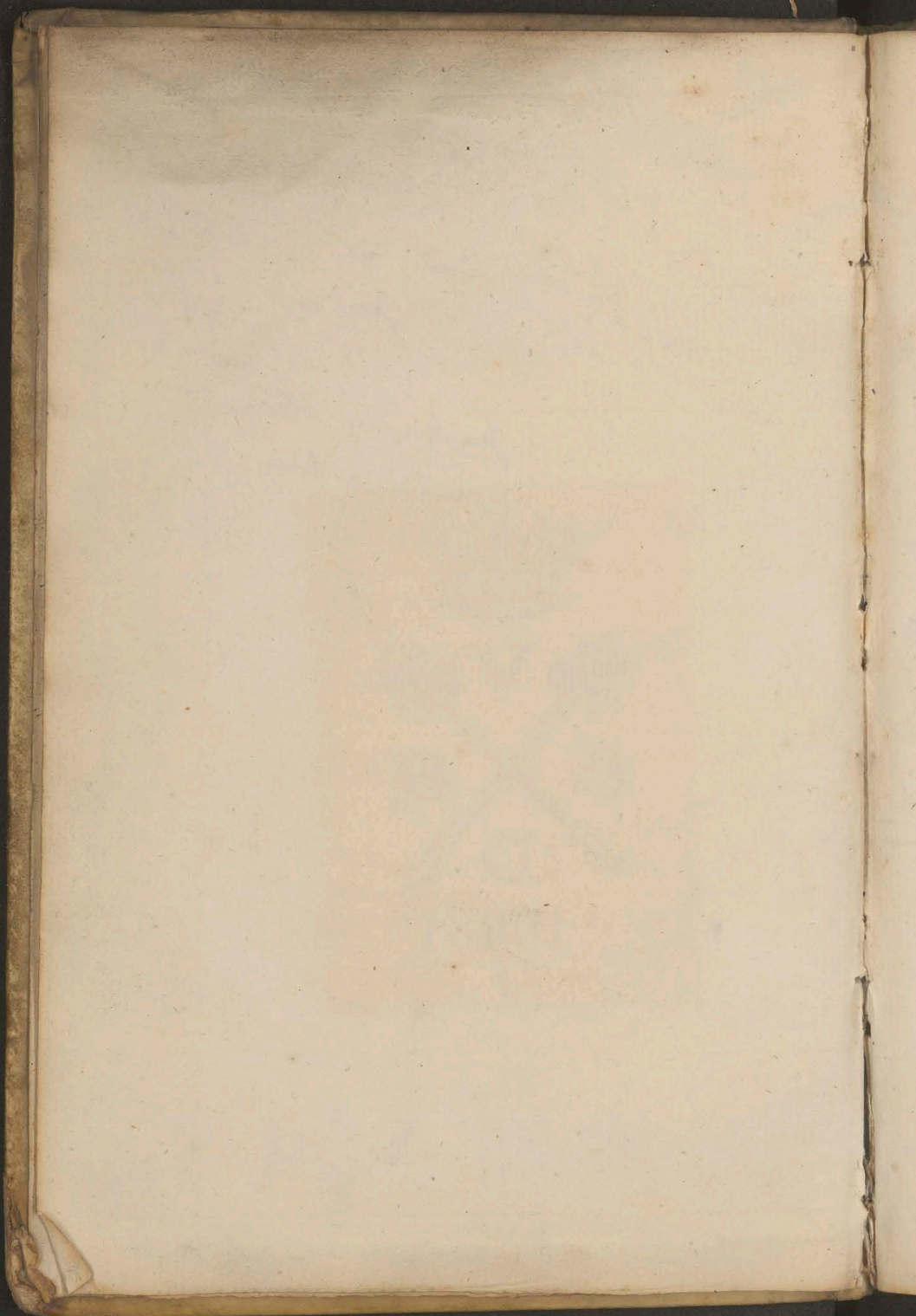


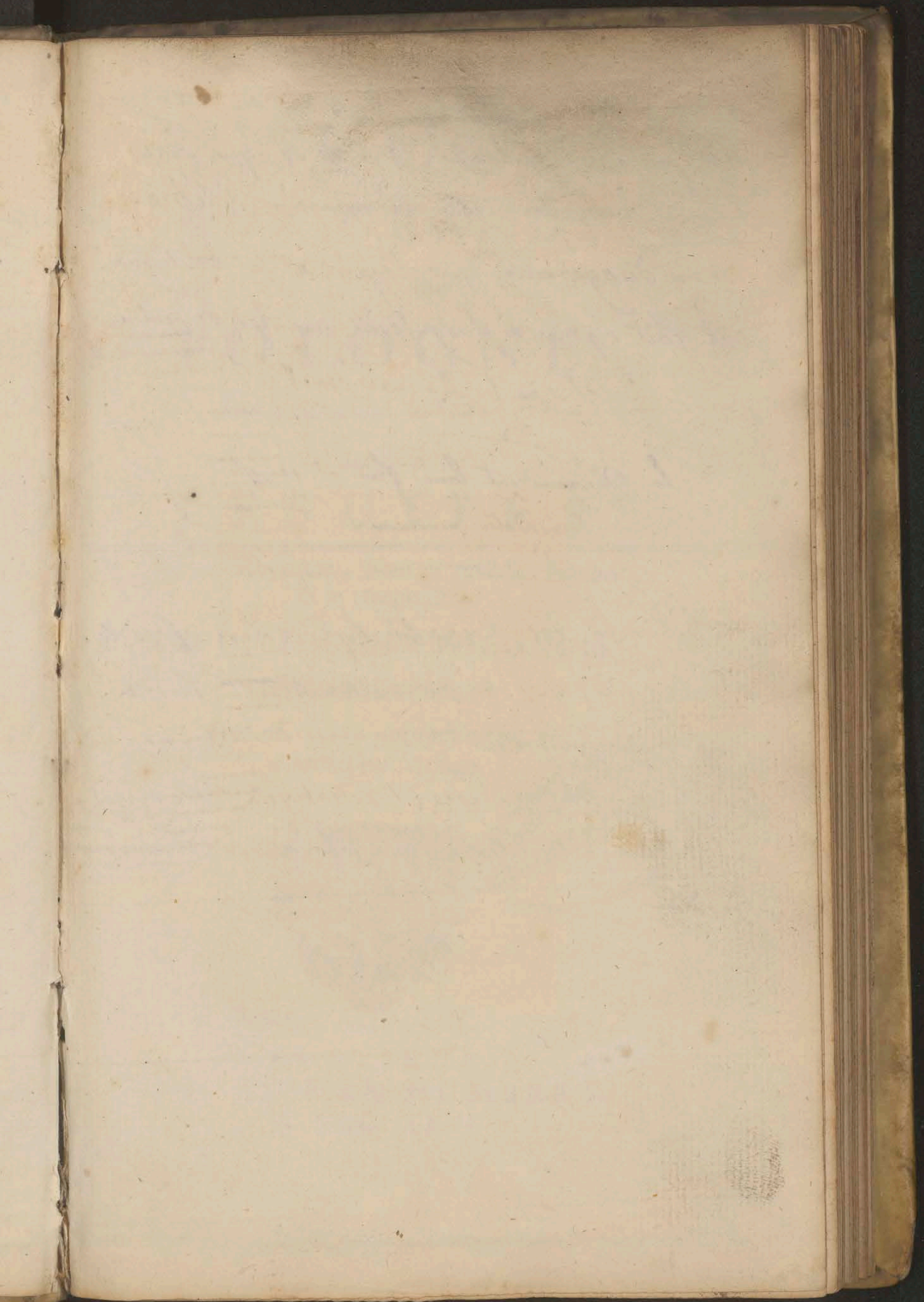
Hist. 3850.

Tytuł Tarcini.

Consilium de recuperanda
pace.

Jan Sursny Herburt
auctorem :





Dawno i niewiadomo czyje uwagi, 1773

Les Jésuites n'existent plus; mais on lit
toujours avec plaisir tout ce qui sert
à faire connaître cette Compagnie célèbre
mais dangereuse, que l'esprit et la Politique
ont fait régner si long-tems sur les Peuples
et sur les Rois-mêmes.

le Discours est bien fait et rempli
d'anecdotes curieuses.

Autorem tej książki był, zdaje się, sata-
chic. piszący w początkach XVII wieku
pod pseudonimem: Prawdziwy i Jasnój
Póney i Philopolites (t.j. patriota, z greckiego).
Zob. Adryana Krzyżanowskiego: Dawna
Polska. MJanowski

DISCOURS
AUX GRANDS
DE
POLOGNE,

Sur la nécessité de faire sortir

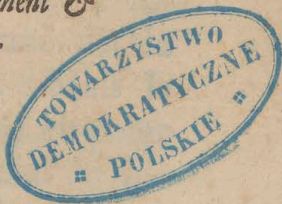
LES
JESUITES

De ce Royaume, pour y rétablir l'union
& la tranquillité.

PAR UN SEIGNEUR POLONOIS.

Traduit du Latin,

*Avec des Notes qui confirment &
éclaircissent les faits.*



Biblioteka Tow. Dem. pol.
A AMSTERDAM,
CHEZ PIERRE HUMBERT.
M. DCC. XXVI.

DISCOURS
AUX GRANDS
POLIGNES

Sur la nécessité de faire la paix

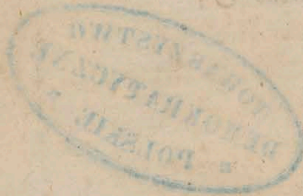


De ce Royaume, pour
& la

PAR UN SEIGNEUR POLIGNAIS

Traduit du Latin

Après des Notes qui contiennent
éclaircissent les faits



T. 10981



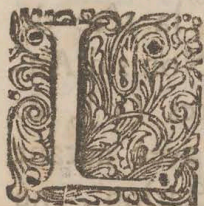
A AMSTERDAM,
Chez THOMAS HUBERT,
M. DC. XXVI



PREFACE

D E

L'EDITEUR.



Ouvrage, que l'on
donne ici au Public,
n'est point nouveau.
Il fut imprimé en *La-
tin*, en *Allemagne*,
dès l'année 1609. & le titre porte
que c'est une traduction du *Polo-
nois*; ce qui est confirmé par la
Preface du Traducteur. Mais le
nom de ce Traducteur n'y est point
marqué, non plus que celui du Li-
braire, & du lieu de l'impression.
Quant à l'Auteur, quoi qu'il se
soit aussi caché, on a lieu de croi-
re que c'étoit une personne de dis-
tinction, & revétue même d'un ca-
ractere

Remar-
ques ge-
nerales
sur cet
Ecrit.

iv P R E F A C E.

ractere à la Cour de *Pologne*. Cette conjecture est fondée sur ce trait-ci de la page 21: (a) *Du moins je puis assurer qu'étant encore à la Cour, j'entendis &c.*

Ce silence, signe souvent très équivoque de la bonté d'un Livre, quoique d'ailleurs preferable à la méthode de mettre à la tête de certains Ouvrages des Noms d'Auteurs (b), de Libraires (c), & de villes (d), forgez avec autant de ridicule que d'affectation, ne doit point faire regarder celui-ci comme une infinité d'autres, que l'esprit de satire a répandus dans la République des Lettres, qui n'é-

(a) *Hoc saltem ex meâ experientiâ testari possum, me, cùm inter aulica ministeria adhuc versarer &c.*

(b) *Le Chef-d'œuvre d'un Inconnu &c.* par le Docteur *Christostome MATHANASIUS*.

(c) *Le Poëme de la Ligue &c.* à Geneve, chez *Jean MOKPAP*.

(d) *Ragionamenti di P. Aretino in COSMOPOLI.*

P R E F A C E. v

n'étoit déjà que trop chargée de mauvaises productions.

C'est la Verité seule qui parle ici, & si on lui prete quelquefois des traits assez vifs, ils sont tirez du fond des choses, & ne doivent point leur force aux expressions. Et quand même il ne seroit pas vrai que (e) l'Auteur étoit Catholique, & que les Jesuites eurent soin d'acheter & de bruler tous les exemplaires de l'Original, qui avoit paru en Pologne, il suffiroit de lire cette Piece pour en être persuadé.

Puisque je suis naturellement tombé sur ce que le Libraire dit de cet Ouvrage, je vais rapporter tout de suite le jugement qu'en fait le Traducteur *Latin*, afin de ranger les matieres dans leur ordre, & de pouvoir laisser cette ancienne édition, sans être obligé d'y revenir. Voici donc la Preface de ce Traducteur. * 3 Lorf-

(e) Avertissement du Libraire.

vi P R E F A C E.

Preface
du Tra-
ducteur
Latin.

„ Lorsque je lus l'Écrit suivant,
„ qu'on venoit de recevoir de *Po-*
„ *logne*, j'en fus d'abord charmé,
„ surtout pour deux raisons: pre-
„ mierement, à cause du poids &
„ de l'importance de la matiere;
„ & en second lieu, parce que cet-
„ te lecture m'a fait comprendre,
„ que les *Polonois* ont enfin ouvert
„ les yeux sur les intrigues & les
„ machinations des *Jesuites*, qui
„ ont eu tant de succès qu'elles ont
„ mis la liberté de ces peuples dans
„ un danger éminent. Un pareil
„ événement eût paru si étran-
„ ge, il y a vingt ans, lorsque
„ j'étois dans ce Royaume, que,
„ si quelqu'un se fût avisé alors de
„ le prédire, il n'auroit pas man-
„ qué d'être raillé & censuré de
„ tout le monde. Pour moi, quoi-
„ que plusieurs personnes m'eus-
„ sent raconté beaucoup de parti-
„ cularitez sur le fâcheux état de
„ la *Pologne*, je ne pouvois y a-
jouter

P R E F A C E. vij

„ jouter foi, parce que je fais com-
„ bien est grande, non seulement
„ la liberté des *Polonois*, mais auf-
„ si la passion qu'ils ont pour cette
„ liberté.

„ M'étant donc souvent entre-
„ tenu de ces choses inespérées,
„ & tout à fait nouvelles, avec
„ des personnes que la proximité
„ des lieux, & la multitude des
„ correspondances, ont mises en
„ état de ne point ignorer absolu-
„ ment la situation de la *Pologne*,
„ la plupart m'ont sollicité de tra-
„ duire cette Piece, ou en *Alle-*
„ *mand*, ou en *Latin*, afin que
„ plus de gens pussent la lire. Je
„ me sentoais assez disposé de moi-
„ même à le faire, dans la pensée
„ qu'un Ouvrage de cette nature
„ me rapelleroit les idées de la
„ Langue *Polonoise*, que j'avois né-
„ gligée depuis long-tems. Mais
„ le caractere de ce stile m'inquié-
„ toit extremement, & j'y trou-

viiij P R E F A C E.

„ vois des endroits que je n'enten-
„ dois qu'avec peine, bien loin de
„ pouvoir esperer de les traduire en
„ une autre Langue, sans embar-
„ ras, & sans affoiblir ou alterer
„ la pensée d'un-Auteur, certaine-
„ ment très distingué.

„ Cependant, ces personnes a-
„ iant réitéré leurs instances, &
„ levé les difficultez que je me fai-
„ sois, j'entrepris ce travail, à con-
„ dition qu'il me seroit quelquefois
„ libre de m'écarter du *Polonois*;
„ c'est à dire que, lorsque je ne
„ pourrois atteindre parfaitement à
„ la force de l'expression *Polonoise*,
„ je me contenterois d'en rendre le
„ sens en *Latin*, autant que la con-
„ noissance, que j'ai de cette Lan-
„ gue, pourroit me le permettre: &
„ cela, de peur qu'en m'attachant,
„ avec une exactitude inutile, à la
„ propriété du *Polonois*, je ne tom-
„ basse dans l'inconvenient de ne
„ parler

P R E F A C E. ix

„ parler ni *Polonois*, ni *Latin*, & par
„ conséquent de n'être entendu
„ d'aucun de ceux qui savent ces
„ deux Langues. Au reste ce qui m'a
„ engagé à traduire cet Ouvrage,
„ plutôt en *Latin* qu'en *Allemand*,
„ c'est que le *Polonois* a beaucoup
„ plus de rapport avec le *Latin*, qu'a-
„ vec notre Langue.

„ Ma proposition aiant été ac-
„ ceptée sans difficulté, je me suis
„ mis à travailler, mais de maniere
„ que je ne me suis point tenu si scru-
„ puleusement lié aux termes de no-
„ tre convention, que je n'aye quel-
„ quefois retenu certains mots de
„ l'Auteur, que le *Polonois*, à l'i-
„ mitation des autres Langues de
„ l'*Europe*, a empruntez du *Latin*,
„ & qu'il s'est enfin apropiiez par un
„ long usage. Et quoique la plupart
„ de ces mots paroissent un peu for-
„ cez, ou du moins peu *Latins*,
„ à ceux qui n'aiment que le *Latin*

X P R E F A C E.

„ élégant ; tels par exemple que
„ *Practica, qualificatio, qualifica-*
„ *tus, dismembratio, executorialis,*
„ &c. je n'ai pourtant fait aucun
„ scrupule de les employer, parce-
„ que l'usage les a déjà établis même
„ parmi nous, & qu'ils sont deve-
„ nus fort significatifs. Je me suis
„ aussi servi du mot *Polonois Rokosz,*
„ à cause qu'il est presque impossi-
„ ble de trouver un terme *Latin*, ou
„ *Allemand*, qui l'exprime si bien
„ qu'il puisse convenir précisément
„ au Gouvernement *Polonois*. Je
„ crois cependant à propos d'aver-
„ tir le Lecteur, que ce mot signi-
„ fie une assemblée generale & ex-
„ traordinaire de la Noblesse, que
„ l'on ne convoque que dans les oc-
„ casions, où la République se trou-
„ ve en un peril extrême. C'est
„ pourquoi quelqu'un a comparé
„ justement ce *Rokosz* au Décret,
„ que le Senat de *Rome* employoit
pour

P R E F A C E. xi

„ pour dernier remede, lorsque la
 „ République couroit un danger
 „ éminent; savoir, (*) *Que les* (*) De-
 „ *Consuls, les Prêteurs, les Tribuns* rent ope-
 „ *du peuple, & tous les Proconsuls* ram Con-
 „ *qui sont en ville, prennent soin* sules, Pra-
 „ *que la République ne souffre au-* tiores, Tri-
 „ *cun dommage: surquoi on peut* buni ple-
 „ *consulter César dans ses Commen-* bis, qui-
 „ *taires lib. 1. de Bello civili. C'é-* que Pro-
 „ *toit dans des conjonctures sem-* consules
 „ *blables qu'on suspendoit routes* sunt ad
 „ *choses, pour s'occuper unique-* urbem,
 „ *ment du salut de l'Etat; comme* ne quid
 „ *on assure que cela s'est fait en Po-*
 „ *logne, il n'y a pas long-tems. Je*
 „ *laisse au Lecteur judicieux à faire*
 „ *de plus amples Remarques.*
 „ *Après que j'eus traduit cet Ou-*
 „ *vrage, suivant cette méthode, je*
 „ *le fis voir à ces personnes, au ju-*
 „ *gement desquelles je defere beau-*
 „ *coup; & non seulement elles*
 „ *m'ont fait l'honneur de l'approu-*
 „ *ver,*

Après

xij P R E F A C E.

„ ver, mais elles m'ont même
„ pressé de le faire imprimer, afin
„ que la connoissance des choses,
„ qui y sont traitées, se répandît
„ davantage. En effet ils se persua-
„ doient fortement, que la lecture
„ en seroit très avantageuse en *Eu-*
„ *rope* à plusieurs Puissances, qui
„ pouroient en prendre occasion de
„ remédier aux abus presens, ou de
„ prévenir les dangers qui les me-
„ nacent.

„ D'ailleurs n'ayant d'autre part
„ à cet Ecrit, que la peine de la tra-
„ duction, je n'ai pas voulu laisser
„ enfoui le travail d'un autre, ni
„ donner lieu à mes amis de se plain-
„ dre de moi, si je combattois plus
„ long-tems leur volonté & leur ju-
„ gement. Je m'en suis donc remis
„ entierement à leur discrétion, ne
„ me reservant que la liberté de
„ donner au Lecteur l'avertissement
„ qu'il vient de lire; ce qu'ils n'ont
„ pas fait difficulté de m'accorder.

Après

P R E F A C E. xiiij

» Après quoi je n'ai pas voulu pri-
» ver plus long-tems le Public du
» plaisir de lire cet Ouvrage, que
» je souhaite qui lui soit utile.

Malgré les sages reglemens faits en Pologne, après la mort (f) de Sigismond II. surnommé Auguste (g), pour y établir la liberté de conscience, on y éprouva bien-tôt qu'il n'y a point de frein, quelque sacré qu'il soit, qui puisse réprimer le faux zele de Religion.

Troubles
en Polo-
gne au
commen-
cement
du XVII.
siècle.

Sigismond III. élu Roi de Pologne en l'année 1587. avoit enfin vaincu l'Archiduc (h) Maximilien, qu'une faction opposée à la sienne avoit élevé sur le Trône (i) en même tems que lui, lorsqu'il parvint (k) à celui de Suede (l). Mais, comme si c'étoit

(f) Arrivée en 1572.

(g) Voy. la Note, pag. 92.

(h) Frere de l'Empereur Rodolphe II.

(i) Voy. Hist. de Pologne, & du Grand Duché de Lithuanie.

(k) En 1594.

(l) Par la mort de Jean III. son pere, arrivée en 1592.

XIV P R E F A C E.

c'étoit le sort de *Sigismond* de se voir disputer ses Royaumes l'un après l'autre, il ne fut pas long-tems sans être obligé de combattre les *Suédois* (m), à la tête desquels étoit son Oncle (n) même, qui emporta enfin la couronne.

Sur ces entrefaites (o), les *Moscovites* aiant élevé *Suski* à l'Empire, après avoir massacré le faux *Demétrius* (p) & les *Polonois* (q), qui le

(m) Conferez ceci avec la Note, pag. 63. Voy. aussi *Hist. de Pol. &c.*

(n) Charles, Duc de Sudermanie.

(o) En 1605.

(p) Voy. la Note, pag. 27.

(q) On raporte que *Foram Pozse*, Grand Seigneur de Suede, conseilla au Roi de Pologne d'élever *Demétrius* à l'Empire de Moscovie, afin que, par son secours, il pût ensuite reconquerir les Provinces de Finlande & d'Estonie, & le Royaume de Suede même. Du moins il est très certain que les Polonois le reçurent en leur pays avec beaucoup de magnificence, & lui promirent de le faire monter sur le Trône : en reconnaissance il les assuroit réciproquement, qu'il leur donneroit secours contre la Suede. *Puffendorf*, *Hist. de la Suede.*

P R E F A C E. xv

le soutenoient, la *Pologne* tourna toute la force de ses armes contre la *Moscovie*, à laquelle le nouveau Roi de *Suede* (r) envoya de son côté de puissans secours.

Dans ces circonstances (s), *Sigismond*, déjà trop occupé au dehors, eut encore à combattre au dedans des ennemis redoutables; &, peu instruit par une expérience qui auroit dû le fraper, il tomba en *Pologne* dans le même défaut (t) qui venoit de lui faire perdre la Couronne de *Suede*.

Les *Jesuites*, pour conserver en *Pologne* le crédit de la Maison d'*Autriche* & le leur en même tems, avoient trouvé le moyen de lui faire épouser (v), en secondes noces, la
sœur

(r) *Puff.* *ibid.*

(s) En l'année 1606.

(t) Voy. la Note, pag. 63.

(v) En 1605.

xvi P R E F A C E.

sœur (x) de sa (y) femme (z), malgré les obstacles qu'aporteroient à une alliance si étrange, non seulement les Protestans du Royaume, mais aussi quelques-uns des Prelats, & le Chancelier (a) même, qui n'avoient pas oublié combien un mariage de cette nature, contracté par (b) Sigismond Auguste, avoit causé

(x) Constance, fille de l'Archiduc Charles, pere de l'Empereur Ferdinand II.

(y) Anne, morte en 1598.

(z) Jesuita de Austriacæ illis locis familiæ incolumitate & amplitudine solliciti, cum vererentur ne, dissolutâ adfinitate, Sigismundus adhuc juvenis de secundis nuptiis cogitaret, & aliunde uxore ductâ pax & amicitia inter Polonos & eos solveretur, apud Rodolphum Cæsarem instant, ut alterius sororis ex eâ familiâ ducendæ Sigismundo auctor esset; quod & ille sedulo fecit, & Clementem Pontificem, ut idem faceret, rogavit. Thuanii Hist. l. 135.

(a) Zamoski.

(b) Elizabeth d'Autriche, fille de Ferdinand, Roi de Hongrie & de Bobeme, que Sigismond Auguste avoit prise pour femme en l'année 1543. étant morte deux ans sans laisser d'enfans, ce Prince, après le décès de Barbe de

P R E F A C E. xvij

causé d'embaras à la Pologne, & qui jugeoient que l'Empereur, & le Pape à son instigation, cherchoient plus en cela leur interêt particulier que celui du Royaume (c). Le parti des Jesuites devenant plus fort de jour en jour, les murmures augmentèrent à proportion, mais sans aucun succès. Dans ces conjonctures, le Chancelier Zamoski (d) étant

*
*

de Radzivil, veuve de Castolde, Seigneur de Lithuanie, avec laquelle il avoit contracté un second mariage, épousa en troisiemes noces, en l'année 1553. Catherine d'Autriche, sœur de sa premiere femme. *Hist. des Rois de Pol. &c.*

(e) *Obstabant non solum Protestantes, sed & quidam ex sacro Ordine, & Cancellarius ipse, memores in quantas difficultates, ob consimiles Sigismundi Augusti nuptias, se Polonia induisset; sicque judicabant Cæsarem & ejus instigatu Pontificem sua hic commoda, non publica Regni quaerere. Thuan. ubi supra.*

(d) C'étoit un homme d'un merite distingué. *Samoscio regnum debere Sigismundum omnes sciebant, qui alioqui auctoritate plurimum in eo valebat; ut qui nec à majorum religione unquam desciverat, & ab omni factione alienus, libertates regni summâ fide ac constantiâ semper tutatus fuerat. Thuani Hist. l. 136.*

xviiij P R E F A C E.

étant venu à mourir , le Roi ne garda plus de mesures ; & s'imaginant qu'il n'avoit rien à craindre du ressentiment des complaignans , il fit profession de mépriser tout ce qui étoit contraire aux résolutions qu'il avoit prises avec la faction dominante ; jusqu'à ce qu'enfin il reconnut , mais trop tard , que son endurcissement aux plaintes de ses Sujets l'avoit conduit dans un labyrinthe de difficultez insurmontables (e). Car la Noblesse opprimée, dont les Protestans étoient les Chets , aiant formé un Rokosz , ils parlerent de procéder à l'élection d'un nouveau Roi (f),
fi

(e) *Cæterorum offensionem sibi nequaquam extimescendam duxit, & sus deque habere omnia consiliis cum alterâ factione captis adversantia præ se ferebat. Obfirmato ad suorum querimonias animo, serò se in difficultatum nodos inextricabiles induisse sensit. Thuanus, ibid.*

(f) *Ibi confusè & insolenter res inter eos aguntur, sparsâ etiam voce, nisi Rex postulatis satisfaceret, fore ut de novo Rege creando deliberarent. Thuan. ibid.*

P R E F A C E. xix

si Sigismond ne vouloit pas satisfaire à leurs demandes: desorte que ce Prince, animé, à ce qu'on prétendoit, par le Pere Sarga (g), Jesuite Espagnol, n'ayant point voulu y consentir, ces divisions dégénèrent en une guerre civile, où il y eut beaucoup de sang répandu.

Cependant, comme on vit, de part & d'autre, que de pareilles hostilités ne serviroient qu'à ruiner la République, on se disposa à un accommodement. *Mais d'un côté la licence effrénée des Polonois, & de l'autre l'ardeur violente que l'on avoit d'affermir la Majesté Royale dans un pays libre, avoient extrêmement aigri les choses; & quoique les plus moderez ne niassent aucunement qu'il ne fût important, pour le repos public, qu'on réprimât, par quelque temperament, l'audace ou-*

* 2 trée

(g) *Rex a P. Sarga, Hispano ex Jesuitico sodalitia, sicuti jactabatur, persuasus. Thuan. ibid.*

xx P R E F A C E.

trée de la Noblesse, les Protestans néanmoins jugeoient, que ceux qui travailloient avec tant de vigueur à l'affermissement de la puissance Royale, n'avoient pour but que de porter atteinte à la liberté de conscience. Et ils se le persuadoient d'autant plus que les Jesuites, qui étoient, disoient-ils, presque toujours animez par des inspirations étrangères, avoient beaucoup de crédit à la Cour (b).

Dans cet embaras, où il eût été trop dangereux de décider entre le Roi & la République, on se contenta de sacrifier les Jesuites, qui furent

(b) *Hinc plus justo soluta Polonorum licentia, hinc vehemens asserendæ regiae majestatis in regno libero desiderium, res exacerbabant: & quam saniores minimè diffiterentur, publicæ tranquillitatis interesse, ut nimia Nobilitatis licentia adhibito temperamento reprimeretur, tamen Protestantes sic judicabant, constitutâ regiâ potestate, hoc agi ab iis, qui eam tantopere urgebant, ut libertas conscienciis concessa labefactaretur: ed-que magis id sibi persuadebant quod Jesuitæ, qui consiliis exoticis, ut illi aiebant, serè reguntur, auctoritate in illâ aulâ pollebant. Thuan. ibid.*

P R E F A C E. xxi

furent chassés honteusement de *Dantzick* & de *Thorn* : bannissement qui fut marqué par des satyres, que l'on répandit contre eux, & dans lesquelles on dépeignoit avec vivacité leur ambition, leur avarice, & leur penchant à s'emparer du bien d'autrui (i).

Ce remède étoit trop foible pour un aussi grand mal que celui dont la *Pologne* étoit affligée. Aussi ne fit-il pas un grand effet, & ces divisions intestines recommencerent l'année (k) suivante, avec la même animosité, entre les *Protestans*, qui continuoient de réclamer leur liberté, & *Sigismond*, qui étoit toujours demeuré armé, & auquel on parla encore de donner un successeur (l).

* 3 Ce

(i) *Ad injuriosam expulsionem additæ contumeliæ, sparsis libellis & prosæ rhythmicæ, qua eorum ambitio, avaritia & alieni invadendi cupido verbis jocularibus suggillabantur. Thuan. ibid.*

(k) En 1607.

(l) *Voy. Thuani Hist. 1. 138.*

xxij P R E F A C E.

Ils furent
l'occasion
de cet
Ouvra-
ge.

Ce fut dans ces fâcheuses con-
jonctures que parut le DISCOURS
AUX GRANDS DE POLOGNE,
dont je donne ici la traduction. Le
sincere M. *De Thou*, sur le temoi-
gnage duquel j'ai cru devoir ap-
puyer les faits les plus essentiels,
que j'ai raportez jusqu'ici, n'a pas
dédaigné d'en faire un assez long
Extrait, dans son incomparable his-
toire; & comme c'est là un ma-
gnifique éloge de cet Ouvrage, j'es-
pere que le Lecteur ne trouvera pas
mauvais que je place ici tout ce
passage.

Analyse
que M.

(m) ,, Cependant les plaintes,
faites

(m) *Reposita inter hæc in Jesuitas superiore
anno instituta querimonia prolixo scripto, quo in
Jesuitarum præfervidam satagendi in rebus civi-
libus diligentiam, omnium turbarum, quæ mul-
tis abhinc annis regna turbarunt, invidiam reji-
ciunt, repetitâ à Concilio Tridentino mali origi-
ne: illo nihil ad doctrinam, quam Catholici to-
to terrarum orbe tenent, adjectum, nihil ad dis-
ciplinam, nisi ex superiorum Synodorum sanctio-
nibus,*

P R E F A C E. xxij

„ faites contre les *Jesuites* l'année De Thou
„ précédente, furent renouvelées en a faite.
„ dans un long Ecrit, où l'Au-
„ teur reprochoit à ces Peres leur
* 4 esprit.

nibus, petitum; cetera ad Pontificis & Curiae Romanae potentiam in majus amplificandam, & superas ea de re constitutiones, quae nusquam terrarum receptae sunt, ejus auctoritate firmandas spectare. Promulgationem proinde ejus tantopere urgeri, instigantibus Jesuitis, qui in causa religionis plus consiliis humanis, quam providentiae divinae tribuunt; in eam rem foederations fieri, adfinitates contrahi, & ex numerosa Austriaca familia filias principibus, quos sibi conciliare cupiunt, elocari; jamque totam Poloniam & Vindeliciam his artibus in potestate habere Patres, sed ad illas cuneum addi visum illis necessarium, aut Hispanicam Inquisitionem, aut aliquid huic simile. Id autem Concilio Tridentino contineri. Ex quo tanquam ex fatalis hoc aevi Pandorae pyxide, his libri scriptor verbis utitur, cunctae calamitates intestinae evolantes per Europam se effudere. Neque tamen tantum in ipso Concilio mali latere, quam in exemptionis ratione & modo, quem sibi Jesuitae sumunt, & praeter aliis arrogant; tantoque artificio in ea laborant, ut illorum diligentia ac solertia formidabilis merito Polonicae nobilitati esse ceperit, & omnibus populis qui leges patrias servant, & in auita libertate conquiescunt. Hinc nec aliunde turbaram
in

XXIV P R E F A C E.

„ esprit d'intrigue & de cabale,
„ & rejettoit sur eux les troubles,
„ qui ont agité divers Etats depuis
„ plusieurs années. On y faisoit
remon-

in regno excitatarum materia præbita, si quidem sic illi adfectatâ comitate & in procerum tractandis ingeniis accommodatâ disciplinâ se gerunt, quo eos ad obedientiam suam inslectant, ut cum toti in Polonia esse, neque præter illam aliud cogitare videantur, acuti gladii & ancipitis, quo utuntur, tantum laminam in vaginam hic reconditam habeant, ceterum capulum Romana aula, & Hispanus, à quibus dependent, manibus suis teneant. Hinc tot indulgentiis & extraordinariis Concessionibus à Sancta Sede donatos esse, hinc cum cuncta largè polliceantur, cuncta ubique se posse glorientur, in regias invadere, à sacris confessionibus esse, ac postremo regum mentes ac voluntates pro libidine circumagere plerumque infelici successu. Illos Henricum primo Poloniæ Regem, cum ad regnum successione delatum reversus esset, regno & vita tandem exuisse. Sic serenissimo Regi regni aviti amittendi causam exititisse. Sic miserum Bathorium ad nefanda contra suos consilia incitasse, & ad vitam privatam tanto fastigio indignam postremo adegisse. His Auctoribus tot initas Regina Elisabetha in Anglia conjurationes, tot rursus horrendas Jacobo Rege, quarum is exitus fuit, ut exasperatis principum ingeniis, latentium Catholicorum & in patientia liber-

P R E F A C E. xxv

» remonter l'origine de ces maux
» jusqu'au Concile de Trente, &
» on se plaignoit qu'il n'avoit rien
» ajouté à la doctrine, que les Ca-
» tholiques

* 5

libertatem fervantium duriores conditionem reddiderint. Nuper & Pontifici consilium dedisse, qui Venetiis, Patavii, & aliis in Venetæ ditionis urbibus scholas & collegia habebant, ut Serenissimam Rempublicam diris devoveret, sollicitatis ad defectionem ceteris sacris ordinibus; nunc tot scholas, tot collegia vectigalibus amplissimis ditata in Polonia cum possideant, merito verendum esse, ne quod in Italia, Gallia & apud multos principes minus cautos illi conati fuerint, eadem iidem apud nos aggredientur. Prudentissimè fecisse Zamoscium, virum & virtute præstantem, & caritate erga patriam insignem, & litterarum amantissimum, qui cum Academiam in urbe cognomine fundaret, Jesuitas non admisit. Quippe qui eos ad juventutem in patriæ disciplina formandam & litteris instruendam non idoneos judicaret. Cum hoc vir sapientissimus fecit, nobis reliquisset documentum quod sequamur, & cum eo persuasum habeamus, litteras, contra quam à plerisque magno errore creditur, his hominibus carere posse. Eos proinde ut reipublicæ noxios ad institutionem puerilem in litteris inutiles, si pacatè vivere cupiunt, Polonos decreto publico ejicere debere, & amplissima vectigalia, quæ possident, scholis antiquis & xenodochiis assignare; ejectis autem
caven-

xxvi P R E F A C E.

» *tholiques* professent dans toutes les
» parties du Monde; qu'il n'avoit
» rien réglé par raport à la Disci-
» pline, qui ne fût pris des Con-
» ciles précédens; que le reste y
» tendoit uniquement à augmen-
» ter le pouvoir des Papes & de la
» Cour de *Rome*, & à confirmer
» des Constitutions modernes, qui
» tendent au même but, & qui ne
» sont reçues nulle part. Que c'é-
» toit dans cette vue qu'on pres-
» soit tant la publication de ce Con-
» cile, à l'instigation des *Jesuites*,
» qui, dans les affaires de Religi-
» on, comptent plus sur les Con-
» seils humains que sur la Provi-
» dence Divine. Que dans le mê-
» me dessein, on menageoit des
Lignes,

*cavendum, ut nullo casu aut occasione rursus ad-
mittantur. Hoc ex eo præterea consecuturos ut sa-
crum ordinem in regno præpotentem, & qui ar-
tificiosè illorum factione ac prensationibus in nobi-
litate concitatur, placatorem deinceps sint ha-
bituri. Thuan. ibid.*

P R E F A C E. xxvij

„ Liges, on formoit des Allian-
„ ces, on donnoit des filles de la
„ nombreuse Maison d'*Autriche*
„ aux Princes, que la *Société* vou-
„ loit se concilier; & que par ces
„ machinations, ces Peres se voy-
„ oient déjà maîtres de la *Pologne*
„ & de la *Vindelicie*. Mais qu'ils
„ jugeoient nécessaire de se forti-
„ fier, en introduisant, ou l'*In-*
„ *quisition Espagnole*, ou quelque
„ chose de semblable. Que pour
„ cet effet ils s'efforçoient de faire
„ accepter le Concile de *Trente*,
„ duquel, comme de la boete de
„ *Pandore* (*c'est ainsi que l'Auteur*
„ *s'exprime*) étoient sorties les ca-
„ lamitez intestines qui desoloient
„ l'*Europe*. Que néanmoins ce
„ pernicieux Concile n'étoit rien
„ en comparaison de cette espece
„ d'exemption, que les *Jesuites* s'at-
„ tribuent particulièrement, &
„ pour laquelle ils ont combattu a-
vec

xxviiij P R E F A C E.

„ vec tant d'adresse, que leur ha-
„ bileté est déjà justement formi-
„ dable à la Noblesse *Polonoise*,
„ & à tout ce qu'il y a de peuples
„ qui sont jaloux de leurs loix,
„ & de la liberté qui leur a été
„ laissée par leurs Ancêtres. Que
„ c'étoient ces exemptions, & non
„ autre chose, qui avoient fourni
„ la matiere des troubles excitez
„ dans le Royaume. Que les *Je-*
„ *suites* en effet, avec leur politesse
„ affectée, & leurs talens merveil-
„ leux pour manier l'esprit des
„ Grands, & pour se les assujettir,
„ se conduisent de telle maniere,
„ que, paroissant dévouez à la *Po-*
„ *logne*, & occupez d'elle seule,
„ ils y ont la lame du glaive aigu
„ & à deux tranchants, dont ils
„ se servent, tandis que les Cours
„ de *Rome* & d'*Espagne*, dont ils
„ dépendent, en tiennent la poi-
„ gnée. Que de là leur viennent
tant

P R E F A C E .xxix

” tant d’indulgences & de conces-
” sions extraordinaires du Saint
” Siége. Que comptant sur la Cour
” de *Rome*, ils osent tout promet-
” tre, & se vantent de ne trouver
” rien d’impossible. Qu’ils s’infi-
” nuent par ce moyen dans les
” Cours; qu’ils deviennent Con-
” fesseurs des Rois; qu’ils en diri-
” gent les volontez à leur gré, &
” souvent d’une maniere desavan-
” tageuse aux Princes mêmes.
” Que *Henry*, d’abord Roi de *Po-*
” *logne*, aiant quitté ce Royau-
” me, pour prendre possession de
” celui que ses Ancêtres lui avoient
” laissé, les *Jesuites* lui oterent en-
” fin la Couronne & la vie. Qu’ils
” avoient engagé *Bactory* dans de
” mauvais desseins contre ses Sujets,
” & qu’ils l’avoient enfin renversé
” du Trône, & réduit à une vie
” privée. Que tant de conjura-
” tions affreuses, écloses sous les
” regnes

xxx P R E F A C E.

„ regnes d'*Elisabeth* & de *Jâques*,
„ étoient les fruits des conseils
„ des *Jesuites*, & qu'elles avoient
„ uniquement servi à aigrir l'es-
„ prit des Souverains, & à rendre
„ pire la condition des *Catholiques*,
„ qui conservoient auparavant leur
„ liberté, à l'abri de l'obscurité &
„ de la patience. Que nouvelle-
„ ment les *Jesuites*, qui avoient
„ des Colléges à *Venise*, à *Padoue*,
„ & dans les autres villes dépen-
„ dantes de la Seigneurie, a-
„ voient conseillé au Pape d'excom-
„ munier la République, & tâché
„ de soulever les autres Ordres Ec-
„ clesiastiques contre elle. Que
„ la *Société*, possédant maintenant
„ tant de riches Ecoles en *Pologne*,
„ il y a sujet de craindre qu'ils n'y
„ entreprennent ce qu'ils ont es-
„ sayé de faire en *Italie*, en *France*,
„ & chez beaucoup de Princes, qui
„ ne se tenoient pas sur leurs gardes.
Que

P R E F A C E. xxxi

” Que *Zamoski*, Seigneur distingué
” par sa vertu, par son zele pour la
” Patrie, & par son amour pour les
” Lettres, avoit eu bien raison de
” ne pas admettre ces Peres dans
” l’Academie, qu’il avoit fondée
” à *Zamoski*. Qu’il les avoit sa-
” gement jugé incapables de for-
” mer la Jeunesse pour les scien-
” ces, & de l’élever conformément
” aux mœurs de sa Patrie. Que
” l’exemple de ce grand homme
” étoit une leçon pour les *Polonois*,
” & devoit les delivrer du préjugé
” ordinaire, & les convaincre que
” les sciences pouvoient aisément
” se passer des *Jesuites*. Que par
” conséquent ces Religieux étant
” nuisibles à la République, &
” rien moins que propres à élever
” la Jeunesse, la *Pologne* devoit
” les chasser par un Décret public,
” si elle vouloit conserver la paix.
” Que leurs immenses revenus se-
” roient

xxxij P R E F A C E.

» roient assignez aux anciennes E-
» coles, & à des Hopitaux publics.
» Enfin que, la *Société* une fois ban-
» nie, il falloit pourvoir à ce
» qu'elle ne rentrat jamais dans le
» Royaume. Qu'outre les autres
» avantages, qui reviendroient de
» ce projet à la République, elle
» verroit rentrer dans le devoir le
» Clergé, que la faction des *Jesui-*
» *tes* anime artificieusement con-
» tre la Noblesse, & qui a un pou-
» voir extraordinaire dans la *Polo-*
» *gne*.

En effet, continue M. De Thou
(n), les Nobles s'étant assemblez, ils
agiterent, avec beaucoup de chaleur,
la question du bannissement des Je-
suites;

(n) In conventu Nobilium agitata (hæc res) magno
opinionum aestu; & cum etiam ex iis quidam non ita
erga Jesuitas malè animati essent, post longas
altercationes, inter tumultuantes convenit, ut
non regno prorsus ejicerentur, sicuti ab aliis pete-
batur, sed intra scholas coercerentur
unus tantum in aulâ, qui regi à sacris confessio-
nibus esset, retineretur. Thuan. ibid.

P R E F A C E. xxxiiij

suives; & comme il y en avoit plusieurs qui n'étoient pas si fort indispofez contre ces Peres, on convint, après des débats longs & tumultueux, qu'on ne les chasseroit pas tout à fait du Royaume, mais qu'ils seroient referrez dans leurs Ecoles & qu'il n'en resteroit qu'un à la Cour, en qualité de Confesseur du Roi. Les troubles, que les Jesuites ont causez depuis en Pologne, & particulièrement l'affaire de Thorn, font voir que l'on ne prit pas alors le parti le plus sûr.

Il est aisé de remarquer, par l'Analyse que M. De Thou a faite du DISCOURS AUX GRANDS DE POLOGNE, que j'en ai retranché quelques morceaux. J'ai cru le devoir faire, non seulement à cause que ces morceaux ne contiennent rien qui soit de saison, dans les circonstances presentes; mais aussi parcequ'ils renferment des traits

* *
*

d'une

xxxiv P R E F A C E.

d'une liberté un peu Républicaine, au sujet de certaines Puissances, qui sont plus respectables que jamais.

Ra-
port qu'il
a aux
conjonc-
tures pre-
sentes.

Il n'est gueres moins facile de voir combien cet Ouvrage convient à l'état, où la *Pologne* se trouve aujourd'hui, à l'égard du crédit qu'y ont les *Jesuites*. Je dirai plus: il convient même à la situation des autres Etats de l'*Europe*, comme on peut le remarquer, entre autres passages, par celui-ci (o). Quant à ce qu'on ajoute, qu'elle (p) ne cause aucun trouble en France, à qui croit-on débiter des contes pareils? Sommes-nous étrangers en Europe? Pouvons-nous ignorer les troubles de la France, les plaintes des honnêtes gens, le nombre de ceux que les *Jesuites* obligent de s'en bannir?

Pourroit-on mieux peindre l'état de la France, d'où les *Jesuites* ont encore

(o) Pag. 68.

(p) La Société.

P R E F A C E. xxxv

encore fait sortir, depuis peu, un si grand nombre de *Reformez* & de *Jansenistes*? Persecution, qui s'est étendue jusques sur de pieux (q) Solitaires, & à laquelle il sembloit que leur renoncement au monde devoit les rendre inaccessibles.

Mais, pour m'en tenir à la *Pologne*, que cet Ouvrage regarde directement, y a-t-il quelcun qui puisse nier qu'il ne contienne le véritable remede aux maux de ce Royaume, s'il est vrai que ce soient les *Jesuites* qui les ayent causez? Or, c'est une verité reconnue de tout le monde, & même par des Souverains, dont le temoignage, aussi autentique qu'il est respectable, est trop favorable à cet Ecrit pour ne m'en pas prévaloir.

Dans la Lettre, que le Roi de *Prusse* écrivit au Roi de *Pologne* le 28. de Novembre 1724. au sujet de

* * 2
* *

la

(q) Les *Chartreux*, refugiez à *Utrecht*.

Temoi-
gnages
des Puif-
sances
Profes-
santes.

xxxvi P R E F A C E.

la sentence rendue contre la ville de *Thorn*, S. M. Prussienne se fert de ces termes :

„ Tous ceux qui jugent fa-
„ nement des choses , reconnoi-
„ tront sans doute , sur plusieurs
„ indices , qui découvrent le fond
„ de l'affaire , que cette terrible
„ sentence contre les *Evangeliques*
„ ne doit point être imputée à l'a-
„ mour de la justice , mais plutôt
„ aux machinations des J E S U I -
„ TES , & à la haine implacable
„ qu'ils ont pour notre Reli-
„ gion (r).

Ce que S. M. Prussienne écrit
au Roi de la *Grande-Bretagne* le
2. de Décembre de la même année ,
est conforme à ce qu'on vient de
lire. Tous

(r) *Existimabunt sanè omnes æqui rerum ar-
bitri, id quod & permultis indiciis in hac causa
roditum est, terribilem illam adversus Evange-
licos civos sententiam non amori justitiæ, sed po-
tius Jesuitarum fraudibus & implacabili in Re-
ligionem nostram odio deberi. Thorn Affligée,
Pièces Originales, No. V.*

P R E F A C E. xxxvij

„ Tous ces maux, *dit ce Prin-*
„ *ce*, sont le fruit des fausses accu-
„ sations des JESUITES, auxquelles
„ les dépositions de faux te-
„ moins apostez ont donné quel-
„ que couleur, & quelque vraisem-
„ blance (s).

La Lettre du Roi de *Dannemarck*
à S. M. *Polonoise* du 23. de Décem-
bre 1724. est encore plus précise &
plus forte.

„ Notre douleur, *dit-il*, a re-
„ doublé d'une manière inexpri-
„ mable, à la vue de l'affreuse sen-
„ tence du dernier Tribunal Af-
„ fessorial de *Varsovie*, contre la
„ pauvre ville de *Thorn*, & ses ha-
„ bitans *Evangeliques*, par laquel-
„ le, à l'occasion d'un tumulte &
„ de quelques excès de la popula-
„ ce envers les *Jesuites*, diverses
„ personnes de considération, & au-
„ tres, se trouvent condamnées à
„ une mort des plus cruelles & des
„ plus

(s) *Thorn Affligée*. Ibid. No. VI.

xxxviiij P R E F A C E.

„ plus infames; l'Eglise est enlevée
„ à la ville; ses Ecoles sont détruites;
„ la forme de la Régence est ren-
„ versée de fond en comble; en un
„ mot, les habitans sont dépouil-
„ lez de tous leurs privilèges, ac-
„ quis si chèrement, & confirmez
„ par la paix d'*Oliva*; le tout fon-
„ dé sur les fausses dépositions des
„ JESUITES, & sur les déclara-
„ tions de temoins de pareille
„ trempe

„ Cela donne lieu de croire, que
„ les JESUITES ont eux-mêmes
„ excité ce tumulte, dans la vue
„ d'avoir occasion par là d'ôter tout
„ d'un coup aux *Évangéliques*, de
„ la maniere la plus affreuse, leurs
„ vies, leurs honneurs, leurs biens,
„ & leurs privilèges; d'autant plus
„ que la haine du Clergé *Romain* est
„ poussée à un tel point que, si Dieu
„ n'y met la main, on verra dans
„ peu la Religion *Évangélique* en-
„ tierement éteinte dans toute la

P R E F A C E. xxxix

„ *Pologne & la Lithuanie (t)*.

Je finirai ma Preface par un trait, qui convient encore plus particulièrement au but de cet Écrit. Je le tire de la *Déclaration du Roi de Suede, au sujet de ses dispositions touchant les affaires de Pologne.*

„ S. M. Suédoise, ce sont les termes de cette Déclaration, a requis le Roi de France de concerter les mesures les plus propres & les plus convenables, pour rétablir & rectifier ce que les cabales JE-SUITIQUES ont commis de contraire audit Traité, (d'*Oliva*) envers les habitans de *Thorn*, afin que par ces moyens on pût mettre fin aux tyrannies ulterieurement exercées sur les consciences, & prévenir les violences, dont lesdits habitans & leurs freres de la même Religion sont menacez, & qui ne tendent qu'à la destruction de leurs Droits & libertez (v).

* * *

4

AUX

(t) *Thorn Affligée*, *ibid.* No. XV.

(v) Voy. le *Supplément à la Gazette d'Utrecht*, du 29. Janvier 1726.

(x) AUX GRANDS

D E

POLOGNE.

DAns l'état fâcheux & embarassant, où se trouve la République, GRANDS DU ROYAUME, & parmi les occupations pressantes, où vous engage votre zele pour son salut, j'ai cru devoir, en qualité de bon Citoyen, non seulement prendre part à ses maux, mais encore contribuer, du peu de talens que je possède, à sa guerison. Voilà ce qui m'a porté à vous adresser cet Ouvrage. Je vous prie instamment de lui faire un accueil favorable, selon votre bonté ordinaire, & s'il vous paroît digne de votre attention, d'y puiser la connoissance de nos maux, & de leurs remedes.

Si on examine attentivement les pronostics, les indices, & les divers

(x) C'est l'Epitre Dédicatoire de l'Aut. Polonois.

E P I T R E.

vers symptômes des humeurs malignes, qui dévorent insensiblement la *Pologne*, on reconnoitra sans peine la véritable nature de ses maux, leur grandeur immense, leur complication surprenante. Mais ce n'est encore là que le commencement. Il faut fouiller dans le sein de la République, creuser son intérieur, & y chercher la cause première de ses indispositions. Si on le fait, on verra clairement, que *les artifices incroyables des Jesuites, & la prompte soumission de leurs émissaires à leurs ordres, sont cette première cause.*

Oui, je le répète, GRANDS DU ROYAUME, ce que nous avons souffert de maux jusqu'à présent, nous devons l'attribuer à la *Société*, quoiqu'il ne faille pas excuser non plus ceux dont la pernicieuse négligence a souffert que ce venin se glissât jusques dans le cœur
de

E P I T R E.

de la République. C'est pourquoy, si on tarde à apliquer des remedes à ce mal, & à chasser ce poison qui acheve de ronger ce qui reste de vivant à la Patrie, c'est fait d'elle; & il faudra songer, non plus à la guerison, mais à ses funerailles.

Il faut donc commencer par arracher, jusqu'à la racine, les causes du mal; c'est à dire, par exterminer incessamment du Royaume les *Jesuites*, leurs maximes, leurs artifices. Sans ce soin, on se flate mal à propos de guerir la maladie invéterée qui nous ronge, & on ne doit pas même penser à entreprendre cette cure. Tant qu'on se bornera, ou à exclure les *Jesuites* de la Cour & des villes, ou à les renfermer dans leurs Monasteres, nous n'aurons qu'une paix plâtrée. La *Société* ne laissera jamais cet affront impuni, & un jour ou l'autre, saisissant finement la premiere occasion
de

E P I T R E.

de troubler l'Etat , ce qu'elle regarde comme le but essentiel de sa profession , elle se vangerá de nous , en r'ouvrant nos anciennes blessures.

C'est donc à vous, GRANDS DU ROYAUME , à ne pas négliger l'occasion présente. Dieu & la Justice combattent pour vous contre les *Jesuites*. La Patrie vous demande un secours qu'elle a droit d'attendre de vous. La Majesté Royale compte sur votre assistance, & sur vos conseils. L'autorité du Senat a besoin que vous la souteniez. Le Clergé implore votre aide pour maintenir ses Droits. La Noblesse vous conjure de lui faire restituer les siens. L'oppression du peuple, des veuves , des pupiles , merite votre protection. Chargez-vous avec courage , & sans delai, de cet emploi glorieux & digne de votre fermeté.

Pour

ainsi je conclus pp. 81

On verra moins de peine p. 83

E P I T R E.

Pour moi, je ne cesserai point de
faire des vœux ardents, afin que cette
entreprise réussisse à la gloire de
Dieu, & au bien de la Patrie, &
vous fasse un honneur immortel.



DIS-

DISCOURS
AUX GRANDS
DE
POLOGNE.



*D*logene voyant les *Athe-*
niens émus du danger
public, se préparer avec
beaucoup d'inquiétude
à le repousser par la for-
ce, & étant d'ailleurs
réduit par la vieillesse à
ne pouvoir porter les armes pour sa Pa-
trie, s'occupoit à rouler le tonneau
qui lui servoit de demeure, afin de ne
pas être le seul qui parût oisif & tran-
quille au milieu de ses Concitoyens al-
larmez. Cette action ne manqua pas
de frapper une infinité de personnes,
& chacun en jugea à sa maniere, c'est
à dire temerairement. Mais les gens
sages comprirent sans peine, que ce ju-
dicious Philosophe vouloit enseigner,
par cette conduite extraordinaire, les de-
voirs d'un bon Citoyen; la part qu'il

A

faut

2 DISCOURS AUX

faut qu'il prenne aux allarmes de la République, & les remoignages qu'il lui doit de son affection, dans ces tems fâcheux, fût-il hors d'état de faire autre chose que des gestes.

Plût au Ciel que nos Concitoyens, pénétrez de cette verité, y conformassent leur conduite! Non que je souhaite qu'ils augmentent le desordre par des rememens inutiles ou pernicioeux. A Dieu ne plaise que j'aye une telle pensée! Ce que je desire, ce seroit que chacun fit ses efforts, pour éteindre un incendie, dont on a vu longtems, avec une funeste indolence, paroître les premieres étincelles, & qui cause à présent de tristes ravages parmi nous. En un mot mon unique but, c'est d'exhorter chacun à faire tout ce qui dépend de lui, pour pacifier les esprits, & pour nous rendre enfin une paix ferme & solide.

Je ne doute point qu'il n'y ait parmi nous grand nombre de personnes, qui ne manqueroient pas à leur Patrie, si parmi la confusion des affaires & des esprits, quelqu'un leur indiquoit fidelement les meilleures voies qu'ils doivent tenir. Voilà ce qui m'a fait résoudre à me charger de ce travail. Ce n'est pas que je me trouve des dispositions

GRANDS DE POLOGNE. 3

tions particulieres à m'en acquiter mieux qu'un autre ; mais infirme comme je suis , je n'ai de sain que l'esprit : & je ne puis être utile à ma Patrie que par de simples conseils.

Je ne négligerai donc rien pour montrer ici quelle est la matiere principale de l'incendie qui desole la *Pologne*, & quels sont les moyens d'ôter la nourriture à ce feu dévorant, & d'éteindre insensiblement la chaleur des facti-
ons. Je ne vois point en quelles choses, ni par quels conseils, un zélé Patriote peut rendre aujourd'hui plus de service à sa Patrie.

Au reste je vous adresserai la parole, Grands du Royaume : non que je me flatte, dans un sujet relevé, difficile, sujet enfin à être mal interprété, comme celui-ci, de dire des choses dignes de vous ; mais parce que votre devoir & les desirs des gens vertueux, qui souhaitent sincerement le repos public, vous imposent l'obligation de penser serieusement aux affaires que je dois traiter. Peut-être, si vous n'approuvez pas tout ce que j'avancerai, vous trouverez à profiter en quelque chose, ou du moins mes fautes vous donneront de nouvelles vues. D'une maniere ou d'autre, je ne croirai pas

4 DISCOURS AUX

avoir perdu mes peines , si j'ai remué mon tonneau , pour parler de la sorte , c'est à dire si j'ai temoigné ma tendresse à ma Patrie dans ces tems difficiles , sinon par des secours effectifs , au moins par des efforts sinceres & par des avis desintereſſez.

*Jesuites
causes des
maux de
la Polo-
gne.*

Je commence. Il ſuffit de conſulter ceux qu'une longue & perilleuſe experience a instruits de nos affaires , & de voir en même temps ce qui ſe paſſe tous les jours parmi nous , pour reconnoître que les *Jesuites* ſont la cauſe de nos maux , qu'ils attisent le feu de la diſſenſion , qu'ils ſoufflent la diſcorde , en un mot que ſans eux , ou nous vivrions exemts de troubles , ou nos troubles ſeroient aizez à éteindre. Mais malheureuſement pluſieurs perſonnes , séduites par leur affection pour eux , s'aveuglent volontairement , de peur de voir des veritez deſavantageuſes à ces Peres. Ainſi je ſuis dans la néceſſité de prouver avec ſoin une choſe qui faute aux yeux , & de forcer par une foule de preuves les Patrons des *Jesuites* à voir combien cet Ordre eſt préjudiciable à la *Pologne*.

Trois
preuves
de cette
Propoſi-
tion.

Premierement donc je montrerai , que , conſideré en lui-même , il eſt naturellement contraire au bien d'une Répu-

GRANDS DE POLOGNE. 5

République, & formidable en particulier à la liberté de la Pologne. En second lieu, je ferai voir par des exemples terribles, que cette secte dangereuse a causé par tout des troubles dans l'Etat politique. Enfin je répondrai aux objections qu'on a coutume de faire en faveur des *Jesuites*. Si je réussis dans ces trois chefs, chacun conclura de lui-même ce que je veux prouver; savoir, que quiconque est bien intentionné pour l'avantage commun, doit travailler à bannir du Royaume les *Jesuites* & le *Jesuitisme*, les seuls perturbateurs de notre repos, & l'unique obstacle à une paix tranquille & assurée.

Quant au premier point, il y a trois choses à considérer, *la Politique de l'Ordre des Jesuites; la fin à laquelle il tend; la méthode qu'il suit pour arriver à cette fin.*

I. PAR
TIE.
Examen
& division de la
premiere
preuve.

Pour ce qui est de la Politique des *Jesuites*, si nous l'examinons avec attention, nous serons obligés d'avouer qu'elle est très-judicieuse, très-solide, très-propre aux grandes choses; en un mot, qu'elle ne peut que rendre cet Ordre très-utile au parti auquel il se joint, & très-formidable à celui dont il se déclare ennemi. La disposition générale

Politique
& discipline des
Jesuites.

6 DISCOURS AUX

nerale en est purement monarchique : forme de gouvernement très-commode, soit pour remuer, soit pour agir. Les nerfs de cette police consistent en ce que le Corps entier est gouverné par un seul Chef (a), & que ce Chef est attaché à un seul lieu, savoir la ville de Rome, où il est obligé de résider perpétuellement. De là, l'avantage qui distingue cette secte de toutes les autres, je veux dire la simplicité & l'uniformité de ses vues, toujours réglées sur la volonté de ceux qui sont les maîtres dans le sacré Consistoire. Ajoutez la discipline sévère de l'Ordre, savoir l'obéissance aveugle dont ses Membres font profession : obéissance qui les oblige non seulement à se soumettre à tous les ordres de leurs Supérieurs, mais qui leur ôte jusqu'au droit de les examiner, & de se récrier contre leur absurdité. Voi-

(a) Il faut les entendre eux-mêmes sur le mérite de leur Ordre. *Le premier & le plus grand miracle de la Société, disent-ils, est la Société même. Il n'y a point de plus grand miracle que le Monde : on peut dire la même chose de la Compagnie de Jesus, qui est comme un petit Monde. Ce grand Corps de la Société tourne & roule par la volonté d'un seul homme, qui est notre General. Imago primi sæculi Societatis Jesu.*

GRANDS DE POLOGNE. 7

Voilà ce qui forme la Monarchie ^{Base de} des *Jesuites*, ce qui y maintient une ^{leur gou-} parfaite union, ce qui fait qu'elle reüssit ^{vernement.} toujours, & que rien ne lui resiste. Mais ce n'est pas encore tout. Ce qui entretient cette concorde, & qui ferre les nœuds par lesquels ces Peres sont attachez les uns aux autres, c'est en premier lieu, cette residence constante du General à *Rome*: en second lieu, leur attachement pour l'*Espagne*, dont ils ont assez donné de preuves, en n'élisant presque que des Generaux *Espagnols*, ou Sujets de l'*Espagne*, ce qui semble n'être pas sans mystere: en troisieme lieu, leur indépendance, qui fait que parmi tant de Clercs, les *Jesuites* presque seuls sont exemts de la jurisdiction ordinaire des Magistrats & des Evêques, & n'obéissent qu'à un Chef tiré de leur Corps, & toujours *Italien* ou *Espagnol*: en sorte qu'ils peuvent impunément mépriser les loix des lieux qu'ils habitent, & par conséquent exécuter parmi nous leurs mauvais desseins, sans appréhender, ni le Droit *Polonois*, ni notre séverité: en quatrieme lieu enfin, le soin qu'ils ont de placer dans les dignitez subalternes, dans les Provincialats par exemple, non des Naturels du pais,

2 DISCOURS AUX

mais, ou des *Espagnols* & des *Italiens*, ou des *Jesuites* fugitifs d'*Angleterre*, de *France* & d'ailleurs, pour quelque faute considerable. Que dis-je? Leur attention va jusqu'à ne remplir les places inferieures, dans les maisons qu'ils ont en *Pologne*, que de Sujets d'une naissance obscure & plébéienne. Or il n'est pas difficile de pénétrer le motif de cette conduite. Ils savent que notre Noblesse genereuse, franche, affectionnée à la Patrie, ne s'accommoderoit pas à leurs vues criminelles, & n'y sacrifieroit jamais le salut de la Nation. Ainsi nous entretenons le *Jesuitisme* à nos dépens, & cependant le profit en revient à l'*Espagne* & à l'*Italie* seules: ou, pour m'exprimer autrement, le ventre du *Jesuitisme* est *Polonois*, tandis que le Chef qui dirige ce grand Corps est tout *Espagnol* ou *Italien*.

Voilà autant de choses qui fortifient la Monarchie *Jesuitique*, qui en dirigent les coups sûrement, qui lui font suivre constamment ses premieres vues, qui assurent l'exécution de ses projets. Que si vous ajoutez à ces remarques la judicieuse distinction des dignitez, & la subordination parfaite qui est établie dans ce Corps, vous jugerez qu'on a pourvu avec une extrême sagesse à tout

GRANDS DE POLOGNE. 9

ce que le Gouvernement monarchique a d'inconveniens. C'est pourquoi, à juger par les seules lumieres du sens commun, il semble impossible que cette secte soit jamais détruite par l'ambition tyrannique de ses Chefs, ou par les révoltes séditieuses de ses Membres: avantage qui n'est pas médiocre, & qui contribue infiniment à rendre les *Jesuites* propres à réussir dans ce qu'ils entreprennent.

On vit en *France*, au tems de la Ligue, une preuve éclatante, & de cette union du corps *Jesuitique*, & de la fermeté que produit cette union. En effet, tandis que des Ecclesiastiques les uns étoient Royalistes, les autres Ligueurs, les *Jesuites* seuls furent tous Ligueurs, sans en excepter un: ils animèrent la faction *Espagnole*: ils y furent ce que le cœur est dans le corps, c'est à dire, ce qui vit le premier & ce qui meurt le dernier; en un mot, on ne put l'exterminer, qu'après avoir chassé les *Jesuites* (b) du Royaume. Or d'où vient cette

A 5

(b) En l'année 1594. pour l'attentat commis sur *Henri IV.* par *Jean Châtel*, à l'instigation des *Jesuites*, & en particulier de *Jean Gueret*, son Professeur en Philosophie, & de *Jean Guignard*, qui fut pendu pour cela, & pour

cette fermeté & cette constance, dans un Corps composé de tant de sortes d'esprits, si ce n'est de la constitution de son gouvernement ?

Je demande maintenant si nous n'avons rien à craindre des *Jesuites*; je le demande à ceux qui ont des yeux, à ceux mêmes qui s'aveuglent exprès, & qui ne peuvent pourtant point ne pas voir ce qui se passe aujourd'hui en *Pologne*. Pour moi, je regarde la faction *Jesuitique* parmi nous comme une épée tranchante & aisée à manier, dont la lame est dans ce Royaume, & la poignée entre les mains de la Cour de *Rome*, qui en dispose à son gré. C'est ce qu'on verra mieux, quand j'aurai montré quelle

pour avoir écrit des Libelles diffamatoires contre *Henri III.* & *Henri IV.* Le Parlement, en condamnant *Jean Châtel* aux peines accoutumées contre de semblables parricides ordonna que les Prêtres & Ecoliers du Collège de *Clermont*, & autres soi-disans de la Société de *Jesus*, comme étant corrupteurs de la Jeunesse, perturbateurs du repos public, & ennemis du Roi & de l'Etat, vuidroient dans trois jours de leur Maison & Collège, & dans quinze de tout le Royaume, &c. Mezerai abr. chron. t. 6. Mais ces Peres furent rétablis en France en l'année 1603. à la sollicitation de *Guillaume Fouquet la Varenne*, Favori de *Henri IV.* Mezer. *ibid.*

GRANDS DE POLOGNE. II

quelle est la fin propre de cet Ordre.

La fin à laquelle les *Jesuites* tendent, est encore une circonstance qui les caractérise, & qui distingue leur Règle des autres Ordres. Car ceux-ci n'ont été inventez & approuvez pour la plupart, qu'afin de contribuer à réveiller la dévotion parmi le peuple, à faire fleurir la Religion *Catholique Romaine*, à étendre le pouvoir du Clergé. Mais chez les *Jesuites* ce n'est là que la moindre partie de leurs soins. Leur but principal est non seulement de relever l'autorité du saint Siège, ou de l'Empire Ecclesiastique, (ce qui leur est commun avec les autres Réguliers;) mais encore de reformer & d'assujettir tellement l'Europe entiere, que *Rome* n'ait plus à craindre de nouvelles révoltes, & que les Peuples ne trouvent plus les mêmes facilitez à secouer sa tyrannie.

C'est par cette raison qu'ils en veulent sur tout à notre liberté. Ils n'ignorent point que ce beau privilège des Sujets dans les Royaumes *Septentrionaux*, a toujours été odieux aux *Romains*, qui ne peuvent souffrir ces loix barbares, comme ils parlent, lesquelles repoussent constamment le joug de l'*Inquisition*.

Aussi,

Fin que
les *Jesui-
tes* se pro-
posent.

Obstacles
qu'elle
rencon-
tre en Po-
logne,
favor la
liberté
du Ro-
yaume.

12 DISCOURS AUX

Aussi, éloigner ces obstacles qui mortifient l'ambition *Romaine*, est le quatrième vœu de cet Ordre, son vœu extraordinaire, son vœu propre & caractéristique. Pour cet effet il a été honoré de tant de privilèges, bulles, indulgences, que non seulement il l'emporte en puissance sur les autres Ordres, mais qu'il commence même à devenir terrible & insupportable à tous les Prelats. Bien plus, le pouvoir de cette secte est parvenu à un tel point, que je ne doute nullement qu'elle ne cause un jour un schisme (c) horrible dans l'Eglise *Romaine*. Elle a fait voir ici un bel échantillon de ce schisme, par la distinction odieuse des *Catholiques*, en *Catholiques* véritables, & en *Catholiques* politiques. Les premiers sont, non les personnes qui ont embrassé la foi *Catholique*, & qui en font une profession ouverte, mais celles qui, livrées à la faction *Jesuitique*, en approuvent les projets, & en secondent les intentions. Les seconds au contraire, c'est à dire les *Catholiques* politiques ou faux, ce sont ceux

(c) On peut déjà le regarder comme tout formé par les divisions des *Jesuites* & des *Jansenistes* sur la matiere de la Grace, auxquelles la *Bulle Unigenitus* ne paroît pas être un remède convenable.

GRANDS DE POLOGNE. 13

ceux qui croient & qui vivent en bons *Catholiques*, mais qui d'ailleurs ne pouvant gagner sur eux-mêmes d'approuver les conseils factieux & les manieres emportées des *Jesuites*, croient devoir preferer le bien de leur Patrie à l'avancement d'une faction étrangere, savoir celle de *Rome*. Je laisse à juger aux gens sages lesquels de ces *Catholiques* sont les meilleurs. En tous cas les *Jesuites* sont de la premiere espece, & comme ils s'opiniâtrent à le nier, je vais le prouver par un exemple fameux.

Je parle de l'Interdit (d) de *Venise*. Preuve qu'ils sont ennemis de la liberté.
 Cette République avoit renouvelé certaines Constitutions, pour obvier à l'avarice des *Jesuites*, qui se rendoient héritiers d'un chacun par de mauvaises voies, & le Pape trouvant que ces Constitutions étoient injurieuses & préjudiciables à l'Eglise, en avoit demandé hautement justice aux *Venitiens*. Ces sages Républicains comprirent que céder en cette occasion, ce seroit profiter la majesté de leur Patrie: sur quoi ils déclarerent ouvertement, que la
 jurif-

(d) Sous *Paul V.* en 1606. On peut voir des relations fort exactes & bien circonstanciées de cette importante affaire dans *De Thou*, *Hist. sui temp. lib. 137.* & dans l'*Hist. du Gouvern. de Venise*, par *Amelot de la Houssaye*, t. I.

jurisdiction suprême & le pouvoir législatif dans leur Etat, appartenoit, non au Pontife *Romain*, mais à eux seuls (e). Le Pape se flatta de les effrayer par les foudres de l'excommunication. Le Senat à l'instant assemble le Clergé de *Venise*, lui expose l'injustice de l'excommunication, & l'exhorte à remplir ses fonctions ordinaires, sans se soucier d'une pareille censure. Qu'arriva t'-il ? L'ancien Clergé prend unanimement le parti de la République, lui promet de ne point se détacher d'elle, & continue d'exercer ses fonctions accoutumées. Les seuls Ordres nouveaux, dont
les

(e) L'amour que tous les *Venitiens* témoignèrent en cette occasion pour leur liberté, & la fermeté avec laquelle ils la soutinrent, font un exemple bien frappant. Si on en excepte les *Jesuites*, les *Capucins*, & les *Théatins*, il n'y eut point d'*Ecclesiastique* qui voulût se soumettre à l'*Interdit*. Le grand *Vicaire* de *Padoue* fut le seul qui témoigna quelque incertitude. Il fut assez hardi pour dire au *Podesta*, qu'il feroit ce que le *St. Esprit* lui inspireroit; mais le *Podesta* lui aiant répondu, que le même *St. Esprit* avoit déjà inspiré au *Conseil des Dix*, de faire pendre tous les desobéiffans, il ne balança plus, & ne demanda point d'autre inspiration que celle-là pour se déterminer. *Puffendorf*, *Introd. à l'Histoire*, &c. *Voy. aussi Amelot de la Houffaye, ubi supra.*

les regles font mieux accommodées à l'état present des affaires de *Rome*; les seuls Ordres nouveaux, dis-je, aiant les *Jesuites* à leur tête, condamnent la cause publique, & abandonnent leur poste (f). En faut-il davantage, pour montrer que les *Jesuites* ne pouvoient pas accorder le but de leur Institut avec la liberté & les loix de *Venise* (g): que
par

(f) Le Pape aiant rapellé le Nonce qu'il avoit à *Venise*, ce Prélat fut, entr'autres, suivi des *Jesuites*. Alors le Senat fit contre eux une Loi sévere, par laquelle ils furent banis de l'Etat à perpétuité; & même lorsque les Capucins & les Théatins eurent permission de revenir, après que cette affaire eut été accommodée, les *Jesuites* qui avoient fait déjà plusieurs intrigues fort desagréables au Senat, furent exclus de l'Amnistie; & ce ne fut que sous Alexandre VII. (en 1657.) qu'ils remirent le pied dans l'Etat de *Venise*; mais à des conditions qui les chagrinerent extremement: surtout ils furent très sensibles à celle qui ne permet à aucun *Jesuite* d'être plus de trois ans dans les terres de la République. Puffendorf, *ubi supra*. Consultez aussi De Thou & Amelot de la Houffaye, *ibid.*

(g) Dans les réponses que le Senat de *Venise* fit à M. De Fresne-Canaie, Ambassadeur de France, sur les expédiens que ce Ministre lui propofoit, pour accommoder le differend de la République avec le Pape, cet illustre Corps dit, que le banissement des *Jesuites* à perpétuité
avoit

par conséquent ils different en cela des autres Ecclesiastiques ; en un mot , qu'ils sont de cette espece de Catholiques

avoit été décrété pour des causes particulieres qui ne touchoient point à l'Interdit ; comme pour avoir été auteurs de séditions & de mouvemens dans l'Etat ; avoir blessé l'honneur de la République dans leurs prédications ; avoir condamné l'Aristocratie, & par conséquent la forme & les maximes du Gouvernement de Venise. Amelot de la Houffaye, t. 2.

Lors que les Jesuites sortirent de Venise, peu s'en fallut que la populace ne les insultat. On les regardoit comme les Espions de l'Espagne & du Pape. Le Conseil des Dix les avoit convaincus d'avoir soustrait les enfans & les femmes à l'autorité de leurs peres & de leurs maris ; & on avoit intercepté des Lettres par lesquelles ils faisoient savoir à Sa Sainteté, qu'ils lui avoient gagné dans la Ville trois cents jeunes hommes de la Noblesse, qui étoient autant de personnes prêtes à exécuter ponctuellement ses ordres. On les avoit aussi accusez devant le Senat d'avoir arraché par les confessions les secrets des familles ; d'être parvenus par la même voie à connoître parfaitement les biens, & les facultez des Particuliers, & par conséquent toute la puissance & toutes les forces de l'Etat ; & enfin d'en tenir des registres qu'ils envoyoient tous les six mois à leur General, par le moyen de leurs Visiteurs : accusations, dont on trouva les preuves dans plusieurs Ecrits que leur fuite précipitée ne leur permit pas d'emporter avec eux. De Thou, ubi supra.

liques dont je viens de parler ? Voyez donc, Grands de *Pologne*, quel sera notre sort, s'ils se proposent de nous enlever notre liberté, comme ils se le proposent effectivement, parce qu'elle est contraire à leurs desseins.

Il s'agit maintenant de voir par quelles routes ils se conduisent parmi nous vers ce but. C'est là que brille leur adresse. Si les Rois du *Nord* étoient absolus, il suffiroit pour les *Jesuites* de former entre ces Princes une forte ligue, qui fût affectonnée à leur Ordre. Mais heureusement notre condition est telle, que ce n'est pas assez d'avoir gagné les Rois, si on n'a gagné les Royaumes; or c'est une chose d'une difficulté extrême. Voici donc comme ils s'y prennent.

Leur premier soin est de s'insinuer dans les Cours; car cette espece d'éperviers ne s'envole jamais, qu'elle n'ait auparavant bâti un nid, où ses œufs soient en sûreté; & les *Jesuites* se croiroient banis, exilés, deshonorés, s'ils n'étoient pas admis à la Cour. Y font-ils une fois, ils songent à s'emparer de l'esprit du Prince, en donnant un Confesseur de leur Corps, soit au Roi même, soit à la Reine, & en choisissant au Prince Royal un

Conduite
qu'ils
tiennent
pour arriver à leur
but.

I. ils s'insinuent à la Cour.

Précepteur de leur façon. Que s'ils n'y réussissent pas, ils se tournent vers ceux qui occupent les premières places dans le Royaume; ils tâchent de se rendre les maîtres de leurs volontés; ils épient leurs desseins, ils observent leurs passions; en un mot ils mettent tout en œuvre pour découvrir par où ils les peuvent prendre. Cependant la Cour de *Rome* ne néglige pas ces Emissaires zelez & fideles. Tout ce qu'elle a de crédit, de richesses, de prudence, est pour eux; de sorte que leurs recommandations ont plus de poids à *Rome*, que celles des premiers Princes de l'*Europe*.

N'y eût-il que leur crédit formidable, on voit bien que ce seroit assez pour corrompre toutes les Cours; & de plus, la triste experience que nous en avons, ne permet pas d'en douter. Mais d'ailleurs cet Ordre ne compte pas tant sur son pouvoir, qu'il ne se fie encore davantage à son habileté, & au talent merueilleux qu'il a pour gouverner les esprits.

Pour ne rien dire d'une infinité de fourdes pratiques, par lesquelles il tend secretement à ses fins, je me borne à deux remarques; la première qu'il fait tout pour s'introduire à la Cour; la seconde

GRANDS DE POLOGNE. 19

conde qu'il n'oublie rien pour en fermer l'entrée à ses adversaires, & pour y faire rejeter ou éluder leurs plaintes. Quand il a obtenu ces deux points, il n'en demande pas davantage; il se suffit à lui-même pour achever le reste. Les gens sages voyent parfaitement combien cet Ordre est alors à craindre. L'obstruction de quelque viscere dans nos corps est moins dangereuse à la vie, que cette suffocation de la principale artere du Corps politique, où le sang ne peut plus couler librement, nel'est à un Royaume. Aussi c'est de cette cause que vient l'ardeur fiévreuse qui mine aujourd'hui notre Patrie. Il est vrai que les *Jesuites* se gardent bien de reconnoître cet esprit intrigant que je leur attribue. Au contraire, persuadez qu'un pareil defaut ne peut que leur attirer la juste haine des honnêtes gens, ils repoussent cette accusation avec force, & temoignent une vive indignation contre quiconque les en charge. A les entendre parler, *ces reproches faux tombent moins sur eux que sur la Religion; ce sont des calomnies inventées par des Herétiques, ou par des courtisans jaloux; les Jesuites ont dit un éternel adieu au monde; les affaires politiques sont indignes de ceux qui,*

comme eux, ne s'occupent que des choses ce-
lestes; leur Regle leur interdit l'entrée du
Gouvernement: ils furent le maniment des
affaires publiques, comme la peste de leur Insti-
tut, & autres choses semblables. Dis-
cours spécieux, éblouissant, convena-
ble à des gens vraiment pieux; discours
enfin dont je conseillerois à la Pologne de
récompenser les auteurs par une collecte
libérale, s'ils disoient la vérité! Mais
malheureusement ce sont autant de pa-
roles vaines, théatrales, sans effet, re-
futées par une expérience continuelle.
C'est pourquoi je ne doute point, & qu'el-
les ne fassent rire ceux qui se souvien-
nent, combien de fois la faveur des *Jes-*
suites leur a tenu lieu à la Cour de mérite
& de crédit, & qu'elles n'excitent au
contraire l'indignation des autres, à qui
leur mérite a été inutile, parce qu'ils
n'avoient pas le bonheur de plaire aux
bons Peres, ou qu'ils leur avoient mal
fait la cour.

Et de fait, si les *Jesuites* ont renon-
cé aux affaires politiques, si elles sont
au dessous d'eux, pourquoi trouvent-ils
mauvais qu'on sollicite leur exclusion de
la Cour? Pourquoi mettent-ils cette con-
duite à leur égard parmi les griefs dont ils
veulent avoir justice contre les *Politi-*
ques? Mais je m'amuse à prouver une cho-
se

se manifeste. Du moins je puis assurer qu'étant encore à la Cour, j'entendis un jour un *Jesuite* considerable répondre d'une maniere insultante à un Ministre étranger, qui se plaignoit d'une injustice criante qu'il avoit essuyée: *Voyez-vous ce que nos Peres peuvent ici?* Je l'avoue, ce discours temeraire me piqua sensiblement, & j'eus une vive douleur de voir ces hommes insolens & emportez découvrir ainsi la foiblesse de notre Gouvernement, devant ceux à qui on devoit la cacher avec plus de soin. Mais passons aux autres pratiques des *Jesuites*.

Quand ces vautours ont une fois construit & assuré leur nid à la Cour, ils envoient leurs Emissaires à la Chasse, & voici comme ils s'y prennent. Ils commencent par prendre ou élever dans les principales villes des Seminaires, des Collèges, des Eglises, en grand nombre, afin d'y ramasser les moissons abondantes qu'ils se préparent. Ils en tirent premierement cet avantage, que par là le Royaume entier tombe entre leurs mains, & que maîtres de ses principales parties, ils peuvent le tourner (b) en tel sens qu'il leur plaît. Pré-

B 3 caution,

(b) *Archimede* ne demandoit qu'un point fixe

II. ils bâtissent des Maisons dans les villes principales.

Pour se
rendre
maîtres
des bon-
nes Pla-
ces,

caution , à laquelle ils ajoutent celle de bâtir tellement leurs maisons, qu'ils puissent de jour & de nuit entrer dans les villes sans aucun obstacle, comme on peut voir dans les forteresses qu'ils se sont faites à *Cracovie*, à *Vilna*, à *Posnanie*, & dans bien d'autres Places. Peut-on assez admirer, ou, pour mieux dire, détester la fatale négligence des *Polonois*? Nous voyons tranquillement ces édifices préjudiciables à la République s'élever sous nos yeux, & nous connivons à cette insolence! Que dis-je? Nous fournissons aux dépenses qui y sont nécessaires, nous y portons nous-mêmes les matériaux. Si le Roi entreprenoit quelque chose de semblable, la République entiere se souleveroit sans doute contre lui. Soufrirons-nous donc ces attentats à des vautours qui viennent dans nos forêts faire lever le gibier, pour des chasseurs étrangers? Mais ce n'est pas l'unique chose à laquelle

fixe pour remuer toute la Terre. Les *Jesuites* se sont appliqué cela dans leur *Imago primi seculi*. On y voit un des emblèmes de la *Société*, où est représenté un Ange qui enleve le globe de la Terre, par le moyen d'une machine semblable à la vis d'*Archimede*, avec cette devise, *Fac pedem figat, & terram movebit*,

GRANDS DE POLOGNE. 23

quelle ces Colléges servent aux *Jesuites*. Par eux ces Moines adroits se rendent maîtres de notre Jeunesse, l'esperance de notre posterité ; ils en refondent les cerveaux ; ils les régénèrent, pour ainsi dire ; en un mot ils se préparent parmi nous un nouveau Monde, & un peuple tout *Jesuite*.

Et de la
Jeunesse.

Cependant ceux d'entre eux en qui ils trouvent les talens nécessaires, s'appliquent, ou à la Prédication, ou au lucratif emploi d'entendre les Confessions ; & par ce moyen, non seulement ils s'attachent insensiblement le peuple, mais encore ils facilitent à leurs Procureurs les occasions d'envahir les biens du Public & des Particuliers.

Ils prêchent
& confes-
sent par
des rai-
sons sem-
blables.

Quelle vaste matiere n'aurois-je pas ici, si je voulois m'étendre sur les artifices honteux, que ces hommes emploient, particulièrement pour gagner les femmes ? Mais puisque ce détail ne convient, ni à mes occupations, ni à mon but, je me contenterai de remarquer une circonstance qui les distingue des autres Réguliers. Je veux parler du refus que les *Jesuites* font des presens médiocres qui leur sont offerts. D'autres Religieux les acceptent avec reconnaissance. Ceux-ci les trouvent indignes d'eux & de la splendeur de leur

Riches-
ses
qu'ils ac-
quierent
par ces
mo yens.

Ordre; *Aquila non capit muscas*: & d'ailleurs, habiles Politiques comme ils sont, il savent que négliger à propos un petit profit est souvent un grand gain. J'ai vu moi-même leur hypocrite modération aller jusqu'à leur faire rejeter un présent de cinquante ducats de *Hongrie*. Mais loin que les bons Peres temoignent le même dégoût pour les legs testamentaires des personnes opulentes, ils engouffrent de grandes terres, & les recherchent par tant de fourberies indignes, que la *Pologne*, au milieu de la corruption publique, n'a peut être jamais rien vu de pareil. De là viennent à ces genereux contempteurs des richesses, à ces Religieux détachez & desintereffez, à ces Peres officieux qui nous presentent gratuitement leurs services, ces revenus immenses & Royaux, dont ils se servent, non plus pour étayer leur crédit, mais pour entretenir des factions parmi nous. Leurs Tresors & leurs Chartres sont dans la *Grande-Pologne* à *Kalish*, dans la *Petite* à *Cracovie*, dans la *Russie* à *Lublin*, dans la *Lithuanie* à *Vilna*, dans la *Mazovie* à *(Pultawa)*, dans la *Prusse* à *Braunsberg*. Il suffiroit de fouiller dans ces registres secrets, pour instruire mieux la *Pologne* de son état, qu'on n'a fait jusqu'ici par tant de

(Pultusk)

de tumultueuses recherches.

Mais je me suis arrêté sur ce premier chef, je veux dire sur la Politique des *Jesuites*, autant qu'il falloit pour mettre un chacun au fait. Qu'on juge maintenant si ceux-là se trompent, qui croient ces Peres dangereux, & qui recommandent de veiller sur leur conduite. Je suis sûr que plusieurs personnes sont mieux instruites encore que moi-même de la verité de mon récit.

Maintenant que nous avons parlé en general de la constitution du Gouvernement *Jesuitique*, nous devons prouver par des exemples particuliers, combien il a été pernicieux au Gouvernement temporel, ce qui est la seconde partie de ma division. Or il ne tiendrait qu'à nous, pour y réussir, de faire faire attention aux affaires de la *Pologne*. Mais j'aime mieux tirer mes principales preuves des histoires étrangères, parce que n'ayant point d'interêt personnel qui nous aveugle sur ces sujets, nous serons mieux en état d'en juger; ce qui ne m'empêchera pourtant pas d'alléguer aussi des preuves domestiques.

Rien ne peut mieux faire connoître le genie du *Jesuitisme*, & ce qu'il est capable d'exécuter contre les Rois, que

II. PARTIE.
Exemples des mauvaises suites du pouvoir des *Jesuites*.

Histoire de la Ligue en France.

que l'histoire des troubles arrivez en *France* pendant la Ligue. Voici le fait. Telle est la constitution du Royaume, que les habiles Politiques l'ont citée comme un modele achevé d'un Gouvernement sage & solide. En effet, approchant autant qu'il est possible d'une Monarchie absolue, elle est néanmoins à couvert de la tyrannie & de la sédition, par l'autorité des Parlemens qui obvient au premier inconvenient, & par l'amour des *François* pour le sang Royal, qui prévient le second. Quant à ce dernier article, les *François* à cet égard ont quelque chose qui les met au dessus des autres nations. Aussi aucune Maison Royale en *Europe* n'est aussi ancienne que celle de *France*. Néanmoins cet attachement de ses Sujets, sur lequel *Henry III.* comptoit comme sur un appui ferme & inébranlable, ne put le defendre contre les *Jesuites*, qui firent ce qu'on n'avoit jamais vu en *France*, c'est à dire qui dépouillerent le Roi de son pouvoir, avilirent la famille Royale, massacrerent le Prince, & applanirent les chemins à une nation ennemie (i) de la *France*, pour en usurper le Royaume. Que dis-je? Si Dieu n'avoit déconcerté leurs projets par une pro-

(i) Les *Espagnols.*

GRANDS DE POLOGNE. 27

providence particuliere & qui tient du miracle, probablement ils auroient porté les *François* à trahir la Maison qui régnoit chez eux depuis plus de six cents ans, & qui embrasse presque tout ce qu'il y a de familles souveraines. En un mot, on auroit vu l'ennemi perpétuel de la *France* placé sur le trône par les *Jesuites*; en quoi il y auroit eu quelque chose de plus choquant encore, que s'ils nous avoient donné pour Roi leur *Demétrius* (k) *Moscovite*.

Maintenant je vais confirmer ce que j'ai avancé de leur humeur factieuse & mal intentionnée, par un exemple de ces

Les *Jesuites* sont ennemis des Rois.

(k) Il y avoit en Pologne (en l'année 1605.) un certain homme qui se faisoit passer pour *Demétrius*, fils de *Jean Basilowitz*, *Czar de Moscovie*. . . Ce *Demétrius*, vrai ou faux, trouva particulièrement créance dans l'esprit de *George Mniszek*, *Vaïvode* ou Gouverneur de *Sendomir*, qui, accompagné de plusieurs *Seigneurs Polonois*, mit une Armée en campagne, & passa . . . en *Moscovie* avec ce *Demétrius Puffendorf*. Mais cette entreprise ne réussit pas, & l'Imposteur fut massacré avec quantité de *Polonois*; ce qui fut le commencement d'une guerre furieuse entre la *Moscovie* & la *Pologne*, qui ne finit qu'en 1634. après une treve de quatorze ans, faite en 1615. Ce furent les *Jesuites* qui mirent ce fantôme sur le théâtre. Voy. *De Thou*, lib. 135.

ces détours obscurs, qu'ils se tracerent pour sapper le trône de *Henry III.* Vers la naissance de la Ligue, on commença à agiter en France la question, si, en cas d'herésie, le Pape peut absoudre les François du serment de fidélité qu'ils font au Roi; d'où naissoit cette autre demande, est-il permis à tout Particulier de tuer un Tiran, sans y être autorisé publiquement? Vous comprenez sans doute, Grands de Pologne, combien la décision de ces deux cas interessoit le Roi & le Royaume. O Ciel! Qu'auroient dit les Apôtres, lors qu'ils tinrent un Concile à *Jerusalem*, sous l'assistance du Saint Esprit, si un Religieux étoit venu les consulter sur une difficulté pareille?

Cependant ces questions n'étoient pas nouvelles en France. Les differens éternels des Pontifes Romains avec les Rois Très-Chrétiens, avoient donné occasion d'examiner cent fois la premiere, & pour la seconde, il y avoit environ deux cents ans qu'on l'avoit publiquement examinée & décidée en (1) Sorbonne,

(1) En l'année 1414. l'Evêque de Paris, & l'Inquisiteur de la foi, assemblez en la Sale de l'Evêché, en presence de plusieurs Prelats, de grands Docteurs, & d'une grande foule de peuple,

bonne, à l'occasion du meurtre de Louis
(m) Duc d'Orléans. Mais elles avoi-
ent toujours été niées, de sorte que le
Con-

ple, jugerent à propos de la censurer, comme er-
ronnée qu'elle étoit en la foi & dans les mœurs,
& de la condamner, comme scandaleuse qu'elle é-
toit en plusieurs façons, à être brûlée au Parvois
Notre-Dame. Deux jours après, l'exécution
s'en fit, eux presens, sur un échaffaud dressé à
cet effet, &c. *Hist. de Charles VI. traduite
par M. Le Laboureur, liv. 33.*

(m) Jean Duc de Bourgogne, oncle de
Charles VI. & ennemi implacable de tout ce
qui s'oposoit à son effroyable ambition, fit
assassiner Louis Duc d'Orléans, son neveu,
l'an 1407. par un Gentilhomme Normand,
nommé Raoul d'Oquetonville, qui lui déchar-
gea un coup de hache d'armes, dont il lui coupa
la main, & d'un second lui fendit la tête en
deux. (Voy. Mez. t. 3.) Action détestable qui
retomba sur l'Auteur; car les serviteurs du
Duc d'Orléans, entr'autres Tannegui du Châ-
tel, aiant menagé en 1419. une entrevue en-
tre le fils de Charles VI. & le Duc de Bour-
gogne, ces deux Princes se joignirent sur le
Pont de Montereau-faut-Yonne. Et comme le
Duc Jean se présente, Tanneguy du Châtel
lui dresse une querelle d'Allemand, disant qu'il
ne rendoit au Dauphin l'honneur qu'il lui de-
voit, & avec une hache lui donne tel horizon sur
la tête, qu'il en mourut. Pasquier, *Resch. de la
France* l. 6. Voy. aussi Mez. ubi supra, &
Bayle *Dict. Hist. & Crit.* à l'Art. BOURGO-
GNE (Jean Duc de)

Concile de *Constance* en particulier avoit (n) condamné également la seconde, & la personne qui la soutenoit (o).

Il n'en fut pas de même cette fois-ci. La *France* étoit changée à tel point, qu'une grande partie du Clergé, & l'Ordre entier des *Jesuites*, soutinrent ces deux propositions, anéantissant ainsi l'autorité de leurs ancêtres. On eût dit qu'une nouvelle espece d'hommes avoit succédé aux premiers; & c'étoient les *Jesuites* qui avoient produit ce chan-

(n) Voici les termes de cette condamnation, raportez par *Maimbourg*, Hist. du Grand Schisme, liv. 5.

„ Le Saint Concile, pour exterminer cet-
 „ te erreur, déclare & definit, après une
 „ mure deliberation, que cette doctrine est
 „ contre la foi & les bonnes mœurs, & la
 „ reprouve & condamne comme herétique,
 „ scandaleuse, & donnant lieu aux fraudes,
 „ tromperies, mensonges, trahisons, & aux
 „ parjures. De plus il definit & déclare,
 „ que ceux qui soutiennent opiniâtrément
 „ cette doctrine très pernicieuse, sont Heré-
 „ tiques, & que comme tels ils doivent être
 „ punis selon l'Ordonnance des Saints Ca-
 „ nons.

(o) *Jean Petit*, Professeur en Théologie dans l'Université de *Paris*. Voy. son Article dans le *Dict. Hist. & Crit. de Bayle*.

changement , comme on n'en sauroit douter. En effet, outre la déclaration publique qui en fut faite par la *Sorbonne*, après les troubles, les *Jesuites* le reconnoissent eux-mêmes clairement, lors qu'entre autres causes qui ont rendu inutiles, en *France*, les excommunications lancées contre les Rois, ils rapportent expressément celle-ci, que les esprits des François n'étoient pas encore suffisamment disposez, c'est à dire qu'il n'y avoit pas encore parmi eux des personnes qui s'entendissent à exciter des séditions, comme les Prédicateurs & les Confesseurs *Jesuites*. Ce fut donc cette décision de leurs Théologiens, qui causa la mort de (p) *Henry III.* qui déclara innocent (q) son assassin.

(p) Il fut assassiné à *Saint Clou* en 1589. par Frere *Jacques Clement*, *Jacobin*, dans le tems que ce Prince assiégeoit *Paris*. Voy. *Mez.* t. 5.

(q) Le *Jesuite Mariana* admire le courage de *Jacques Clement*; & donne de grands éloges à son parricide, dans un Livre qui a pour titre, *De Rege & Regis institutione*, & qui fut brulé à *Paris* par Arrêt du Parlement. Voy. son Article dans le *Dict. Hist. & Crit.* de *Bayle*.

Le Pere *Guignard* fit plus: on le convaincquit d'avoir écrit, que *l'acte heroïque fait par*
Jâc-

assassin, & qui le compara au fameux
(r) *Ehud*, le liberateur des *Israélites*.
Décision horrible & inouïe depuis la
naissance du *Christianisme*!

Et les
font pas-
ser quand
ils veu-
lent pour
Tirans.

Mais pour en connoître encore
mieux l'indignité, vous devez remar-
quer, Grands du Royaume, que cet-
te

Jâques Clement, comme DON DU ST. ES-
PRIT, appelé de ce nom par nos *Théologiens*, a
été justement loué par le feu *Prieur des Jacobins*,
Bourgoïn, *Confesseur & Martir* par plusieurs
raisons, & que le plus bel *Anagramme* qu'on
trouva jamais sur le nom du *Tiran* defunt (*Hen-
ri de Valois*) étoit . . . VILAIN HERO-
DES, &c. *Cayet*, *chronol. noven.* à l'an 1594.

Comme les *Anagrammes* étoient à la mode
en ce tems-là, on fit aussi celle de l'assassin de
ce Prince; & ce qu'il y a de singulier, c'est
que dans le nom de *Frere Jâques Clement* on
trouva, sans changer une seule lettre, ces
paroles, C'EST L'ENFER QUI M'A CRÉÉ.

(r) Le *Prieur Bourgoïn* poussa l'insolence
jusqu'à apostropher *Jâques Clement* en pleine
chaire, l'appellant *Bienheureux Enfant* de son
Patriarche, & *Saint Martir de Jêsus Christ*,
& le comparant à *Judith*; &c. *Maimbourg*,
Hist. de la Ligue.

On a donné les mêmes éloges à *Jean Châ-
tel*, dans son *Apologie*. L'Auteur l'éleve au des-
sus d'*Aïod*, de *Phinées* & de *Matathias*, &
il compare son courage à celui de *Jâques
Clement*. Voy. l'Art. de CHÂTEL (*Jean*)
dans le *Supl. du Dict. Hist. & Crit. de Bayle*.

te secte ne se contente pas de permettre de tuer les Tirans. Elle s'arrogé encore le droit de les définir ; & réservant ainsi à sa discrétion le choix des Princes que tout Particulier peut assassiner impunément , elle déclare que nous pouvons immoler , comme autant de victimes dues au Pontife *Romain* , quiconque a encouru son indignation , & est par conséquent excommunié , selon les *Jesuites*. Et ce n'est pas sans fondement que j'inliste sur ce point. Car ils ajoutent insidieusement , dans la seconde question , cette clause , *en cas d'heresie* , pour colorer ainsi leur perfidie envers le souverain Magistrat. Mais c'est un artifice dont il est facile de pénétrer la grossiereté , après ce que nous avons prouvé ci-dessus , savoir que les Herétiques , dans l'esprit d'un *Jesuite* , sont , non les personnes qui suivent des opinions fausses en fait de Religion , mais bien celles qui manquent de complaisance pour la *Société* , & qui en derangent les desseins. Ils le montrent assez par rapport aux *Venitiens* , qu'ils déchirent , dit-on , en *Italie* , comme des Herétiques détestables , soit parce que ces sages Républicains ont réprimé l'avarice des *Jesuites* , soit parce qu'ils retiennent dans des bornes

étroites les fureurs de l'*Inquisition Romaine*. Mais cette verité parut encore mieux dans la conduite qu'ils tinrent envers *Henry III.* Jamais *Catholique* n'accusa ce Prince d'erreur dans la foi, & il est constant qu'il persévera dans la *Communion Catholique Romaine*, jusqu'au dernier soupir. La vraie cause de la fureur des *Jesuites* contre lui, fut donc le refus que ce Roi faisoit de donner la Couronne à celui (s) qu'ils avoient choisi, comme un ministre fidelle de leurs desseins.

Confiderez maintenant cette décision,
Grands

(s) *Henri de Lorraine, Duc de Guise*. Le dessein de la Ligue, dont les *Jesuites* étoient le grand Mobile, étoit de le mettre sur le trône, après avoir enfermé *Henry III.* dans un monastere. La Duchesse de *Montpensier*, sœur de ce Duc, ne s'en cachoit pas. Elle dit un jour à plusieurs personnes, en montrant ses ciseaux d'or, qu'ils serviroient bien-tôt à tondre le Roi, afin qu'étant relégué dans le fonds d'un Cloître, il laissât le trône, dont il étoit indigne, en état de pouvoir être occupé par un homme plus capable de régner & d'exterminer les *Huguenots*. Cet homme c'étoit son frere. *M. Maimbourg* ne disconvient pas que ce Duc n'ait aspiré à la Couronne, du moins pour après la mort des *Valois*. *Bayle, Crit. gener. du Calvinisme de Maimb. Lett. 3. Henri III. le prévint, & le fit assassiner en 1588. Voy. Méz. t. 5.*

GRANDS DE POLOGNE. 35

Grands du Royaume, & dites-moi si elle ne foumet pas la vie de tout ce qu'il y a de Princes & de Magistrats, dans l'*Europe*, à la fantaisie des *Jesuites*, & s'ils ne feront pas perir quiconque leur fera contraire? Faites attention sur tout à l'exemple des *Venitiens*: exemple qui ne peut que vous fraper, puisque cette République a defendu fortement jusqu'ici la Religion *Catholique*, comme la base de son Gouvernement, & comme un (t) *Palladium* inviolable.

Pour moi, chaque fois que je me rappelle ce trait d'histoire dans l'esprit, je frémis, en considerant avec combien de facilité les *Jesuites* pourroient, dans les conjonctures presentes, exciter les mêmes troubles parmi nous; combien ils sont ardens & opiniâtres dans leurs entreprises; enfin combien ils paroissent disposez, depuis quelque temps, à répandre par tout le trouble & la division. C 2 Mais

(t) Statue de Pallas, que les *Troyens* disoient être tombée du Ciel dans leur ville, & à laquelle ils prétendoient que sa conservation étoit attachée. En effet, à ce que dit l'Histoire ou plutôt la Fable, *Diomedé* & *Ulysse* aiant enlevé le *Palladium*, pendant le siège de *Troye*, cette ville fut prise & réduite en cendres par les *Grecs*. Voy. *Homere*, & *Denis d'Halicarnasse*.

Mais peut-être quelqu'un me répondra que nous n'avons rien à craindre d'eux, parce qu'ils sont bien d'accord avec le Roi. Plût à Dieu qu'à la place de ce discours, on pût me tenir celui-ci, *les Etats du Royaume & le Roi vivent dans une parfaite intelligence!* Cet heureux accord contribueroit bien d'une autre maniere au salut & à la sécurité de la République. J'avoue néanmoins que cette réponse est véritable; mais loin qu'elle me rassure, elle augmente au contraire mon inquiétude. Car qui peut dire certainement que la bonne intelligence du Prince & de la *Société* durera toujours? Qui peut dire qu'il ne découvrira pas un jour leurs artifices, qu'il ne s'apercevra jamais qu'ils l'ont abusé, & qu'il ne changera pas de sentiment à leur égard? Enfin qui peut répondre, en ce cas, de la maniere dont ils le traiteront? N'y a t'il pas eu un tems, où les *Jesuites* étoient affectionnez à *Henry III*? Et lors qu'il retourna (v) en *France*, pouvoient-ils se lasser de le louer? A les entendre,

les

(v) *Henri III*, qui avoit été élu Roi de *Pologne* l'an 1572. s'enfuit, & revint en *France* en 1574. pour monter sur le trône que son frere *Charles IX.* lui laissoit vacant par sa mort. *Méz.* ubi sup.

les Constantins , les Charlemagnes , les Louis IX , étoient renfermez en la seule personne de ce Prince. C'étoit le brave , le très-Chrétien , l'invincible Athlete de Jésus-Christ , le Protecteur de l'Eglise Catholique , le fléau & la terreur des Héretiques. Cependant à quoi lui serviroient ces témoignages d'affection ? La Société passa de la flatterie (x) outrée à une haine furieuse ; & non contente d'avoir fait massacrer son ancien Heros , elle empêcha , autant qu'elle put , que son cadavre ne fût enseveli , & mit son parricide au nombre des (y) Saints.

Supposons cependant que la Pologne n'ait maintenant aucun sujet d'appréhender les Jésuites , qui fait ce qui arrivera dans la suite , & quel sera l'état de nos Rois & de nos affaires ? Abandonnerons-nous ainsi la Patrie , notre mere , au hazard ? Retiendrons-nous ainsi dans son sein cette dangereuse semence ; la cultiverons-nous avec soin ; la ferons-nous passer jusqu'à la postérité ? Y a-t'il un homme de bon sens qui nous conseillât de confier ainsi nos fortunes à un événement incertain ? D'un autre côté , sera-t'il dit , que nous ne

C 3

se-

(x) Conferez ceci avec l'Art. de Henri III. dans le *Dict. Hist. & Crit.* de Bayle.

(y) Voy. ci-dessus la Note (r).

ferons en sureté, qu'autant que le Roi & le Royaume seront amis des *Jesuites*? Enfin notre salut dépendra-t'il des bonnes graces (z) des *Jesuites*, & faudra-t'il, pour obtenir une paix tranquile, attendre que ces Peres, contens de nous, veuillent bien nous l'accorder?

La Société est ennemie des loix, & propre à les renverser.

Mais c'est peu d'avoir prouvé que la Société est ennemie des Rois, dès qu'ils renversent ses projets: j'ajoute qu'elle n'est pas moins disposée à détruire les Républiques & les loix, quand elle rencontre les unes ou les autres en son chemin; & que quant aux loix, celles auxquelles ce Corps dangereux s'attaque, ce sont celles qui reglent la succession, qui maintiennent la liberté, qui assurent le repos public.

Exemples de ce qu'ils ont fait en divers lieux.

C'est ainsi qu'ils en agirent en France, par rapport à la loi *Salique*, loi fondamentale du Royaume, qui admet les seuls mâles à la succession, & selon laquelle, après *Henry III.* la Couronne étoit dévolue à *Henry IV.* alors Roi de Na-

(z) En effet il peut arriver à la Pologne ce qui arrive en certaines Cours, où les *Jesuites* ont une autorité si prodigieuse, qu'on pourroit leur appliquer ce que *Balzac* dit du Cardinal de *Richelieu*, à l'égard de *Louis XIII.* que ce Prince lui avoit cédé tous ses droits, à la réserve de celui de guerir les écrouelles.

GRANDS DE POLOGNE. 39

Navarre. Comme ils jugerent que l'élevation de ce dernier Prince leur seroit préjudiciable, ils eurent l'adresse de pousser les *François* à renverser eux-mêmes cette base qui soutient l'Etat ; & la Ligue excitée par la *Société* defera la Couronne à la fille de *Philippe II.* en qualité de petite-fille de *Henry II.* Ce que la loi *Salique* est en *France*, les sermens de nos Rois le sont à la *Pologne*, où ils assurent la liberté des élections. Cependant les *Jesuites* n'ont pas respecté cet appui inviolable de notre Constitution, comme je le ferois voir facilement, s'il me convenoit de découvrir notre foiblesse aux Etrangers. En voilà sans doute assez pour confirmer ma proposition ; mais j'ajouterai encore de nouvelles preuves : on n'en manque point, quand il s'agit de faire voir l'humeur remuante & féditieuse des bons Peres.

Ils firent éclater cette méchante disposition dans la (a) *Hongrie* & dans
C 4 l'*Au-*

(a) Ce furent les *Jesuites* qui brouillerent l'Empereur *Rodolphe II.* & son frere *Matthias*, Roi de *Hongrie.* Ils avoient engagé *Rodolphe* à favoriser les Archiducs *Ferdinand* & *Léopold*, ses cousins germains, au préjudice de *Matthias*, desorte que, si ce dernier n'eût paré le coup,

40 DISCOURS AUX

l'Autriche, dans la *Stirie* (b) & dans la *Carinthie* (c), avec tant de succès, qu'après y avoir renversé les loix, sur lesquelles ces Provinces avoient fondé la liberté, ils opprimerent une partie des peuples, & réduisirent l'autre au desespoir. On assure même qu'ils poussèrent l'audace, en quelques endroits, jusqu'à citer la première Noblesse de ces Provinces à comparoître devant leur Tribunal, faute de quoi elle eût à déguerpir.

Je demande ici, Grands du Royaume, s'il arrive un jour, soit de notre tems, soit dans quelques années, que les *Jesuites* gagnent nos Rois, qu'ils les portent à combattre nos loix & nos libertés,

coup, un de ces Archiducs auroit été infailliblement élu Roi des *Romains*, ce qui l'auroit frustré de la Couronne Imperiale. Cette brouillerie, qui ne se termina qu'avec beaucoup de peine, entraîna après elle de grands desordres. Voy. *Heiss*, Hist. de l'Empire, l. 3.

(b) En l'année 1600. ils aigrirent si fort l'Archiduc *Ferdinand* contre les *Protestans*, que ce Prince les priva non seulement de l'exercice de leur Religion, mais que même il les bannit de la *Stirie*. Voy. *De Thou*, lib. 124.

(c) Les *Protestans* de cette Province eurent le même sort en 1598. à l'instigation de ces Peres. Consultez *Speculum Jesuit*.

GRANDS DE POLOGNE. 41

bertez, qu'ils leur persuadent enfin ce qu'ils leur prêchent chaque jour, savoir que la (d) *Paix de Religion*, l'unique obstacle qui barre leur secte furieuse, est une infidélité *Tartare & Mahometane*, à laquelle les Souverains ne sauroient donner leur consentement, sans engager leur salut éternel, quelle esperance me donnerez-vous? Il est vrai, quelques personnes me diront, qu'il n'est pas étonnant qu'il y ait des gens qui condamnent une confédération, à l'abri de laquelle tant de sectes abominables pullulent sans cesse parmi nous. Soit donc; cédon-leur pour un tems, pourvu que nous puissions le faire, sans interesser la République; mais que retorqueront-ils, si nous leur objectons cet endroit d'un sermon prononcé l'an 1606. dans la Diète de *Varsovie* par le P. *Sarga*? Ce Prédicateur adressa la parole au Roi en ces termes: *Helas! Sire, où avez-vous conduit les choses par une condescendance hors de tems? Les anciens Rois de Pologne ne conféroient des affaires publiques qu'avec les Senateurs.* Les

Et en particulier de ce qu'ils font en Pologne.

Sarga

C 5

Non-

(d) Elle fut conclue à *Augsbourg* en l'année 1555. Voyez-en l'Extrait dans *Heiss*, Hist. de l'Emp. t. 4.

Nonces (e) terrestres, comme on les appelle, n'avoient rien à dire; ils ont été introduits depuis peu de tems. Maintenant, chose déplorable! votre négligence & celle de quelques-uns de vos ancêtres, sont cause que, quand un petit Gentilhomme arrogant, qui se porte pour Nonce, a donné son suffrage, tous sont obligez de temoigner leur approbation en se levant. C'étoit votre devoir, Sire, c'étoit votre devoir de réprimer des abus contraires aux anciens usages. Discours féditieux & violent, auquel il ajouta un geste de mains, pour exprimer ce qu'il auroit souhaité qu'on fit, savoir que l'on coupât les têtes des (f) pavôts.

Si

(e) C'est le nom que l'on donne aux Nonces ou Députez des Nobles, qui ont droit d'assister aux Dietes de Pologne. Voy. *Moreri*, Art. de POLOGNE; & *De Thou*, au comm. du l. 136.

(f) *Tarquin le Superbe*, qui n'avoit pas moins d'ambition & de cruauté que d'orgueil, aiant voulu perdre les *Gabiens*, *Sextus Tarquinius*, le plus jeune de ses fils, s'enfuit à *Gabium*, de concert avec lui, sous prétexte de quelque mécontentement de la part de son pere. Cet artifice réussit, & *Sextus* aiant acquis beaucoup d'autorité dans cette ville, il en avertit *Tarquin*. Celui qu'il envoyoit à son pere, trouva ce Prince qui se promenoit dans

un

Si maintenant les autres *Jesuites* suivent les traces de leur confrere, comme ils le feroient volontiers, & qu'ils offrent au Roi leurs conseils & leurs secours, pour l'exécution de ses desseins, que croyons-nous que notre liberté deviendra; notre liberté, dis-je, defendue pendant tant de siècles? On dispute depuis long-tems parmi nous sur l'autorité des loix *Polonoises*, contre les Décrétales Papes, lesquelles, en cas d'heresie, soumettent la vie & les biens d'un Citoyen *Polonois* au jugement absolu de l'Evêque: ce qui est contre nos libertez, & ne laisse au Roi, dans ces causes, que le soin d'exécuter les sentences. Un autre sujet de dispute, c'est la question touchant les bornes de la puissance Royale, & sur l'autorité de la République, dans les choses qui concernent le bien du Royaume. On voit clairement ce que les *Jesuites* pensent de ces questions. Tant que le Roi fera pour eux, ils seront pour lui, & ils main-

un jardin. Le Roi ne lui fit aucune réponse, & se contenta d'abatre en sa présence, comme en badinant, les têtes d'un grand nombre de pavôts; après quoi il le renvoya à son fils, qui aiant compris l'intention de *Tarquin*, fit couper la tête aux principaux des *Gabiens*.
Tite-Live, *lib. 1.*

maintiendront la dignité Royale, avec autant d'ardeur qu'ils la combattirent en *France*, sous les regnes d'*Henry III.* & d'*Henry IV.* qui étoient opposez à la *Société*. Mais pour la République, au contraire, ils la haïssent mortellement : le discours du P. *Sarga* suffit pour en faire juger ; & vous dormez encore !

Sarga
Il est indubitable maintenant que les *Jesuites* sont les auteurs de la defiance qui est entre le Roi & les *Polonois* ; qu'ils fomentent & aigrissent les ressentimens mutuels ; qu'ils rendent le Prince suspect à la Noblesse, & la Noblesse suspecte au Prince, de sorte que ce dernier, craignant ses fideles Sujets, cherche de l'appui dans les alliances étrangères. Ils s'y prennent presque de même, par rapport au différend des Etats, qui jusqu'ici a été comme enseveli sous la cendre, & qu'ils réveillent de tems en tems, en sollicitant les Prelats tantôt par l'esperance, tantôt par la crainte. Il en faut dire autant des factions qui déchirent le Corps des Nobles. Car à qui les attribueroit-on qu'à la *Société* ? N'est-ce pas elle qui a distingué cet Ordre en trois especes ? Les *Herétiques*, à qui elle ne permet que par grace de demeurer dans le Royaume ; les *Politiques*, pires que les *Herétiques* ;
&

& les *Catholiques*, c'est à dire ceux qui lui sont fideles. N'est-ce pas elle qui nourrit par ce moyen entre les Nobles une mesintelligence éternelle? Cependant, entre autres inconveniens de ces dissensions, voici ce qui arrive. Le Prince voulût-il marquer une consideration particuliere à la Noblesse, il ne pourroit le faire, parce que, divisée comme elle est, il n'y trouve pas de forces suffisantes pour l'appuyer.

Qui croiroit, & que les *Jesuites* osent tenir publiquement une pareille conduite, & qu'il se trouve assez de gens prêts à la justifier! Néanmoins il est certain que ces bons Peres ne se cachent pas pour commettre de semblables desordres, & que plusieurs personnes nient ces crimes, ou cherchent avec soin des prétextes spécieux pour les colorer. C'est pourquoi, nous sommes obligez de refuter ces patrons imprudens des *Jesuites*; ce qui est la troisieme partie de notre Ouvrage.

Les defenseurs de la *Société* commencent d'ordinaire par alléguer la Religion *Chrétienne*, dont ils craindroient la ruine, si on statuoit quelque chose de fâcheux contre les *Jesuites*. C'est le principal argument qu'on employe en faveur des bons Peres, & il faut avouer

III. PARTIE. Refutation de ce qu'on dit pour les *Jesuites*.

On dit
fausse-
ment que
la Reli-
gion dé-
pend de
leur con-
servation.

avouer qu'il est plausible, & qu'il y a là de quoi triompher pour la *Société*. Aussi ses amis citent avec emphase, pour le confirmer, la conversion de divers Infideles dans les deux Mondes, celle de plusieurs Herétiques, & les heureux succès que les *Jesuites* furent sur le point d'avoir dans la (g) *Russie*. Les *Jesuites* ajoutent eux-mêmes à ces raisons, que ceux qui sollicitent leur exclusion de la Cour, le font dans la vue maligne de chasser les chiens qui gardent la Bergerie, & de la livrer au loup ravissant.

Que dirons-nous à cette objection ? En premier lieu, je ne saurois assez admirer comment on se persuade, que la Religion *Catholique Romaine* ne subsisteroit pas dans la *Pologne*, sans les *Jesuites*. Quoi donc ! ignore-t-on qu'elle avoit existé quinze cents ans avant *Ignace de Loyola*, & qu'elle avoit fleuri plusieurs centaines d'années parmi nous ?

Je dis en second lieu, que *Jesus-Christ* & les *Apôtres* ont pourvu, dès le commencement, non seulement à la propagation de la foi, mais encore à sa conservation éternelle, en sorte qu'elle n'a pas besoin, pour se soutenir, de moyens nouveaux & extraordinaires, tandis qu'elle

(g) Voy. ci-dessus la Note (k)

GRANDS DE POLOGNE. 47

qu'elle marche simplement dans le sentier de la verité. Elle n'a qu'à se servir de ceux que Dieu lui a fournis, savoir, non les *Jesuites*, mais les Evêques, les Prêtres, les Docteurs, les Pasteurs, les Diacres, lesquels demeurant parmi nous, il n'y a nul doute qu'ils ne fussent à la defense de la Religion, & qu'elle ne fleurisse entre leurs mains, quand même il n'y auroit pas un seul *Jesuite* en *Pologne*. Et en effet je voudrois bien savoir pourquoi les bons Peres aiment tant l'épithete ambiguë de *chiens*: épithete par laquelle ils veulent insinuer que, sans leurs soins vigilans, le troupeau du Seigneur ne seroit pas en sureté? Que pensent-ils donc du reste du Clergé? Regardent-ils les autres Ecclesiastiques (b) comme autant de renards?

Mais en troisieme lieu, ces Peres ont bon- La Religion ne

(b) Ce qu'il y a de vrai c'est qu'ils les regardent comme des gens beaucoup moins utiles qu'eux, pour le salut des hommes. On a vu un *Jesuite Missionnaire*, dans la Ville de *Viane* en *Hollande*, prêcher publiquement, dans son Oratoire, qu'on avoit beau aller où l'on voudroit, chez des Prêtres ou des Religieux; qu'on n'en trouveroit jamais aucun qui donnât le *Paradis* à si bon marché que les *Jesuites*. *Moral. Prat. des Jesuites*, Pref. du 2. vol.

48 DISCOURS AUX

leur fert
que de
prétexte.

bonne grace de nous vanter ainsi leur zele pour la (i) Religion! Comme si on ignoroit que rien ne les touche moins, & qu'ils n'y ont égard, qu'autant qu'elle peut les mener à la fin principale de leur Institut! C'est ce qu'ils temoignent assez, en confiant le soin d'enseigner dans l'Eglise aux moindres d'entre eux, tandis qu'ils destinent les genies distinguez à briller dans les Cours, & à régner dans les Conseils.

Ils nuisent beaucoup au progrès du Catholicisme.

En quatrieme lieu, il est constant par de fréquentes experiences, & par les temoignages nombreux de gens dont les *Jesuites* mêmes reconnoissent l'habileté & la catholicité, que la *Société* a plus nuï à la Religion *Catholique*, dans l'*Europe*, qu'elle ne lui a servi. Je me souviens d'avoir entendu souvent les premiers de notre Clergé déplorer ce malheur; mais comme la chose paroitra incroyable à quelques personnes, je vais la prouver par un détail qui surprendra.

En

(i) *Marc Antoine Colonna*, Viceroy de *Sicile*, a fait en peu de mots le caractère des *Jesuites*. Un de leurs Peres, nommé *Alphonse*, se glorifiant de son mérite & de celui de l'Ordre, le Viceroy rabatit sa fierté par ces paroles: *Voi, Padri di Gesu, lavete la mente al Cielo, le mani al Mondo, & l'anima al Diavolo*. Lib. de *Conscien. Jesuit*.

GRANDS DE POLOGNE. 49

En premier lieu, il n'est point de *Catholiques* qui ne reconnoissent avec moi, que, si la Religion *Romaine* croît & fleurit quelque part, c'est dans les lieux, où l'on se conforme, dans la spéculation & dans la pratique, au Concile de *Trente*, & où l'on en suit les maximes de réformation : maximes dans lesquelles consiste aujourd'hui le salut de l'Eglise *Catholique*. Or l'expérience prouve que, si quelque chose a pu arrêter l'exécution de ce Concile, & en a rendu les décrets odieux ou suspects aux Peuples, c'est la chaleur séditieuse & les mauvaises pratiques des *Jesuites*, qui ont révolté les meilleurs *Catholiques*, & causé mille troubles. C'est la même violence de leur genie, qui les a fait chasser (k) de la *Grande-Bretagne*,
D qui

(k) En l'année 1601. la plupart des Prêtres séculiers aiant accusé les *Jesuites*, en *Angleterre*, d'être l'unique cause des loix séveres qui avoient été faites contre les *Catholiques*, parce qu'ils avoient trempé dans toutes les conspirations, & qu'ils avoient même suborné des assassins, pour tuer la Reine (*Elizabeth*); cette Princesse eut avis que les *Jesuites*, & ceux d'entre les Prêtres séculiers qui suivoient leurs principes, & leur parti, tramoié quelque chose contre le Gouvernement. Cela fut cause que, par une Proclamation, elle les bannit du Royaume, avec desfences d'y remettre jamais le pied, sur
peine

qui en a fait bannir les autres Prêtres avec eux, qui est cause que les Catholiques y vivent dans l'oppression. Sous le regne de Jacques VI. ils attirerent les mêmes maux à l'Ecosse par leur conduite turbulente : voici comment. Le P. Criton (1), Jesuite, avoit formé en Espagne

peine de la vie. Les autres Prêtres séculiers, qui n'étoient pas du parti des Jesuites, étoient aussi soumis à la même peine, à moins qu'ils ne se liaissent par un serment de fidélité. Rapin, *Hist. d'Angl.* l. 17. Ce bannissement fut renouvelé par Jacques I. l'an 1604. *Id.* l. 18.

(1) Ce Jesuite, qui ne publia aucun Livre, fit extrêmement parler de lui par des machinations d'Etat, qui auroient été infiniment plus utiles, & à son Ordre & à toute la Catholicité, que cent volumes, si elles avoient réussi. Il passa & repassa souvent la Mer & les Monts, plein d'intrigues & de complots qui tendoient à rétablir, dans la Grande-Bretagne, la Religion Romaine. Bayle, Art. de CRITON (Guillaume) dans le *Supl. du Dict. Hist. & Crit. Voy.* dans le même endroit quelles furent (en 1593.) ses intrigues en Ecosse.

Le même Jesuite s'étoit déjà signalé contre l'Angleterre en 1584. sous le regne d'Elizabeth. Ce Pere allant par mer en Ecosse, & le Vaisseau, sur lequel il étoit, étant attaqué par des Corsaires, déchira des papiers qu'il avoit sur lui & les jetta dans la mer. Mais par un accident fort extraordinaire, il arriva que le vent empêcha tous les morceaux de tomber dans la mer, & les

gne un plan de conspiration contre le Roi d'Écosse, & divers Peres de la Société en portoient secretement le projet chez les familles Catholiques, pour le leur faire signer. On découvrit la chose. Les premières Maisons du Royaume, celles qui avoient été les colonnes de la Religion Catholique, furent exposées aux derniers perils : les autres encoururent la juste haine du Souverain, qui jusques là ne leur avoit pas été extrêmement opposé, en un mot tous les Catholiques (m) porterent la peine de la fureur & de la perfidie des Jésuites.

Quelle autre chose aigrit jadis les Hongrois & les Transylvains, à tel point qu'ils maltraiterent & bannirent (n) tout ce qu'il y avoit de Jésuites, & de Prêtres parmi eux, que la violence insupportable de ces premiers? Cette So-

D 2 ciété

les rapporta dans le vaisseau, où quelqu'un prit soin de les ramasser tous. Ces morceaux aiant été mis entre les mains de Waad, il se donna la peine de les coller sur un autre papier, avec beaucoup de travail & de patience, & par là on découvrit un complot formé par le Pape, le Roi d'Espagne, & le Duc de Guise, pour envahir l'Angleterre. Rapin, l. 17. Voy. aussi Larrey, Hist. d'Angl. t. 2.

(m) Voy. ci-dessus la Note, pag. 49.

(n) En l'année 1588. parce qu'on les soupçonna de vouloir introduire l'Inquisition. Voy. la Pref. de l'Hist. des troubles de Hongrie.

ciété furieuse, appuyée de la faveur & de l'autorité du Souverain, foula aux pieds avec tant d'insolence ce qui restoit de liberté à ces peuples, que, perdant la patience avec laquelle ils avoient suporté les maux précédens, ils n'en eurent plus pour ceux-ci, & recoururent aux derniers remedes, animez sans doute par la vue de l'oppression des Provinces voisines.

Preuve
tirée de
leur con-
duite en
Pologne.

Mais à quoi bon chercher des exemples étrangers ? Je ne doute nullement que les *Jesuites* ne renversent un jour tout parmi nous, & qu'ils ne fassent de grands maux à la Religion, s'ils demeurent dans le Royaume. La cause de ces malheurs que je prévois, est déjà prête; je veux dire cette jalousie & cette ambition, qui, ne se bornant pas à l'emploi d'enseigner qu'ils vantent tant, fait chaque jour de nouvelles entreprises (o), auxquelles elle fait servir l'autorité publique de voile. S'ils réussissent par ce moyen à effrayer la populace, d'un autre côté ils offensent cruellement les personnes sages, qui voyent

(o) On n'en peut gueres citer d'exemple plus éclatant que la sanglante exécution de *Thorn*, qui est sur le point d'attirer, dans l'*Europe*, de grands troubles, & peut-être de grands malheurs.

GRANDS DE POLOGNE. 53

voient avec une extrême indignation qu'on rend leur zele suspect, qu'on expose le Magistrat & le Clergé à la haine publique, & que l'autorité de l'un & de l'autre devient méprisable aux Sujets. Comparez maintenant ces pertes du *Catholicisme* avec les progrès qu'il a faits en *Europe* par le moyen des *Jesuites*. Je doute qu'il reste à ces Peres quelque sujet de se glorifier.

Mais quand nous ne leur imputerions pas ces malheurs, & que nous considererions la doctrine des *Jesuites* en elle-même, c'est à dire sans aucun raport à leurs excès, je ne vois pas quel grand sujet ils ont d'en faire tant de bruit. En effet la Religion se conserve & s'étend, ou par les discours, ou par les bons exemples, ou par les écrits publics. Examinons les *Jesuites*, par raport à ce premier point, qui comprend la Prédication & la Confession. Quant à la Prédication, il est vrai, ces Peres sont d'ordinaire subtils, diferts, propres à remuer les passions, impétueux, vifs, capables d'agiter, d'étonner, d'échauffer des esprits foibles, & qui ne se tiennent pas en garde. Mais ces talens, que d'ailleurs je ne croi pas qu'on apprenne dans les écoles de la véritable piété, sont corrompus encore par deux

Ils sont incapables de servir la Religion.

Ce qu'on prouve par leur maniere de prêcher.

choses qui les rendent suspects aux gens senez, savoir un geste théâtral, affecté, éloigné de la gravité, & un soin excessif d'orner leurs discours: deux défauts qui marquent une ambition ardente & rien moins qu'Apostolique. Un autre défaut de l'éloquence *Jesuitique*, c'est cette manie insatiable d'injurier & de calomnier, dans l'unique vue d'enflammer & d'aigrir le peuple contre leurs adversaires, qu'ils endureissent par cette violence, tandis qu'ils devroient les gagner par une douceur Evangelique. Pour moi, ces trois choses me choquent tellement, que je prefere le sermon du moindre Curé, aux discours fleuris du plus éloquent *Jesuite de Pologne*.

Par leur
méthode
de con-
fesser.

Pour ce qui regarde la Confession, j'avoue qu'elle est le principal instrument de l'avarice des *Jesuites*, & que par elle, ils enveloppent dans leurs filets la multitude crédule & superstitieuse. Cependant il n'ont pu se conduire avec tant d'adresse, que la recherche curieuse des secrets, l'examen impudique des fautes, & les penitences infidieuses ou intéressées qu'ils imposent, n'ayent révolté plusieurs personnes, & ne leur ayent inspiré une haine extrême pour la *Communion Catholique*. Ce qu'il

qu'il y a de criminel dans cette conduite n'échapa pas à la vigilance de l'Evêque d'*Olmütz* dans la *Moravie*. On avoit imprimé dans son Diocèse, sous le nom d'un *Jesuite*, certain libelle, contenant un catalogue de péchez, distingué selon les diverses relations de la vie commune, & divisé en péchez mortels & en péchez veniels. On en avertit le Prelat, qui, aiant examiné l'Ouvrage avec attention, en fit acheter les exemplaires dix fois plus qu'ils ne valoient, afin de supprimer un écrit honteux au nom *Chrétien*, & préjudiciable aux bonnes mœurs.

Je passe à la maniere de vivre des *Jesuites*. Il est vrai qu'ils ont évité jusqu'à présent ces desordres criants, qui avoient defiguré l'Eglise, & rendu le Clergé odieux aux Laïques. Mais il s'en faut pourtant bien qu'ils soient à couvert de tout reproche; & chez eux comme ailleurs on trouve un melange difforme de bien & de mal. Car s'ils font paroître d'un côté une continence admirable, une chasteté angelique, une grande dévotion, ils temoignent en même tems une avarice sans bornes; & on leur voit employer tant de mauvais moyens, pour surprendre la charité des familles nobles, des veuves & des orfelins, que les gens sages ne

Par leur conduite.

peuvent assez s'en étonner. Que ne pourrois-je pas ajouter à ceci ? Mais j'ai déjà assez parlé des artifices *Jesuitiques*: venons donc aux écrits de cette secte, dont on leur fait un honneur infini, & qui valent en effet leur prix.

Et par
leurs é-
crits.

On ne peut nier que le stile des *Jesuites* ne soit poli & vif, & leur éloquence fleurie, nerveuse, artificieuse. Il est certain aussi que ce genre d'éloquence est propre à éblouir la Jeunesse, qui s'attache aux *Jesuites*, attirée surtout par ce charme. Mais ceux qui ont un véritable gout pour la piété, méprisent ces vains brillans, où paroît l'affectation des *Jesuites*, & qui font penser que ces Peres veulent disputer la palme à tout ce qu'il y a jamais eu de méprisables déclamateurs. Le langage de la vérité est simple, & doit l'être. La Religion *Chrétienne*, en particulier, dédaignant d'être traitée d'une manière recherchée, rejette les ornemens & le fard de l'éloquence mondaine, comme mal séans à son caractère grave, & propres seulement à flatter un cœur corrompu & une délicatesse vicieuse. En un mot, ce qu'il y a de gens qui pensent juste, sont persuadés que l'unique profit qui soit revenu à l'*Europe* de l'éloquence *Jesuitique*, & des écrits vio-
lens

lens & subtils qu'elle a enfantez , c'est qu'ils ont échauffé les *Catholiques*, irrité davantage leurs adversaires , & enfin donné de nouvelles forces à l'incendie qui dévore la *Pologne*.

On allegue ensuite la conversion des Barbares dans les deux *Indes*, & celle des Herétiques dans l'*Europe*. Quant au premier article, ils ont beau jeu avec nous qui vivons dans une extrémité de l'*Europe* ; ils parlent d'un lieu dont ils peuvent dire en sureté tout ce qui leur plaît ; ainsi je leur répons uniquement, (p) à beau mentir qui vient de

Ils se vantent ridiculement de leurs conversions.

D 5 loin.

(p) La Lettre, que *Jean de Palafox* de *Mendoza*, Evêque d'*Angelopolis*, dans l'*Amerique*, écrivit au Pape *Innocent X.* rend témoignage de la conduite des *Jesuites* chez les Nations idolâtres. On y trouve ces paroles: *Toute l'Eglise de la Chine gemit, & se plaint publiquement de ce qu'elle n'a pas tant été instruite que séduite, par les instructions que les Jesuites lui ont données, touchant la pureté de notre créance; de ce qu'ils l'ont privée de toute la juridiction Ecclesiastique; de ce qu'ils ont caché la croix de notre Sauveur, & autorisé des coutumes toutes Paiennes; de ce qu'ils ont plutôt corrompu, qu'ils n'ont introduit celles qui sont véritablement Chrétiennes; de ce qu'en faisant christianiser les Idolâtres, ils ont fait idolâtrer les Chrétiens; de ce qu'ils ont uni Dieu & Belial*

loin. Je n'en dis pas autant de la conversion des Herétiques, car c'est une chose qui s'est passée à notre porte, pour ainsi dire. Mais d'ailleurs qu'ont ces succès qui fasse tant d'honneur aux *Jesuites*? Ces conversions sont moins dues à leur doctrine extraordinaire, qu'aux argumens dorez que les benignes influences des Cours de *Rome* & de *Pologne*

en même table, en même Temple, en mêmes autels, & en mêmes sacrifices. Enfin cette nation voit avec une douleur inconcevable que, sous le masque du Christianisme, on révere les idoles, ou, pour mieux dire, que, sous le masque du Paganisme, on souille la pureté de notre sainte Religion.

Ce qu'un celebre Avocat a dit sur le même sujet, est encore plus fort. Voici ses propres paroles. *Mais si les Jesuites sont pernicieux à la France, pour le moins ont-ils fait de grands miracles aux Indes: oui certainement & fort remarquables pour nous; car ils ont fait mourir avec leurs Castillans, par le fer & le feu, vingt millions de ces pauvres Innocens, que leur histoire même appelle des agneaux. Ils ont bien arraché le Paganisme, non pas en convertissant les Païens, mais en les faisant souffrir cruellement comme des bourreaux. Que font-ils dans l'Amérique? poursuit le même Auteur. Au Perou ils ont des gênes publiques dans les marches, pour y mettre mille hommes à la fois; & là les soldats & les Goujats tourmentent ces pauvres*

logne leur fournissent. Ainsi ce font moins des conversions que des corruptions. D'un autre côté, on nous vante sans cesse ce qu'ils pensèrent faire en (q) *Russie*. Mais en premier lieu leur entreprise étoit appuyée sur un fondement ruineux; ils employoient de mauvaises manœuvres: ils ne réussirent pas, & d'ailleurs les esperances précoces qu'ils avoient conçues, leur avoient déjà inspiré tant d'orgueil, qu'ils se croyoient tout permis contre tous les Ordres du Royaume, & que les mauvais succès de la *Société* nous furent avantageux, parce qu'ils en abattirent la fierté.

Au zèle & aux talens que les *Jesuites* ont pour la propagation de la Religion Chrétienne, on ajoute qu'ils ont pour l'instruction de la Jeunesse des dispositions particulieres, qui les rendent nécessaires

II. Objection.
Les *Jesuites* sont des Maîtres excellens.

vres gens, afin de leur faire confesser où est leur trésor. Aussi, quand ils peuvent échaper, ils se vont pendre eux-mêmes aux montagnes, & auprès d'eux leurs femmes & leurs petits enfans à leurs pieds. Ces monstres de tyrannie vont à la chasse aux hommes, ainsi qu'on fait ici aux cerfs, les faisant dévorer par leurs dogues & par les tigres, lorsqu'ils les envoient chercher du miel & de la cire; & aussi par les *Tuberons*, quand ils leur font pêcher les perles aux endroits de la mer les plus dangereux. Ant. Arnaud, *Plaidoyer* contre les *Jesuites*.

(q) Voy. ci-dessus la Note, pag. 27.

cessaires à la République. Ce prétexte ne cede gueres au premier, & par conséquent il seroit capable de surprendre; mais heureusement, des *Catholiques* également zelez pour la foi, sinceres & éclairez, en ont fait voir la vanité au Monde. Ils ont montré par des raisons évidentes que les *Jesuites* ont plus nuï que servi au progrès des sciences, & que leur discipline, loin d'être avantageuse & honnête, est uniquement propre à gâter les esprits, à en émousser la pointe, à en éteindre le feu. Je fais que ce discours paroitra incroyable à bien des gens, Cependant je pourrois citer grand nombre de personnes distinguées par leur dignité & par leur merite, qui se sont plaints à moi, les uns qu'ils avoient été réduits à voyager pour se defaire des defauts contractez dans les Ecoles des *Jesuites*; les autres qu'étant à la tête des affaires, ils avoient été obligez d'oublier ce qu'ils avoient appris chez ces Peres. D'ailleurs parmi les Herétiques, c'est à dire parmi ceux à qui il plaît aux *Jesuites* de donner ce nom, gens qui n'ont jamais étudié sous les *Jesuites*, nous voyons des hommes versez en toute sorte de sciences, & propres à remplir avec honneur les premiers emplois, si la jalousie

Refutation.

GRANDS DE POLOGNE. 61

lousie de leurs ennemis ne les en éloignoit. Mais fût-on bien fondé à vanter la maniere d'enseigner des *Jesuites*, il est toujours certain que l'utilité, qui en peut revenir, ne vaut pas le sacrifice de la liberté publique, qu'ils voudroient acheter à ce prix. Ajoutez que nous pouvons commodément tirer d'ailleurs l'érudition que les *Jesuites* se vantent de nous apporter.

Quelques personnes ajoutent à cette apologie des *Jesuites*, qu'ils sont nez pour l'intrigue, propres à manier les grandes affaires, & douez d'une dexterité & d'une fidelité, qu'on ne rencontre pas aisément ailleurs. J'admire ce discours, supposé qu'on ne veuille exprimer que cette espece d'habileté requise dans les affaires civiles, & nécessaire dans les intrigues politiques. En effet les *Jesuites* ne se defendent de rien tant que d'entrer dans les affaires séculieres, & d'être faits pour y réussir. Aussi ceux qui répandent, ou qui croient de tels bruits, ils les font passer, ou pour des Herétiques déclarez, ou pour de faux *Catholiques*. Que ces Panégyristes voyent donc comment ils pourront concilier leurs discours avec ce que j'ai dit des *Jesuites*. En attendant, je souhaite à la *Pologne* des Guerriers & des Ministres

III. Objection.
Les *Jesuites* propres aux affaires.

niffres, tels qu'on dépeint les *Jesuites*, & à l'Eglise des Moines pieux, savans, bien intentionnez. Mais avouons la verité; cette épithete de (r) *Politiques* ne convient que trop aux bons Peres: l'univers entier en rend bon temoignage; & pour la *Pologne*, elle a déjà éprouvé tellement leur genie intrigant, que s'ils demeurent davantage parmi nous, nous pourrons leur appliquer ce passage d'une ancienne Comédie, *Quod si annitantur, ex unis nuptiis geminas nobis effecturi sint*; aux maux que nous souffrons, ils en ajouteront de nouveaux.

Mais qu'auroient dit les *Augustins* & les autres Lumieres de l'ancienne Eglise, si on leur avoit vanté des Moines par l'endroit de la Politique? Louer les bons Peres de semblables talens, c'est ressembler à un homme qui donneroit des louanges à un Domestique fripon, ou qui, enchanté de l'adresse d'un Espion étranger, lui rendroit de bons offices par cette raison. Songez, Grands du Royaume, que rien ne peut causer autant de mal qu'un esprit adroit & souple, qui se tourne vers le crime. C'est pourquoi parmi les justes raisons que nous avons de
crain-

(r) Pour en être persuadé, il suffit de lire, *Epist. Zachæi Rebecii Patris ad P. Oliverium Monarraum Jesuitam*, dans *Metteren*, l. 17.

GRANDS DE POLOGNE. 63

craindre les *Jesuites*, je compte leur genie né pour nouer des intrigues: genie qui doit nous faire trembler, & dissiper enfin la funeste indolence dans laquelle nous nous endormons.

D'ailleurs je ne fais sur quoi est fondé le titre qu'on leur donne de Politiques habiles. Quel grand coup cette secte a-t'elle donc frappé en notre faveur? Qu'a-t'elle fait réussir avec tant d'adresse? Ou, pour mieux dire, quelles entreprises avantageuses n'a t'elle pas ruinées? Mais peut-être on range parmi ses exploits éclatans la perte de la *Suede* (s) pour la *Pologne*,
les

On montre la faulxeté de ce discours.

(s) *Sigismond III.* Roi de *Pologne*, étoit monté sur le trône de *Suede* en 1594. après la mort de *Jean III.* son pere. Maître de deux puissans Royaumes, il eût pu vivre heureux; mais un zele indiscret pour la Religion *Romaine*, qu'il voulut faire triompher en *Suede*, lui attira bientôt la haine de tous les *Suédois*. Les *Ecclesiastiques* commencerent à fulminer furieusement dans leurs chaires contre le Roi. . . . D'un autre côté les *Jesuites*, & les autres *Prédicateurs*, que le Roi avoit à sa Cour, déclamoient aussi contre les *Luthériens*. . . Outre cela ils faisoient encore des défis à leurs adversaires, s'offrant de prouver la verité de leur Religion par le temoignage de l'*Ecriture Sainte*, & par des miracles. Les *Suédois* perdirent enfin patience:
tous

les ravages de la (t) *Livonie*, les malheurs de la (v) *France*, le mauvais succès de son dessein sur (x) *l'Ecosse*, les conspirations (y) d'*Angleterre*, ses intrigues à (z) *Venise*, les troubles de la (a) *Russie*, l'oppression de la *Hongrie*, de la *Styrie*, de la *Carinthie* (b), enfin les divers coups d'essai qu'ils font ici de leur dexterité & de leur pou-

tous les *Catholiques* furent chassés de *Suede*, & *Sigismond* fut déposé. *Puffendorf*, *Hist. de Suede*. Voy. aussi *Metteren*, l. 20.

(t) En l'année 1602. Voy. dans *De Thou*, l. 127. une ample & triste description des malheurs de cette Province.

(v) La Ligue, l'assassinat de *Henri III.* & l'attentat commis sur *Henri IV.* Voy. ci-devant la pag. 26. & les Notes, pag. 9. & 31.

(x) Voy. la Note (l) pag. 50.

(y) Entr'autres, celle dont on a fait mention dans la Note, pag. 49. & l'horrible conjuration par laquelle on voulut, en 1605. faire sauter avec des poudres, la Salle du Parlement, dans le tems que le Roi feroit sa harangue sur son trône, & que les Seigneurs & les Communes seroient dans la même Salle: conjuration qui couta la vie à plusieurs personnes, & entr'autres, aux *Jesuites Oldcorne & Garnet*. *Rapin*, l. 18.

(z) Voy. pag. 13 & suiv.

(a) Voy. la Note, pag. 27.

(b) Voy. pag. 39. & 40.

GRANDS DE POLOGNE. 65

pouvoir. J'avoue pourtant que cet Ordre est entreprenant & hardi. Mais quels sont les heureux fruits de cette humeur? Des troubles & des divisions qui remplissent l'*Europe* entiere de carnages, & qu'on n'a pu éteindre que par des ruisseaux de sang; voilà tout. Que ceux à qui cette merveilleuse adresse des *Jesuites* peut plaire, voyent maintenant s'il faut les retenir en *Pologne*; mais en même tems qu'ils songent à la sureté du Royaume.

Il reste encore une remarque en faveur des *Jesuites*, savoir leur fidelité inviolable, comme parlent ceux qui ignorent les machinations secretes de cette secte, ou dont elle a gagné les voix par certains moyens. Mais que signifie cet éloge? S'il y a quelque fidelité chez les *Jesuites*, elle est entierement pour les Etrangers; elle est engagée étroitement à eux seuls. Par elle ces Etrangers, absens de corps, sont presens à tout ce que nous méditons d'important & de secret, & assistent avec une dangereuse familiarité dans nos Conseils. Si donc il nous arrive d'avoir quelque differend avec ces Etrangers, quel compte pouvons-nous faire sur la fidelité des *Jesuites*? Si nous sommes aveugles dans les choses de notre pays, nous ne pouvons

Leur at-
tache-
ment à la
Cour de
Rome.

du moins nous empêcher de voir les belles preuves d'attachement à leur patrie, qu'ils ont données en *France*, en *Angleterre*, en *Ecosse*, en *Hongrie*, à *Venise* (c). Mais je m'attache à prouver un fait dont chacun convient, puisqu'il n'est pas une nation dans l'*Europe Chrétienne*, qui n'accuse les *Jesuites* de perfidie, & que l'*Espagne* même, l'*Espagne* qui les a enfantez (d) & élevez, commence à reconnoître & à détester leur méchanceté.

III. Ob-
jection.
On ne
peut chaf-

Enfin on dit, pour dernière preuve en faveur des *Jesuites*, qu'il y a du danger

(c) Voy. pag. 9. 26. 31. 49. 50. 39. & 13.

(d) *Ignace de Loyola*, fondateur des *Jesuites*, naquit en l'année 1491. dans la Province de *Guipuscoa* en *Espagne*. Après de longues courses qu'il étendit jusqu'à *Jerusalem*, & pendant lesquelles il essuya toutes les mortifications, & les miseres inséparables de la vie d'un Fanatique, il revint en 1535. dans sa Patrie, où il se fit un grand nombre de sectateurs, par ses prédications, & par un genre de vie qui frapa le peuple avide de nouveautéz. Son zele convertissant l'ayant encore fait errer de ville en ville, pendant plusieurs années, il s'arrêta enfin à *Rome*, où il forma le plan d'une nouvelle Société, que le Pape *Paul III.* confirma en 1540. & l'an 1541. il fut créé Général de ce nouvel Ordre. Voy. son Art. dans *Bayle*, Dict. Hist. & Crit.

ger à les chasser de *Pologne*, puis que les *François* (e), qui les avoient bannis autrefois pour bien d'autres raisons, les ont rapellez en *France*, où ils vivent sans causer aucun trouble. Voici ma réponse. Je fais que la *Société* est rétablie en *France*, mais que ce soit les *François* qui l'ayent rétablie, c'est ce qu'elle-même n'auroit pas la hardiesse de dire. Au contraire, tels sont les artifices par lesquels elle se glissa de nouveau dans ce Royaume, que c'est une des raisons qui me semblent devoir nous porter à la bannir incessamment d'entre nous, comme une engeance pernicieuse, dont le genie domine absolument dans l'*Europe* entiere. En effet, s'ils rentrent en *France*, ce n'est pas qu'ils y fussent utiles ou nécessaires. Le Roi accorda leur rappel aux sollicitations pressantes du Pape, qu'il craignoit d'offenser dans les conjonctures presentes, & qui ne pouvoit se persuader que *Henri* fût *Catholique*, tandis que les *Jesuites* n'étoient pas dans le Royaume. Cependant ceux qui avoient servi, dans cette affaire, le souverain Pontife auprès du Roi, en furent magnifiquement récompensez à *Rome*, & ce service leur valut davantage que de gran-

ser les *Jesuites* sans danger.

E 2

des

(e) Voy. la Note, pag. 9. & 10.

des actions faites à la guerre. Ajoutez que, selon bien des gens, *Henri*, en rappelant les *Jesuites*, eut en vue ses propres intérêts & le repos de sa vie, qu'il ne croyoit pas en sûreté, si les *Jesuites* continuoient d'avoir des raisons de le haïr. Je demande si ces motifs font beaucoup d'honneur à la *Société*. Quant à ce qu'on ajoute, qu'elle ne cause aucun trouble en *France*, à qui croit-on débiter des contes pareils? Sommes-nous étrangers en *Europe*? Pouvons-nous ignorer les troubles de la *France*, les plaintes des honnêtes gens, le nombre de ceux que les *Jesuites* obligent de s'en bannir?

IV. Ob-
jection.
On trou-
bleroit
l'Etat en
les chas-
sant.

Il reste une objection que font souvent, non les amis des *Jesuites*, mais les personnes sages, les bons Citoyens, ceux qui desapprouvent la conduite de la *Société*, c'est qu'on ne peut tenter de la faire sortir de *Pologne*, sans exposer le Royaume à un danger évident.

Quoi donc, chers Concitoyens, sommes-nous réduits à ce point, qu'il faille, ou supporter les *Jesuites*, & conniver à ce qu'ils machinent de dangereux à la République, ou courir les derniers risques en les bannissant? Que deviennent donc les éloges dont on combloit cet Ordre, dans les commencemens?

C'é-

GRANDS DE POLOGNE. 69

C'étoient des hommes innocens, paisibles, livrez uniquement à la contemplation des choses spirituelles, des Ecclesiastiques enfin tels que la Pologne en avoit souhaité longtems. Peut-il y avoir quelque chose à craindre de telles gens ?

Cependant je l'avoue ; notre Patrie ne peut sans quelque peine se defaire de cette bile, qu'elle a imprudemment laissé pénétrer jusques dans ses entrailles, & qui ronge ses parties vitales. Mais d'un autre côté aussi le peril n'est pas tel que quelques-uns s'imaginent. Car enfin quels sont donc les inconveniens Et on irriteroit le Pape. qui suivroient l'expulsion des *Jesuites* ? Nous irriterions le Pape, dit-on. Divinité respectable assurément, & dont nous ne devons pas appréhender peu le courroux ! Que deviendrions-nous, si nous avions le malheur de déplaire au (f) *Saturne* de l'Europe ! Je ferois volontiers cette question d'un Esclave,

E 3 dans

(f) De même que *Saturne* étoit le pere des Dieux du *Paganisme*, le Pape est le pere des Princes du *Catholicisme* ; du moins c'est le titre que Sa Sainteté se donne, & que ces Princes lui accordent. Il se pourroit aussi que l'Auteur eût voulu faire allusion à ce que les Astrologues disent de la planette de *Saturne*, qui est, selon eux, & la plus élevée de toutes, & en même tems la plus maligne.

dans certaine Comédie, *possunne scire quot mihi hic domini perferendi sunt?* Mais examinons pourtant cette objection. Je ne doute point que nous ne nous attirassions la haine du Pape, si nous faisons sortir les *Jesuites*, & je conviens même que cette haine seroit incommode à la *Pologne*. Mais la *Société* nous cause tant de maux, que ce seroit encore acheter son exclusion à bon marché, s'il n'en coutoit que la bienveillance de la Cour de *Rome*. D'ailleurs nous pourrions même éviter cet inconvenient, Car enfin, ou le Pape est un bon Pasteur; &, fidele à son devoir, il ne souhaite pas moins l'avantage de la *Pologne*, que celui des autres Royaumes de la *Chrétienté*. Nous n'aurions pas de longs differends avec un tel Pontife. Il suffiroit de lui envoyer des Ambassadeurs, qui lui fissent toucher au doigt la mauvaise conduite des *Jesuites*, & l'incompatibilité de notre salut avec leur conservation dans ce Royaume. Je ne doute point qu'il ne cédât au tems, & qu'il ne nous rendît ses bonnes grâces, s'il nous les avoit retirées. Ou au contraire le Pape est injuste, fier, opiniâtre, sans égard pour nous, résolu de laisser plutôt tout perdre, que de renoncer à une entreprise inique &

Refutation de cette difficulté.

GRANDS DE POLOGNE. 71

imprudente. En ce cas, sa colere ne doit pas nous embarrasser, puisqu'il n'est aucune loi divine ou humaine, qui oblige les *Polonois* à se laisser accabler par leurs ennemis, & à respecter les volontez d'un Pontife, quand elles sont deraisonables & pernicieuses.

Et si mon sentiment est suspect, ^{Exemples} voici des exemples de nos ancêtres, ^{à ce sujet.} qu'on se regle au moins sur ce modele. On fait avec quelle vivacité les Papes prirent fait & cause pour l'Ordre (g) *Teutonique*, contre le Royaume de *Pologne*, & combien ils firent de menaces à nos Rois. Ils pousserent la chose à un tel point, vers l'an 1456, si l'on en croit *Eneas Silvius* dans ses Lettres, que l'excommunication du Royaume & du Roi fut resolue par la Cour de *Rome*. Cependant ni ces manieres menaçantes, ni l'indignation de l'Empereur *Frideric III.* ne purent effrayer nos aïeux, ou les empêcher de preferer le bien public à la satisfaction

E 4

(g) Cet Ordre fut institué l'an 1190. par Henri, Roi de Jerusalem, & par le Patriarche du même lieu, contre les ennemis de la foi Chrétienne.... Il fut aprouvé & confirmé (en 1191.) par le Pape Celestin III. & par l'Empereur Henri VI. Heifs. l. 6.

faction des Pontifes. Or s'il y eut jamais une parfaite ressemblance entre deux Corps, c'est celle qu'on remarque entre les Regles, les mœurs, les actions des *Jesuites*, & des Chevaliers de l'Ordre *Teutomque*. Ces deux Ordres ont eu à peu près la même origine, & dans les mêmes circonstances. Ils tendent au même but par des routes différentes. Si on en excepte peu de choses, la forme de leur gouvernement est semblable. Les progrès de ces deux Ordres furent également prompts & glorieux; mais bientôt ils dégénérèrent tellement, qu'ils devinrent insupportables à ceux mêmes, pour la défense de qui ils avoient été instituez. L'unique différence entre ces deux *Sociétez*, c'est que les Chevaliers étoient soldats de profession, & faisoient une guerre déclarée à la *Pologne*, qui ne craint pas la force ouverte; au lieu que les *Jesuites* se cachent sous des apparences paisibles, vivent parmi nous, & nous minent insensiblement par des pratiques sourdes, ce qui est une sorte de guerre à laquelle nous ne sommes pas faits. Ainsi ceux-là me paroissent avoir bien connu les *Jesuites*, qui ont dit d'eux, qu'ils étoient les bâtards des Chevaliers de l'Ordre

dre (b) Teutonique. Si donc nos peres eurent assez de courage & de forces, pour se vanger des Chevaliers, en dépit des Papes & des Empereurs; pourquoi, dans un cas semblable, nous laissons-nous épouvanter par de vains & ridicules fantômes, par les *Jesuites*?

Que si cet exemple paroît trop ancien, en voici un moderne, savoir celui de *Sigismond I.* Ce Prince que la *Pologne* compte justement parmi ses meilleurs Rois, & que le Saint Siège regarde encore comme un fils obéissant, reçut (i) *Albert*, Marquis de

E 5 *Bran-*

(b) Voy. l'histoire de l'établissement, des progrès & de la décadence de cet Ordre, dans *Heiss*, *ibid.*

(i) Il avoit été créé, en l'année 1510. Grand-Maître de l'Ordre *Teutonique*; mais les liaisons du sang qu'il avoit avec *Sigismond*, dont il étoit neveu, lui firent sacrifier les intérêts de l'Ordre à ceux du Roi, son oncle; & aiant traité avec lui, pour se rendre Maître absolu de la *Prusse*, à la charge de la tenir redévante de la Couronne de *Pologne*.... il se rendit en l'année 1515. à *Cracovic*, où il prêta solennellement, entre les mains de *Sigismond*, la foi & l'hommage pour la *Prusse*, que l'on a depuis appelée *Prusse Ducale*... Après cet engagement, le nouveau Duc se demit du titre de Grand-Maître, & non content de cela, il chassa de la *Prusse*

Brandebourg, & les terres de *Prusse*, sous sa protection, dans un tems où *Albert* s'étoit attiré la haine du Pape, en abandonnant l'Ordre *Teutonique* & la Religion *Romaine*, & étoit au ban de l'Empire sous le regne de *Charles V.* La Cour de *Rome* étoit surtout indignée de se voir enlever la puissance temporelle & spirituelle, dans la *Prusse* entiere. Aussi n'auroit-elle pas épargné *Sigismond*, si elle avoit trouvé quelqu'un qui pût donner du poids à ses foudres; mais elle n'en rencontra point, & d'ailleurs *Sigismond* s'en seroit peu embarassé. Mais à quoi bon citer nos Rois, puisque nous avons des exemples de fermeté, jusques dans des Sujets? *Jâques Uchanski*, Archevêque de *Gnesne*, & Primat du Royaume, avoit été menacé de l'excommunication par le Pape, qui trouvoit mauvais que ce Prelat eût plus d'égards, dans le Conseil, au bien public qu'au

se tous les Commandeurs, Chevaliers & Officiers de l'Ordre Le Grand Maître, qui lui succéda, pour commencer le procès que l'Ordre jugea à propos d'intenter à *Albert*, porta ses plaintes au Conseil Aulique de l'Empereur, lequel faisant droit sur cette plainte, cassa & annulla en l'année 1532. le traité fait entre le Roi de Pologne & *Albert*, mettant celui-ci au ban de l'Empire, selon l'ancienne coutume. Heifs, ubi supra.

GRANDS DE POLOGNE. 75

qu'au Saint Siège. Mais loin que cette menace effrayât l'Archevêque, il fit réponse au Pontife, que, si on l'inquiétoit davantage pour un pareil sujet, il renverroit les foudres sur ceux qui les avoient lancez. *Uchanski* ne disoit rien qu'il ne lui fût plus facile d'exécuter en *Pologne*, qu'il ne lui étoit aisé de le dire; ainsi la *Cour Romaine* la laissa en repos. Si quelque successeur de ce Prelat parloit avec une liberté semblable, dans la disposition *Jesuitique* où sont les esprits, que croyez-vous, Grands du Royaume, qu'il lui arriveroit? Sans doute il expieroit bien-tôt sa generosité par sa mort.

Pour moi, je ne saurois réfléchir sur ces exemples, que nos aïeux nous ont donnez d'un courage mâle, sans admirer le honteux changement des Prelats *Polonois*, qui dans les moindres choses se figurent des difficultez effroyables. Tantôt ils nous cirent certains droits du Pape, qu'on appelle *Régaliens*, & qu'ils prétendent devoir être inviolables, comme si la *Pologne* avoit deux Rois, l'un à *Cracovie*, l'autre à *Rome*. Tantôt ils exagerent les forces des Etrangers, & tâchent de nous en faire peur. Croyez-moi, Grands du Royaume, quiconque appréhende si fort l'indignation du Saint Pere, montre assez qu'il n'est

Il est
honteux
& ridicu-
le de
guerres

craindre
si fort
le Pape.

gueres affectionné à sa Patrie, & fait soupçonner qu'il préfere son intérêt particulier au bien public. Si nous avions eu de tels ancêtres, la *Prusse* (k) ne nous obéiroit pas aujourd'hui, & nous aurions encore à lutter contre l'Ordre *Teutonique*. Mais ces chimeriques scrupules du Clergé, encore une fois, sont les fruits de la disposition *Jesuitique* où il est maintenant.

Je voudrois bien savoir de ceux qui menagent ainsi le Pontife *Romain*, ce qu'ils souhaitent qu'on réponde à la postérité, si elle apprend par l'histoire, que la République de *Venise* (l) chassa les *Jesuites*, méprisa l'excommunication dont on la menaçoit, se disposa à une guerre ouverte, pour defendre quelques Constitutions de peu d'importance, & pour maintenir sa dignité, tandis que nous, nez, élevez, vivans dans la *Pologne*, la mere de la liberté, nous avons marqué tant de foiblesse. En verité, ceux qui nous soumettent ainsi aux volontez du Pape, rendent notre condition pire que celle des Esclaves; car du moins ceux-ci n'ont qu'un Maître, & on nous en donne deux, le Roi & le Pape.

Quelques personnes font une autre ob-

(k) Voy. ci-dessus la Note (i) pag. 73.

(l) Voy. la pag. 13. & suiv.

objection, savoir qu'il est injuste de faire sortir les *Jesuites* sans les entendre, sur tout y aiant parmi eux plusieurs Nobles; qu'il faudroit donc les appeller en justice, & les convaincre légitimement. Mais c'est faire une demande impossible. En premier lieu, dans les choses qui concernent le salut public, on n'est pas obligé de suivre scrupuleusement les formes ordinaires & juridiques, lorsque les conjonctures presentes exigent un prompt remede, & qu'il y auroit du risque à differer. D'un autre côté, ce n'est point ici une question de droit, & où il faille procéder contre des individus connus, comme dans l'affaire des Juifs de *Bochna*, qu'on nous propose pour exemple. C'est une dispute sur le fait, savoir sur les maux que l'Ordre des *Jesuites* fait à la *Pologne*, & qu'il lui feroit, quand même les Particuliers de l'Ordre seroient de purs Anges. Or je voudrois savoir comment cette affaire pourroit être traitée dans un Barreau. Ce n'est pas tout. A quel tribunal appellerions-nous les *Jesuites*? Quel juge reconnoissent-ils en *Pologne*? Sur quel Droit les pourrions-nous juger? Enfin je demande ce qui manqueroit à la condamnation des *Jesuites*, si les Députez de la Noblesse, assemblez publiquement, déclaroient d'une commune

voix,

V. Objection.
Il faudroit ouir les *Jesuites* avant que de les bannir.

On en montre l'impossibilité & le ridicule.

voix, que l'Institut *Jesuitique* est contraire à la liberté & au bien de la *Pologne*, & en demandoient l'abolition au Roi. Accablez par les suffrages de cette auguste assemblée, auroient-ils sujet de se plaindre, & de crier à l'injustice ?

VI. Objection.
On desobligerait bien des gens.

Enfin il y a des gens qui disent, que l'expulsion des *Jesuites* offenseroit plusieurs personnes dans le Royaume, à quoi d'autres ajoutent, que s'il faut proscrire les Peres, on en doit bannir d'autres avec eux, & particulièrement les Ministres *Evangéliques*.

Quant au premier chef, je ne fais s'il y auroit grand nombre de gens qui prisent part au bannissement des *Jesuites*, & si leur colere feroit beaucoup de mal au Royaume, pourvu qu'on mît en repos l'esprit des autres Ecclesiastiques. Car comme on ne se proposeroit que le bien de la République, & la durée de sa tranquillité, personne n'auroit occasion de remuer, si on en excepte ceux qui, attachez à la *Société*, ne peuvent subsister sans elle: gens qui sont la plupart complices des mauvais desseins des *Jesuites*, & qui ont desservi la Patrie, pour servir la *Société*. Il est vrai que ces personnes sont peut-être en grand nombre, mais leur ressentiment ne doit pourtant pas nous effrayer, puisque sans doute ils ne sont qu'une poignée au
prix

prix des vrais *Polonois*, & des bons Ci-
toyens.

Mais supposons que cette entreprise eût ses difficultez ; est-ce une raison d'y renoncer, si elle est avantageuse ? Quelle médecine est sans desagrément ? Si nous pouvions, par l'exil des *Jesuites*, prévenir les malheurs qui nous menacent, & éviter le sort des autres pays où la *Société* regne, ce bien ne vaudroit-il pas qu'on souffrît quelque chose pour l'acquérir ? Si la liberté publique, si le Royaume, si les vies & les fortunes des Particuliers sont en sureté, nous avons tort d'être inquiets. Pourquoi craignons-nous les embuches & les conspirations des Etrangers ? Mais si au contraire nous courons un risque évident ; si les *Jesuites* sont, ou les principaux auteurs, ou du moins les ministres pernicioeux de nos maux ; si nous voyons certainement qu'ils y ont donné occasion, que tardons-nous à les chasser ?

Pour ce qu'on ajoute des Ministres *Evangeliques*, sans doute il faut les traiter comme les *Jesuites*, si, comme les *Jesuites*, ils ont troublé la paix, & attaqué la liberté ; car les gens suspects de mauvais desseins contre la République, ne peuvent se mettre à l'abri sous la profession qu'ils ont embrassée. Mais, bon

Et il faut
droit
chasser
aussi les
Ministres
Evangeliques.

bon Dieu ! quelle difference entre la cause de ces Ministres & celle des *Jesuites* ! Les Ministres ont-ils quelque Pape pour qui ils sement dans ce Royaume, pour qui ils recueillent une abondante moisson, chez qui ils puissent trouver un azile, après avoir mis la *Pologne* en combustion ? Ont-ils quelque accès à la Cour ? Ont-ils part aux affaires publiques ? Seront-ils jamais admis chez le Roi & dans les Conseils ? De plus, quelles terres ont-ils achetées, au détriment de la Noblesse, & quelles immunités préjudiciables au Public ont-ils acquises ? D'un autre côté, quelles forces ont-ils, pour devenir formidables ou suspects ? Eux dont les richesses consistent la plupart du tems dans une *Réverende* vieille & usée, comme nous parlons ; dans une Bible, dans un *Saint Augustin*, dans une famille nombreuse & nue ? Enfin ne dépendent-ils pas du moindre Seigneur de village, & ne sont-ils pas obligez de comparoître devant lui ? En verité une comparaison pareille est inepte & ridicule.

Les fauteurs des *Jesuites* auroient peut-être quelques objections à ajouter, mais certainement elles ne sauroient être de plus grande importance que celles qui sont traitées ici, & par conséquent j'en

GRANDS DE POLOGNE. 81

ai dit assez, pour faire juger aisément du reste.

Ainsi je conclus hardiment que, si l'on veut rétablir les affaires & assurer la paix, l'unique moyen efficace & propre, c'est, avant tout, de faire sortir les *Jesuites* du Royaume, & de leur en fermer tellement les portes, qu'ils ne puissent y rentrer à l'avenir.

Conclusi-
on.
Il faut
bannir les
Jesuites.

Cette bile âcre & corrosive une fois chassée, la maladie qui mine notre Patrie s'adoucira; les parties affectées, le Clergé surtout, deviendront traitables & en état d'être gueries; enfin on redressera sans peril tout ce qu'il y a de derangé dans notre constitution. Au contraire, tandis que le foyer de la fièvre subsistera dans notre sein, nous n'avons aucune esperance de guerison. Tout ce que nous entreprendrons, & les remedes qu'on apliquera aux plaies de la Patrie, la *Société* les rendra inutiles par sa presence, qui corrompt sans cesse les humeurs dans le Corps *Polonois*, & y entretient ainsi une source féconde de maladies. Car quand on remedieroit à tout ce qu'il y a de defauts parmi nous, on y en laisseroit un grand, si on y conservoit les *Jesuites*, parce que jamais ils ne feront Corps avec les *Polonois*, & ne s'assujettiront à nos loix.

Trois
fortes de
conseils
foibles
par rap-
port à
l'exclusi-
on des
Jesuites.

C'est pourquoi je ne crois pas qu'on doive avoir égard aux conseils de ceux qui biaisent dans cette affaire, pour lui donner un air moins odieux, & qui voudroient qu'au lieu de bannir l'Ordre entier des *Jesuites*, on ne bannît que quelques Particuliers. Les uns sont d'avis, par exemple, qu'on chasse ceux de ce Corps qui ont formé des projets pernicious à l'État, ceux qui y sont entrez, ceux dont le zele séditieux est contraire au repos public. D'autres souhaiteroient qu'on se prît d'une autre maniere à diminuer le *Jesuitisme*, & voudroient qu'on commençât par faire sortir les *Jesuites* des principales villes, & des lieux où ils peuvent faire plus de mal. Enfin quelques-uns pensent qu'il suffiroit, pour la tranquillité publique, de réprimer les bons Peres par des loix gênantes. Examinons maintenant ces divers conseils.

Réponse
generale.

Premierement voici ma réponse en general. De quelque maniere que nous offensions la *Société*, soit que nous la chassions entierement, soit que nous mettions seulement un frein à son audace, nous nous attirerons également la haine du Pape, cette haine dont on nous fait tant de peur. L'unique difference qu'il y aura, c'est que, si nous
rete-

GRANDS DE POLOGNE. 83

retenons une partie des *Jesuites* dans le Royaume, l'indignation du Pontife *Romain* en sera plus à craindre. Puis donc que, d'une maniere ou de l'autre, ce peril est inevitable, pourquoi ne prefererons-nous pas le parti où il y a, & plus de sureté, & plus d'avantage, savoir l'exclusion totale des *Jesuites*? Pour moi, voici ma maxime; on aura moins de peine à chasser les *Jesuites* du Royaume, qu'à les y retenir dans le devoir.

Je dis de plus que ceux-là se trompent fort, qui esperent qu'on peut remuer cette bile avec assez de précaution, pour empêcher qu'elle ne s'allume & ne s'aigrisse; qui se flattent, qu'ils ne chercheront pas avec soin les occasions de se vanger, à quelque dissimulation que la nécessité presente les oblige de recourir; qui comptent enfin que les occasions manqueront ici à ces esprits inquiets & remuans. Si donc ils reprenoient un jour leurs forces, & qu'ils formassent des projets dangereux, que faudroit-il faire? Tiendrons-nous chaque année un (m)

F 2

Rö.

(m) Le *Rokofz*, nom autant & plus redoutable pour le Roi de *Pologne* que celui de *Concile* ne l'est pour le Pape, est une Assemblée que la Noblesse *Polonoise* prétend avoir

Rokofz general pour les *Jesuites*?

Refutati-
on de
ceux qui
voudro-
ient ban-
nir les
seuls cou-
pables.

Mais pour répondre en particulier à ceux qui veulent qu'on choisisse les seuls coupables, pour les chasser, je dis qu'on ne peut séparer la cause des *Jesuites*, ni traiter l'un avec plus de douceur que l'autre. Car on a déjà vu que cette secte est tellement unie, que le Corps entier, & chaque Membre de ce Corps, conspirent dans les mêmes desseins, & tendent au même but.

Tous donc sont également coupables de la même faute, & s'il y a quelque difference entre eux, c'est que les uns n'ont pas eu les talens des autres; mais d'ailleurs ce qu'un ou deux *Jesuites* ont fait, tous l'auroient fait comme eux, s'ils en avoient eu l'occasion ou les moyens. Et de fait, il est inoui que jamais la *Société* ait condamné ou blâmé publiquement un de ses Membres, quelque crime qu'il eût commis contre la Patrie. Un *Jesuite*

voir droit de former, pour faire la révision generale de la conduite du Roi & de celle du Senat. En un mot, c'est un Tribunal suprême, où tous les Officiers du Royaume, les *Senateurs* & le Roi lui-même, sont soumis au jugement de la Noblesse. *Alessandro Cilli, hist. delle sollevationi notabili seguite in Pol. &c.*

suite ne pêche pas en ces occasions, pourvû qu'il dirige (*n*) ses entreprises vers la fin que nous avons dit être particuliere cet Ordre.

Pour ce qui regarde le bannissement de ceux qu'une ferveur séditieuse a

F 3

em-

(*n*) La méthode de *diriger* est une des grandes doctrines des *Jesuites* : en voici une preuve bien fraîche que la sanglante Tragédie de *Thorn* nous fournit. Un des témoins apostez par les *Jesuites* aiant été interrogé en confidence par un de ses amis, qui lui demandoit comment il avoit pu confirmer par serment une déposition, qui causeroit une si grande effusion de sang, lui qui n'avoit pas été dans la ville au tems du tumulte, cet homme répondit : Les *Lutheriens*, & en general tous les *Herétiques*, ne sont confiderez, par nous autres *Catholiques*, que comme des gens condamnez au feu. Quand donc nous pouvons en faire bruler quelqu'un, ne faisons-nous pas une œuvre meritoire ? Et comme l'amî repliqua, que c'étoit une cruauté inouïe & barbare, il en reçut pour toute réponse ; Que lui & les autres témoins avoient déjà été suffisamment instruits par les *Jesuites*, & que l'Excommunication, fulminée tous les ans par le Pape contre les *Herétiques*, suffisoit pour mettre sa conscience en repos là-dessus. Si on compare ce que je viens de rapporter avec la maxime favorite des *Jesuites*, qu'une bonne fin rectifie les mauvais moyens, on pourra du moins regarder ce fait comme très croyable. *Thorn Affligée*, p. 128. 129.

emportez au delà des bornes, le conseil est spécieux ; mais je ne crois pourtant pas que les plus dangereux *Jesuites*, les *Jesuites* qui peuvent nuire davantage, soient ceux, par exemple, qui, sans respect pour la présence sacrée de Sa Majesté, mirent il y a quelque temps le feu aux maisons dans les villes de *Posnanie*, de *Cracovie*, &c. entrèrent dans les cimetières, violèrent les tombeaux, en arrachèrent indignement les (o) cadavres. Quoique cette action furieuse soit demeurée impunie, elle ne le sera pas toujours. Les *Jesuites* que j'apprends, & auxquels il faut prendre garde, ce sont ces hommes aux manières douces, paisibles, simples, qui vont & viennent en *Italie*, vrais Renards, qui nous apportent un cœur double, & une finesse odieuse qu'ils puissent chez les Etrangers. Enfin ce remède réussit-il, & exterminât-on les plus dangereux *Jesuites*, si nous nous en trouvions bien, ce seroit pour un tems, c'est à dire, jusqu'à ce qu'on nous en renvoyât de sept fois pires. Est-ce bien
la

(o) Et les jetterent aux chiens. Cet acte de fureur, dont les *Reformez* étoient l'objet, se passa en l'année 1606. Voy. *Metteren*, l. 27.

la peine de commencer ? Cela vaut-il bien que la République fasse tant de dépenses, que la Noblesse prenne tant de peines, que nous nous exposions à tant de dangers ?

Ceux qui voudroient qu'on chassât les *Jesuites* de la Cour & des grandes villes, semblent marquer plus de courage, mais leur conseil ne vaut pas mieux que le précédent. Il est vrai qu'ils semblent soulager certaines parties de la République, & ôter aux bons Pères les principales occasions de nuire. Aussi j'ai toujours été persuadé que, si nous avons jamais fait une grande faute, c'est lors que nous avons accordé à la *Société* tant de terrain dans nos forteresses: imprudence dont nous éprouvions bientôt les tristes suites, si quelque danger nous menaçoit du côté du *Midi*.

Cependant je ne puis concevoir quelles raisons portent les auteurs de ce conseil à temoigner plus d'égard aux villes, dans la guerison de nos maux, qu'à la Noblesse & au Clergé. Je leur demanderois volontiers, quel grand avantage reviendroit à la République du soulagement des villes, si cependant la *Société* attaquoit impunément la Noblesse ? Si cette engeance étrangere ne

On répond à ceux qui se bornent à exclure la *Société* de la Cour.

ceffoit d'infecter, de corrompre, de soulever les Ecclesiastiques? On se trompe dangereusement, si on croit que les *Jesuites* ne font de mal que dans les villes, ou qu'ils y sont particulièrement à craindre. C'est à la Cour surtout qu'ils sont dangereux, comme j'ai déjà fait voir, & c'est là que, gâtant les esprits, ils se rendent formidables aux Nobles & aux Ecclesiastiques. C'est surtout pour l'interêt de ces derniers que je conseille l'expulsion totale des *Jesuites*, parce que ce sont ces Peres qui causent les desordres incurables du Clergé.

Il est donc manifeste que nous ne devons esperer aucun succès de ce second avis, & qu'il ne peut servir à mettre nos affaires en bon état.

Reste ceux qui veulent que, non seulement on chasse les *Jesuites* de la Cour & des villes, mais encore qu'on réprime leur ambition par des loix séveres; qu'on les force à mener une vie monastique, & enfin qu'on les soumette à la juridiction des Ordinaires, comme quelques-uns ajoutent.

J'avoue qu'il y a plus de fermeté dans ce conseil; & pour éviter la haine de la Cour de *Rome*, je serois d'avis qu'on le suivît, s'il y avoit quelque apparence de

Et aux
autres qui
veulent
qu'on les
lie par
des loix
séveres.

de succès ; mais il n'y en a point , comme on va voir. En premier lieu , je fais certainement que les *Jesuites* remueront le Ciel & la Terre , & mettront le Royaume en combustion , plutôt que de perdre la moindre partie de la splendeur , & des privilèges , qui les mettent au dessus des autres Moines & du Clergé entier. Un *Jesuite* se croiroit déshonoré , dégradé , réduit à n'être plus qu'un Moine vulgaire , s'il n'étoit pas admis à la Cour , s'il n'étoit pas à la tête des affaires , si , renfermé dans son Cloître , il lui falloit reconnoître un autre Supérieur que son General ; enfin s'il n'avoit plus aucune occasion d'épier nos secrets. Un Noble , un Favori , un Ministre , se verroient avec moins d'indignation réduits à vivre dans une condition privée. Ainsi comptez sûrement qu'un *Jesuite* ne souffrira jamais cet affront , & qu'il perdra tout , plutôt que de perdre l'éclat dont la *Société* a toujours été environnée.

Supposons néanmoins que les *Jesuites* ayent plus de patience que je ne crois , je demande en second lieu , quels liens nous employerons pour les retenir ? Nous leur imposerons des loix fixes , & nous les assujettirons aux Constitutions publiques , dites vous ? Cela est

bien pensé, & je conviens avec vous que ce sont là d'excellens moyens, dans tous les Gouvernemens, de réprimer l'audace, quoi qu'ils nous aient été peu profitables jusqu'à ce jour; mais je suis obligé de faire une autre question. A qui confierons-nous l'exécution de ces loix & de ces Constitutions? Aux Ordinaires? Il est vrai, les loix du Royaume leur destinent cet emploi, mais qui nous assurera qu'ils voudront se charger d'une entreprise odieuse, & qu'ils ne craindront pas les foudres du *Vatican*? Que dis-je? Soit qu'ils osent ou qu'ils n'osent pas se mêler de cette affaire, on ne pourroit point au salut de la République. En premier lieu, cette discipline sévère, selon laquelle les anciens *Romains* étoient autorisez à vanger la République sur leurs enfans, s'est fort relâchée parmi nous, & il seroit à craindre pour les meilleurs Prelats qu'ils n'éprouvasent, sans y penser, le sort de cet homme de Dieu, qui est rapporté dans le troisieme Livre des *Rois*, chapitre vingtieme, qu'un prisonnier, dont on lui avoit remis la garde, s'échapa, tandis qu'il pensoit à autre chose. D'ailleurs l'expérience fait voir, que les Ordinaires des lieux ont trop d'obligation aux *Jesuites*, pour que les bons Peres respectent

GRANDS DE POLOGNE. 91

peuvent beaucoup leur autorité & leur juridiction. Au contraire, les *Jesuites* se donnent pour les Pédagogues des Prelats, & s'en font respecter, comme Ministres de la Cour de *Rome*. Que pouvons-nous par conséquent attendre de bon de l'autorité Episcopale contre eux ?

Ce n'est pas encore tout. Quand nous ferions des loix contre cet Ordre, elles ne serviroient à rien, ainsi que l'expérience le montre de reste. En effet la (*p*) *Confédération Publique* n'est-elle pas

(*p*) Les *Polonois* sont de tems immemorial en possession de se *confédérer*, lors que leur liberté & leurs privilèges sont menacez de quelque atteinte ; ce qui se fait par une Assemblée generale, où tous les Etats & Ordres du Royaume prennent unanimement la resolution de deffendre leurs droits, & s'engagent par serment à la soutenir. Voy. *Mart. Cromer de Reb. Polon.*

La *Confédération*, dont il est parlé ici, regarde en particulier la Religion. Comme c'est une matiere fort interessante dans la situation presente des affaires politiques, nous ne ferons point difficulté de copier dans un Livre tout nouveau, & que l'on a déjà cité ci-dessus, un passage assez long, mais très curieux, sur la matiere dont il s'agit ici.

„ La liberté de conscience & le libre exerci-
ce

pas une loi? N'est-elle pas une Con-
stitution du Royaume? Ne fait-elle pas
partie

„ ce de Religion, dont les *Evangeliques*, & en
„ general tous ceux qui sont nommez *Dissidentes*
„ ou *Séparez*, doivent jouir en *Pologne*, en *Li-*
„ *thuanie*, & dans les pays dépendans de la Ré-
„ publique, ne sont pas de simples *Privilèges*,
„ de simples *Concessions*, qui, aiant été ac-
„ cordées par les Rois, pourroient être changées
„ ou révoquées selon le bon-plaisir de ces Prin-
„ ces; ce sont des *Loix fondamentales* & irré-
„ vocables du Royaume, comprises dans ce
„ qu'on nomme les *Pacta Conventa*, ou les *Ca-*
„ *pitulations* faites avec les Rois dans leur élec-
„ tion; ce sont des *Loix*, dont ils jurent so-
„ lemnellement l'observation, lorsqu'ils sont
„ couronnés, & des conditions de l'obéissance
„ qu'on leur promet. Ce sont des *Consti-*
„ *tutions* & des *Arrêts* rendus & publiez par
„ les *Etats* du Royaume. De sorte, que si
„ l'on avoit égard au *Droit*, à la *Justice*, à
„ la *Conscience*, il n'y a rien de plus ferme
„ ni de plus irrévocable, toutes les libertez
„ de la République n'aiant point d'autre fonde-
„ ment.

„ Ces *Loix* touchant la liberté de conscien-
„ ce & le libre exercice de la Religion *Evan-*
„ *gelique*, furent premierement établies après
„ la mort de *Sigismund-Auguste*, lorsque les *Etats*
„ du Royaume s'assemblerent, pour travailler à
„ une nouvelle élection. Ils firent alors entr'eux
„ une étroite *Confédération*, par laquelle ils
„ s'engageoient, sous l'obligation de leur vie,
de

partie du Droit *Polonois*, approuvée & confirmée, comme elle a été, par les sermens solennels du Roi & de la Noblesse? Cependant quel avantage en avons-nous tiré contre cette engeance pernicieuse? Ce remede, qui paroissoit efficace à nos ancêtres, n'a-t'il pas irrité la rage de la *Société*, bien loin de la dompter? Avec quelle malignité & quelle insolence ne déchirent-ils pas, dans mille satyres, ce salutaire reglement? Si donc ils n'ont pu souffrir un
 joug

„ de leur honneur, & de leurs biens, à se pro-
 „ téger tous en general & chacun en particu-
 „ lier, dans ce qui seroit *Juste & Equitable*, sans
 „ permettre que, *sous aucun prétexte*, & nom-
 „ mément *pour la difference de sentimens en ma-
 „ tiere de Religion*, qui que ce soit fût lezé ou
 „ opprimé, soit par la violence, ou sous quelque
 „ apparence de *Justice*.

„ Pour rendre cette Confédération plus fer-
 „ me & plus inviolable, on en fit une clause,
 „ qui fut inserée dans la Capitulation dressée a-
 „ vant l'élection, & dans la Constitution qui
 „ fut faite par la Diète. On eut soin de la re-
 „ nouvellier depuis dans tous les Interregnes &
 „ dans toutes les élections des Rois; quoique ce
 „ ne fût pas sans contradiction, de la part de
 „ quelques Ecclesiastiques remuans, qui ne pu-
 „ rent néanmoins empêcher que le consente-
 „ ment de tous les autres ne l'emportât sur leurs
 „ clameurs. *Thorn Affligée*, p. 19. & suiv.

joug léger, s'ils ont supporté impatiemment une Constitution qui ne les regardoit pas proprement, comment digèroient-ils des loix rigoureuses, & faites exprès pour refrener leur insolence?

Enfin devons-nous nous flatter que les bons Peres obéiront à nos loix, eux qui ne se sont pas même soumis à un Décret de leur Société, qui condamnoit en eux cette ambition funeste dont nous nous plaignons? En 1593. les Superieurs des *Jesuites*, aiant remarqué que c'étoient particulièrement leurs Confreres qui avoient causé les maux de la *France*, déclarerent dans une Assemblée generale tenue à Rome, que tout *Jesuite* devoit renoncer absolument aux affaires séculieres. Comment ont-ils observé ce Décret parmi nous?

Je conclus donc, encore une fois, qu'il vaut mieux chasser entierement ces bêtes feroces, car je ne fais quel autre nom leur donner, que de les enfermer, pour ainsi dire, dans une cage, où nous ne pourrions les garder sans des inquiétudes éternelles.

Il faut
fermer le
retour
aux *Jesuites*.

J'ajoute même qu'il ne faut rien oublier pour leur ôter jusqu'à l'esperance du retour. Sans ces sages précautions, il n'y aura aucune voie qu'ils n'essayent pour rentrer dans le Royaume, & pour effacer

GRANDS DE POLOGNE. 95

effacer la tache de leur sortie. C'est ce qu'on a vu en *France*, où ces Religieux, bien qu'absens, eurent assez de crédit à la Cour, pour se faire rappeler, en dépit des Parlemens, des gens sages, des vrais *François*. Que dis-je ? Tandis que la marque de leur perfidie paroissoit encore à la bouche du Roi, ils vinrent à bout de faire demolir cette (q) Piramide, qui devoit temoigner éternellement leur parricide & leur opprobre.

Voici, au reste, comme je crois qu'on pourroit s'y prendre, pour fermer à jamais les portes de la *Pologne* aux *Jesuites*. On commenceroit par employer leurs biens immeubles à d'autres usages, & on les destineroit particulièrement à l'avantage de notre Noblesse, sur

Moyens
d'y réus-
sir.

(q) Je dirai tout d'une suite que le crédit de ces Peres fut si grand à la Cour, que, l'année suivante (en 1605.) ils obtinrent du Roi la demolition de cette Piramide, sur une des faces de laquelle étoit gravé l'Arrêt de la condamnation de Châtel, & de leur bannissement, & sur les trois autres, des inscriptions en prose & en vers, qui leur étoient fort injurieuses. Pour ôter cette flétrissure de dessus le front de la Société, il faut abattre le monument qui faisoit détester le parricide. . . On mit en la place de cette Piramide le reservoir d'une fontaine, dont toutes les eaux ne sauroient jamais effacer la memoire d'un crime si horrible. Mézer. t. 6.

fur laquelle les bons Peres en ont enlevé la meilleure partie. Pour cet effet, si nous aimons les sciences, auxquelles on s'imagine faussement que l'expulsion des *Jesuites* seroit préjudiciable, ces biens serviroient à fournir l'Academie de *Cracovie* de Maîtres vertueux & savans, & si on vouloit encore, à ériger ailleurs une nouvelle Université.

On pourroit ensuite ouvrir plusieurs Ecoles en différentes villes, & non seulement y donner des apointemens honnêtes à de dignes Régens, mais encore entretenir les Etudians pauvres, à qui la mauvaise fortune ôte les moyens de cultiver leur esprit. C'est un secours dont bien des familles nobles auroient besoin, & qu'on ne peut leur refuser, ce me semble. Je voudrois de plus qu'on choisît des personnes qualifiées parmi la Noblesse & le Clergé, pour presider à ces fondations publiques, & pour y avoir la suprême inspection. Par cet établissement, la Jeunesse, élevée dans l'esperance de parvenir aux emplois & aux honneurs, suceroit, avec la piété & les sciences, un grand amour pour leur Patrie, & un profond respect pour ses loix. Par cet établissement, nous la pourvoirions de gens propres à

la

là servir, & à la rassurer contre les factions étrangères. Enfin, si quelqu'un regretoit encore les *Jesuites*, cet établissement en feroit perdre la mémoire.

En troisieme lieu, s'il restoit quelque chose des biens de ces Peres, comme j'en suis persuadé, on en bâtiroit des Hopitaux pour ceux qui aiant bien servi, sont réduits, par leurs blessures, ou par leur vieillesse, à ne pouvoir porter les armes davantage. Ce seroient autant d'aziles pour nos braves Guerriers, qui y acheveroient commodément, en repos & sans honte, une vie consacrée au bien public. J'ai vu dans la *Flandre* plusieurs exemples de ce bel établissement; & *Etienne*, (*) de glorieuse mémoire nous en avoit donné à *Varsovie* un modele, que nous devrions avoir imité; mais malheureusement on s'est écarté bientôt des intentions vraiment Royales de ce Prince.

C'est là, si je ne me trompe, un emploi louable, utile, & saint des biens des *Jesuites*. Destinez une fois à des usages pieux, ils conserveroient
 G leur

(*) *Etienne Battori*, Duc de *Transilvanie*, qui fut élu Roi de *Pologne*, en l'année 1575. après l'évasion de *Henri de Valois*. Voy. *Puffendorf*.

leur destination: on répareroit en quelque maniere les maux que la Noblesse se plaint que la *Société* lui a faits; enfin ils tourneroient au profit commun du Royaume.

Mais après avoir ainsi dépouillé les *Jesuites*, il faudroit faire autre chose; savoir, porter un Décret, par lequel il fût defendu, sous de grieves peines, en premier lieu, de faire jamais mention, soit en public, soit en particulier, de rappeler les *Jesuites*; & en second lieu, d'envoyer élever chez eux la jeune Noblesse du Royaume, de l'éducation de laquelle le bien public dépend. Sans cette dernière précaution, nous détruirions en vain leur secte dans le Royaume, puisqu'elle pourroit également y répandre de loin ses maximes empoisonnées & détestables.

Enfin, je souhaiterois qu'on pourvût exactement à ce qu'il ne s'imprimât rien de contraire à l'état présent du Royaume, & à la liberté publique.

Faute de cette précaution, qu'est-ce que les *Jesuites* n'ont pas osé écrire, sous le regne de Sa Majesté, contre la *Confédération* publique. On les auroit fait repentir long-tems de ces attentats, si les loix publiques étoient res-

respectées & observées en *Pologne*, comme elles doivent l'être dans une République sage & policée. Mais outre qu'elles sont sans vigueur, les bons Peres débitent leurs dangereux libelles sous des noms empruntez, & particulièrement sous ceux de certains Prelats, afin d'attirer sur le Clergé une partie de la haine publique, & pour rendre la punition difficile, en partageant leurs crimes entre plusieurs personnes.

Quoi qu'il en soit, si la République de *Pologne* travailloit ainsi à sa guerison, en suivant les traces de quelques Etats de l'*Europe*, alors, alors, je commencerois à esperer & à faire esperer aux autres une heureuse révolution. Nous écraserions cette semence étrangere, dont il y a tout à craindre, & nous verrions le Clergé, dont l'exemple est d'un grand poids dans les affaires publiques, marquer plus de souplesse, plus de soumission aux loix, plus de zele pour la liberté, qu'il n'a fait jusqu'ici dans des occasions importantes. D'un autre côté, si nous remarquions quelque défaut ou quelque négligence dans le Gouvernement, on pourroit y remédier peu à peu, à loisir, & sans trouble. Enfin ces factions, qui divisent la Cour, &

qui remplissent l'Etat de confusion, s'éteindroient insensiblement, & la défiance mutuelle une fois ôtée, les Ordres du Royaume s'accorderoient à n'avoir plus que les mêmes vues, de sorte que tout le Corps de la République seroit enfin sain & entier.

Au contraire, si on néglige ce remède, nos loix, nos reglemens, nos confédérations, nos assemblées, ne serviront qu'à agrandir notre blessure; & le feu, qui paroitra éteint, se rallumera avec plus de force & de peril.

Voilà, Grands du Royaume, les choses que j'ai cru devoir vous remontrer. Je les soumets à votre jugement, & elles ne doivent avoir de valeur, qu'autant qu'il vous plaira de leur en donner par votre approbation.

Puisse Dieu tout puissant & très bon, de la puissance & de la bonté duquel le salut des Royaumes dépend immédiatement, vous inspirer des desseins utiles à la Patrie, & accorder un succès heureux à vos pieux & salutaires projets!

F I N

T A.

T A B L E

D E S M A T I E R E S.

A.

Albert, Marquis de Brandebourg, fait hommage de la Prusse à Sigismond I. 73. Mis au Ban de l'Empire, 74.

Alphonse (le P.) Jésuite. Sa fierté rabattue par un Viceroy de Sicile, 48.

Angleterre. Voy. Grande-Bretagne.

Apôtres (les) ont assez pourvu au bien de la Religion, 46.

Archimede. Sa vis prise pour emblème de la Société, 22.

Arnaud. (Antoine). Son Plaidoyer contre les Jésuites, cité, 58 & 59.

Atheniens (les) allarmez, 1.

Autriche. Mouvemens séditieux des Jésuites dans cette Province, 40.

B.

Balzac cité, 38.

Battori (Etienne) avoit fondé à Varsovie un Hopital pour les gens de guerre, 97.

Bayle cité, 29, 30, 31, 32, 34, 37, 50, 66.

Bourgogne, (Jean, Duc de) fait assassiner Louis, Duc d'Orléans, 29. Assassiné à son tour, *ibid.*

Bourgoïn, Prieur des Jacobins, loué par le P. Guignard, 32. Eloge qu'il donne à Jacques Clement, *ibid.*

C.

Capucins (les) se soumettent à l'Interdit de Venise, 14. Rétablis dans cet Etat, 15.

Carinthie. (la) Les Protestans chassés de cette Province, 40.

T A B L E

Catholiques (les) bannis d'Angleterre, 50. Et de Suede, 64.

Catholiques politiques. Ce que c'est en Pologne, 12 & 13.

Catholiques veritables. Ce que c'est en Pologne, 12.

Cayer cité, 32.

Celestin III. Pape, confirme l'institution de l'Ordre *Tentonique*, 71.

Châtel (*Tanneguy* du) assassine *Jean*, Duc de Bourgogne, 29.

Châtel (*Jean*). Son attentat sur *Henri IV.* 9. Sentence contre lui, 10. Grands éloges qu'on lui donne dans son apologie, 32.

Chine. (la) Conduite des *Jesuites* dans ce pays, 57.

Cilli (*Alessandro*) cité, 84.

Clement, (Frere *Jâques*) *Jacobin*, assassine *Henri III.* 31. Grands éloges que lui donnent les *Jesuites* *Mariana* & *Guignard*, & le Prieur *Bourgoin*, *ibid.* & 32. Anagramme de son nom, 32.

Colonna, (*Marc Antoine*) Viceroy de Sicile. Bon mot par lequel il fait le portrait des *Jesuites*, 48.

Confédération Publique. Ce que c'est, 91 & *suiv.* Mesures pour la rendre plus authentique, 93.

Conjurations des *Jesuites* contre *Elizabeth*, Reine d'Angleterre, 49 & 50. Et contre *Jâques I.* 64.

Conscientia Jesuit. (*lib. de*) cité, 48.

Constance. (le Concile de) Sa censure contre la question, s'il est permis de tuer les *Tirans*, 30.

Cracovie. Acte de fureur des *Jesuites* en cette ville, 86.

Criton,

DES MATIERES.

Criton, (le P.) *Jesuite*. Ses machinations en *Ecosse* & en *Angleterre*, 50 & 51. Elles sont découvertes par une aventure singuliere, 51.

Cromer, (*Martin*) cité, 91.

D.

D *Emétrius*. Son entreprise en *Moscovie*, 27.

Diogene, roulant son tonneau, 1.

E.

E *Cosse*. Intrigues du P. *Criton* en ce Royaume, 50.

Elizabeth, Reine d'*Angleterre*, chasse les *Jesuites* de ce Royaume, 49.

Espagne. Attachement des *Jesuites* pour cette Couronne, 7.

Espagnols, (les) ennemis de la *France*, 26.

Evangeliques. (les Ministres) Si, en chassant les *Jesuites* de *Pologne*, il faudroit aussi les en bannir, 79.

F.

F *Erdinand*, Archiduc, chasse les *Protestans* de la *Stirie*, 40.

Fouquet la Varenne, (*Guillaume*) cause du rétablissement des *Jesuites* en *France*, 10.

France. (la) Les *Jesuites* chassés de ce Royaume, 9. Ils y sont rétablis, 10. Sa constitution, 26. Comment les *Jesuites* furent rétablis dans ce Royaume, 67. Troubles qu'ils y causent, 68.

François. (les) Leur amour pour la famille Royale, 26.

Frederic III. Empereur. Sa colere inutile contre les *Polonois*, 71.

Fresne-Canaie, (De) Ambassadeur de *France* à *Venise*, pendant l'Interdit de la République, 15.

G 4

G.

T A B L E

G.

G *Abium*. Les principaux de cette ville décapitez par ordre de *Tarquin*, 42 & 43.
Garnet, (le P.) *Jesuite*, puni de mort pour conjuration, 64.

General (le) des *Jesuites*. Sa residence à *Rome*, 6 & 7. Est toujours *Italien* ou *Espagnol*, 7 & 8.

Grande-Bretagne. Conjurations des *Jesuites* dans ce Royaume, qui les en font chasser, 49 & 50.

Gueret, (*Jean*) *Jesuite*, Régent de *Jean Châtel*, 9.

Guignard, (*Jean*) *Jesuite*, pendu, 9. Grands éloges qu'il donne à *Jâques Clement*, & au Prieur *Bourgoin*, 31 & 32.

Guise, (*Henri de Lorraine*, Duc de) aspireroit à la Couronne de *France*, 34.

H.

H *Alicarnasse* (*Denis d'*) cité, 35.

Heiff cité, 40, 41, 71, 73, 74.

Henri III. Roi de *France*. Libelle diffamatoire contre lui, 10. Assassiné, 31. Anagramme de son nom, 32. Cause de la fureur des *Jesuites* contre lui, 34. Son retour de *Pologne* en *France*, 36. Louanges que les *Jesuites* lui donnerent à cette occasion, *ibid.* & 37.

Henri IV. Roi de *France*. Attentat de *Jean Châtel* sur ce Prince, 9. Libelle diffamatoire contre lui, 10. Motifs qu'il eut de rétablir les *Jesuites* en *France*, 67 & 68.

Henri VI. Empereur, confirme l'institution de l'Ordre *Teutonique*, 71.

Henri, Roi de *Jerusalem*, institue l'Ordre *Teutonique*, 71.

Herétiques. Ce que c'est dans l'esprit des *Jesuites*, 33.

Hist.

DES MATIERES.

Hist. des troubles de Hongrie citée, 51.

Homere cité, 35.

Hongrie. (la) Intrigues séditieuses des Jésuites en ce Royaume, 39. Ils en sont bannis, 51.

Houffaye (Amelot de la) cité, 13, 14, 15, 16.

I.

J*Acques I. Roi d'Angleterre, bannit les Jésuites de ce Royaume, 50. Conspiration des poudres contre lui, 64.*

Jésuites, (les) cause des maux de la Pologne, 4. Leur Politique & leur Discipline, 5. Base de leur Gouvernement, 7. Leur attachement pour la Cour d'Espagne, ibid. Part qu'ils eurent dans la Ligue en France, 9. Chassés de ce Royaume, ibid. Sentence de leur bannissement, 10. Rétablis en France, ibid. Leur faction comparée à une épée, ibid. Fin qu'ils se proposent, 11. Obstacle que cette fin rencontre en Pologne, ibid. Leur pouvoir exorbitant, 12. Leur demelé avec les Jansenistes, ibid. Ennemis de la liberté, 13. Leur avarice à Venise, ibid. Prennent le parti du Pape dans l'Interdit de cette ville, 15. Bannis de la République. ibid. Raisons de ce bannissement, ibid. & 16. Ils sont rétablis, 15. Conduite qu'ils tiennent pour arriver à leur but, 17. S'insinuent à la Cour, ibid. & suiv. Comment ils s'en justifient, 19 & 20. Paroles d'un de leurs Peres sur leur crédit en Pologne, 21. Bâtissent des maisons dans les villes principales, pour se rendre maîtres des bonnes Places, ibid. & 22. Comparent leur Société, à la vis d'Archimede, 22. Se rendent Maîtres de la Jeunesse, 23. But de leurs Prédications, & de leurs Confessions,

T A B L E

ibid. Richesses qu'ils aquierent, *ibid.* & 24.
 Leurs Tresors & leurs Chartres en Pologne,
 24. Exemples des mauvaises suites de leur
 pouvoir, 25 & *suiv.* Dans la France en parti-
 culier, 26. Ennemis des Rois, 27. Leur
 entreprise en Moscovie, en faveur de *Demé-
 trius*, *ibid.* Propositions scandaleuses qu'ils
 soutiennent en France, 30 & 31. Font passer
 les Rois pour Tirans, quand ils veulent, 32.
 Leur haine pour les *Venitiens*, 33. Cause de
 leur acharnement contre *Henry III.* 34. Vou-
 loient mettre le Duc de *Guise* sur le trône de
 France, *ibid.* S'ils font d'accord avec le Roi
 de Pologne, 36. Eloges qu'ils donnerent à
Henri III. lors qu'il revint de Pologne en
 France, *ibid.* & 37. Haine qu'ils con-
 çoivent contre lui, 37. Ennemis des Loix,
 & propres à les renverser, 38. Exemples de
 ce qu'ils ont fait en divers lieux, *ibid.* Attein-
 te qu'ils donnerent à la loi *Salique*, 39. Leurs
 actions séditioneuses en Hongrie, *ibid.* Dans l'*Au-
 triche*, dans la *Stirie* & dans la *Carinthie*, 40.
 Ce qu'ils font en Pologne, 41. & *suiv.* Refu-
 tation de ce qu'on dit en leur faveur, 45.
 On dit faussement que la Religion dépend de
 leur conservation, 46. Passage d'un Sermon
 d'un de leurs Peres sur le bon marché qu'ils
 font du Paradis, 47. La Religion ne leur
 sert que de prétexte, *ibid.* & 48. Ils nuisent
 beaucoup au progrès du *Catholicisme*, 48.
 Leurs conspirations en Angleterre, pour lesquelles
 ils sont chassés de ce Royaume, 49 & 50. Leurs
 pratiques séditioneuses en *Ecosse*, 50 & 51.
 Bannis de Hongrie & de *Transilvanie*, 51.
 Leur tyrannie dans ces pays, 52. Preuve
 qu'ils nuisent à la Religion, tirée de leur
 con-

DES MATIERES.

conduite en *Pologne*, 52. Ils sont incapables de servir la Religion, 53. On le prouve par leur maniere de prêcher, *ibid.* Par leur méthode de confesser, 54. Par leur conduite, 55. Et par leurs Ecrits, 56. Ils se vantent ridiculement de leurs conversions, 57. Leur conduite à la *Chine*, *ibid.* Dans les *Indes* & dans le *Perou*, 58 & 59. S'ils sont des Maîtres excellens, 59. Cette question refutée, 60. S'ils sont propres aux affaires, 61 & 62. On montre la fausseté de ce Discours, 63. Leurs pratiques séditieuses en *Suede*, *ibid.* & 64. Et en *Livonie*, 64. Part qu'ils eurent à la Conjuraton des poudres en *Angleterre*, *ibid.* Leur attachement à la Cour de *Rome*, 65. Accusez de perfidie, 66. Si on les peut chasser de *Pologne* sans danger, *ibid.* & 67. Comment ils furent rétablis en *France*, 67. Troubles qu'ils y causent, 68. Si on troubleroit la *Pologne* en les chassant, *ibid.* & 69. Si par là on irriteroit le Pape, 69. Qu'il n'y a point de danger à les chasser de *Pologne*, 70. Exemple à ce sujet, 71. Parallele entre eux & les Chevaliers de l'Ordre *Teutonique*, 72. S'il faudroit les entendre, avant que de les bannir, 77. Impossibilité & ridicule de cette proposition, *ibid.* Si par là on desobligeroit bien des gens, 78. On conclut qu'il les faut bannir, 81. Trois sortes de conseils foibles par rapport à leur bannissement, 82. & *suiv.* Refutation de ceux qui voudroient bannir les seuls coupables, 84. Leur méthode de diriger, 85. Exemple tiré de la Tragédie de *Thorn*, *ibid.* Action furieuse qu'ils commettent à *Posnanie* & à *Cracovie*, 86. Réponse à ceux qui se bornent à les chasser de la Cour, 87. Et aux autres

T A B L E

tres qui veulent qu'on les lie par des loix séveres, 88. Leurs attentats contre la *Confédération Publique*, 93. Décret d'un de leurs Supérieurs contre eux, 94. Il faut leur fermer le retour en *Pologne*, *ibid.* Moyen d'y réussir, 95. Leur crédit à la Cour de *France*, lors qu'ils y furent rappelés, *ibid.* Décret qu'il faudroit faire après leur bannissement, 98. Leurs Libelles en *Pologne*, *ibid.* & 99. Voy. aussi *Jesuitisme & Société.*

Jesuitisme. (le) Son Gouvernement, 8. Voy. aussi *Jesuites & Société.*

Imago primi seculi, &c. (l') citée, 6 & 22.

Indes. (les) Conduite des *Jesuites* en ces pays, 58.

Italie. (l') Attachement des *Jesuites* pour ce pays, 7 & 8.

L.

L *Aboureur* (le) cité, 29.

Larrey (M. de) cité, 51.

Ligue (la) en *France*, fomentée par les *Jesuites*, 9. Son histoire, 25. & *suiv.*

Livonie. (la) Ravages de cette Province, 64.

Loyola. (*Ignace de*) Abrégé de sa vie, 66. Fonde la *Société des Jesuites*, *ibid.*

M.

M *Aimbourg* (le P.) cité, 30 & 32.

Mariana. (le *Jesuite*) Son admiration pour *Jâques Clement*, 31. Un de ses Livres brûlé à *Paris*, *ibid.*

Matthias, Roi de *Hongrie.* Son differend avec son frere *Rodolphe II.* 39 & 40.

Metteren cité, 64 & 86.

Mezerai cité, 10, 29, 31, 34, 36, 95.

Mniszek, (*George*) Vaivode de *Sendomir*, soutient l'entreprise de *Demétrius* en *Moscovie*, 27. Mont-

DES MATIERES.

Montpensier. (la Duchesse de) Son discours séditieux au sujet de *Henri III.* 34.

Morale Prat. des Jesuites, citée, 47.

Moreri cité, 42.

Moscovie, (la) attaquée par *Demétrius*, à l'instigation des *Jesuites*, 27. Sa guerre avec la *Pologne* à cette occasion, *ibid.* Remarques sur cette entreprise, 59.

O.

O*Ldorne*, (le P.) *Jesuite*, puni de mort pour conspiration, 64.

Olmutz. (l'Evêque d') Libelle scandaleux qu'il fait supprimer, 55.

Oquetonville, (*Raoul d'*) assassine *Louis*, Duc d'*Orléans*, 29.

Ordinaires. (les) Leur attachement aux *Jesuites* en *Pologne*, 90.

Orléans, (*Louis Duc d'*) assassiné par ordre de *Jean*, Duc de *Bourgogne*, 29.

P.

P*adoue.* Vive repartie du *Podesta* au Grand *Vicaire* de cette ville, au sujet de l'*Interdit* de *Venise*, 14.

Paix de Religion, 41.

Palafox de Mendoza. (*Jean de*) Sa Lettre sur la conduite des *Jesuites* dans la *Chine*, 57.

Palladium. (le) Ce que c'étoit, 35.

Pape. (le) La question, *s'il peut absoudre les François du serment de fidélité*, agitée en *France*, 28. Si on l'irriteroit en chassant les *Jesuites* de *Pologne*, 69. Apellé le *Saturne* de l'*Europe*, & pourquoi, *ibid.*

Parlement de Paris. (le) Sa sentence contre *Jean Châtel* & les *Jesuites*, 10.

Pasquier cité, 29.

Paul

T A B L E

Paul III. Pape, confirme la fondation des *Jesuites*, 66.

Paul V. Pape. Son demelé avec la République de *Venise*, qu'il met en interdit, 13 & *suiv.*

Peron. (le) Conduite des *Jesuites* dans ce pays, 58 & 59.

Petit, (*Jean*) condamné par le Concile de *Constance*, 30.

Piramide, (la) qu'on avoit élevée pour l'attentat de *Jean Châtel*, demolie, 95.

Podesta. (le) Sa vigoureuse réponse au Grand Vicaire de *Padoue*, à l'occasion de l'Interdit de *Venise*, 14.

Pologne. (la) Les *Jesuites* cause des maux de ce Royaume, 4. Sa guerre avec la *Moscovie* au sujet de *Demétrius*, 27. Les Nobles de ce Royaume distinguez en trois especes par les *Jesuites*, 44. S'il y auroit du danger à en chasser les *Jesuites*, 66 & 67. Si on troubleroit par là cet Etat, 68 & 69. Réfutation de cette difficulté, 70. Troublée par les Chevaliers de l'Ordre *Teutonique*, 71. Il est honteux & ridicule au Clergé de ce Royaume de craindre si fort le Pape, 75 & 76. S'il faudroit ouir les *Jesuites*, avant que de les bannir, 77. Si on desobligeroit bien des gens par là, 78. S'il faudroit aussi en bannir les Ministres *Evangeliques*, 79. Réfutation de cete proposition, 80. On conclut qu'il faut bannir les *Jesuites*, 81. Trois Conseils foibles par raport à leur exclusion, 82. & *suiv.* Réfutation de ceux qui ne voudroient chasser que les coupables, 84. On répond à ceux qui se bornent à les bannir de la Cour, 87. Et aux autres qui veulent qu'on les lie par des loix séveres, 88. Quelle est la force des Loix qu'on y a faites au sujet de la Religion, 92. Qu'il faut fermer le retour des *Jesuites* en ce Royaume, 94. Moyen d'y réussir, 95. Décret qu'il faudroit faire après leur bannissement, 98. Comment on y rétablirait ensuite une parfaite tranquillité, 99.

Polonois. (les) Leur indolence à l'égard des entreprisés

DES MATIERES.

treprises des *Jesuites*, 22. En quelle occasion, & comment ils se confédèrent, 91.

Posnanie. Action furieuse des *Jesuites* en cette ville, 86.

Protestans, (les) chaffez de la *Stirie*, & de la *Carinthie*, 40.

Prusse Ducale, (la) devenue Fief de la *Pologne*, 73.

Puffendorf cité, 14, 15, 27, 64, 97.

R.

R *Apin* (M. de) cité, 50, 51, 64.

Rebecii (*Zachei*) *Epistola*, citée, 62.

Richelieu. (le Cardinal de) Bon mot de *Balzac* sur son fujet, 38.

Rodolphe II. Empereur. Son demelé avec son frere *Matthias*, 39 & 40.

Rokosz. Ce que c'est, 83 & 84.

Rome, Residence du General des *Jesuites*, 6 & 7. Sa haine pour la liberté des peuples du Nord, 11. Ses soins pour les *Jesuites*, 18. Leur attachement à cette Cour, 65. Prête à excommunier la *Pologne*, 71. Son chagrin pour la perte de la *Prusse*, 74. Son demelé avec *Jâques Uchanski*, Archevêque de *Gnesne*, 74 & 75.

Russie. Voy. *Moscovie*.

S.

S *Alique*. (Loi) Ce que c'est, 35. Violée à l'instigation des *Jesuites*, 39.

Sarga, (le P.) *Jesuite*. Passage séditieux d'un de ses Sermons, 41 & 42.

Saturne, Dieu du *Paganisme*. Comparaison entre lui & le Pape, 69.

Saturne, Planette. Comparaison entre elle & le Pape, 69.

Septentrionaux. (les Royaumes) Leur liberté, odieuse à la Cour de *Rome*, 11.

Sigismond I. Roi de *Pologne*. Son éloge, 73.

Sigismond III. Roi de *Pologne* & de *Suede*. Son zele indiscret pour la Religion *Romaine*, 63. Déposé en *Suede* pour cela, 64.

Société. (la) Son éloge, 6. Distingue les Nobles de *Pologne* en trois Classes, 44. Voy. aussi *Jesuites* & *Jesuitisme*.

Sorbonne. (la) Sa censure contre la question, s'il est permis de tuer les *Tirans*, 28 & 29. Spe-

TABLE DES MATIERES.

Speculum Jesuiticum cité, 40.
Stirie. (la) Les Protestans chassés de cette Province, à l'instigation des *Jesuites*, 40.
Suede. Les Catholiques chassés de ce Royaume, 64.

T.

T *Arquin le superbe*, indique à son fils le châtiement des *Gabiens*, en coupant des têtes de pavots, 42 & 43.

Tarquinius. (*Sextus*) Sa fourberie & sa cruauté envers les *Gabiens*, 42 & 43.

Tentonique. (l'Ordre) Quand & pourquoi institué, 71. Approuvé & confirmé par le Pape & par l'Empereur, *ibid.* Sa conformité avec la Société des *Jesuites*, 72.

Théatins, (les) se soumettent à l'Interdit de *Venise*, 14. Rétablis dans cet Etat, 15.

Thorn. Conséquences funestes de l'exécution faite en cette ville, 52.

Thorn affligée. Ce Livre cité, 85 & 93.

Thou (De) cité, 13, 15, 16, 27, 40, 42, 64.

Tirans. La question, s'il est permis de les tuer, agitée & condamnée en *Sorbonne*, 28 & 29. Et par le Concile de *Constance*, 30.

Tite-Live cité, 43.

Transilvanie. (la) Les *Jesuites* bannis de cette Province, 51.

Trente. (le Concile de) Bonté de ses maximes de Réformation, 49.

Troye. Cause de la prise de cette ville, 35.

Troïens. (les) Leur chimère au sujet du *Palladium*, 35.

V.

U *Chanski*, (*Jâques*) Archevêque de *Gnesne*. Sa fermeté contre le Pape, qui le menaçoit de l'excommunication, 74 & 75.

Venise. (la République de) Son Interdit, 13 *es suiv.* Les *Jesuites* chassés de cet Etat, 15. Ils y sont rétablis, *ibid.* Sa fermeté contre le Pape, 76.

Venitiens. (les) Leur fermeté dans leur démêlé avec *Paul V.* 13 & 14. Déchirez par les *Jesuites*, 33. Leur zèle pour la Religion Catholique, 35.

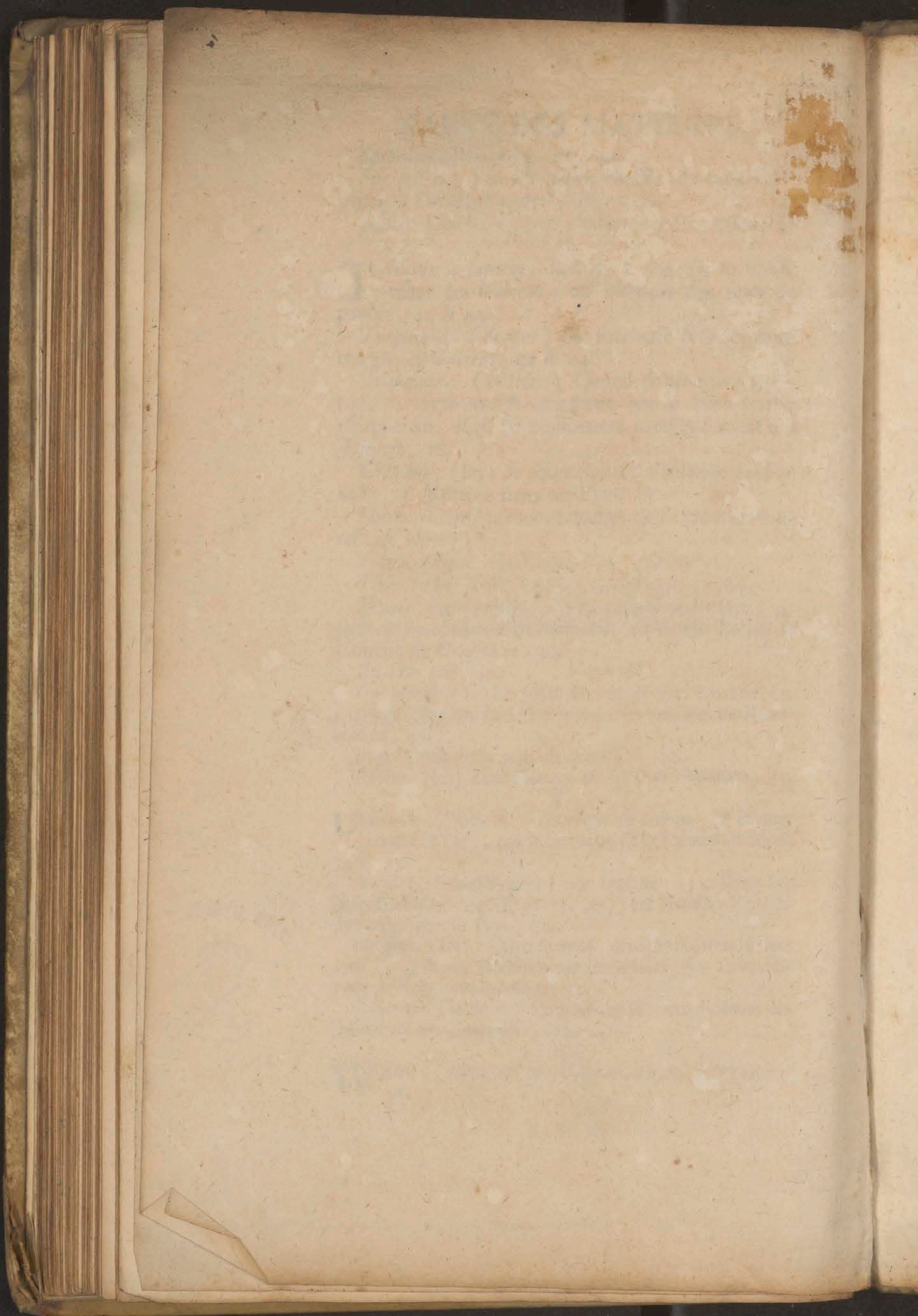
Unigenitus. (la Bulle) Mauvais remède aux divisions des *Jesuites* & des *Jansenistes*, 12.

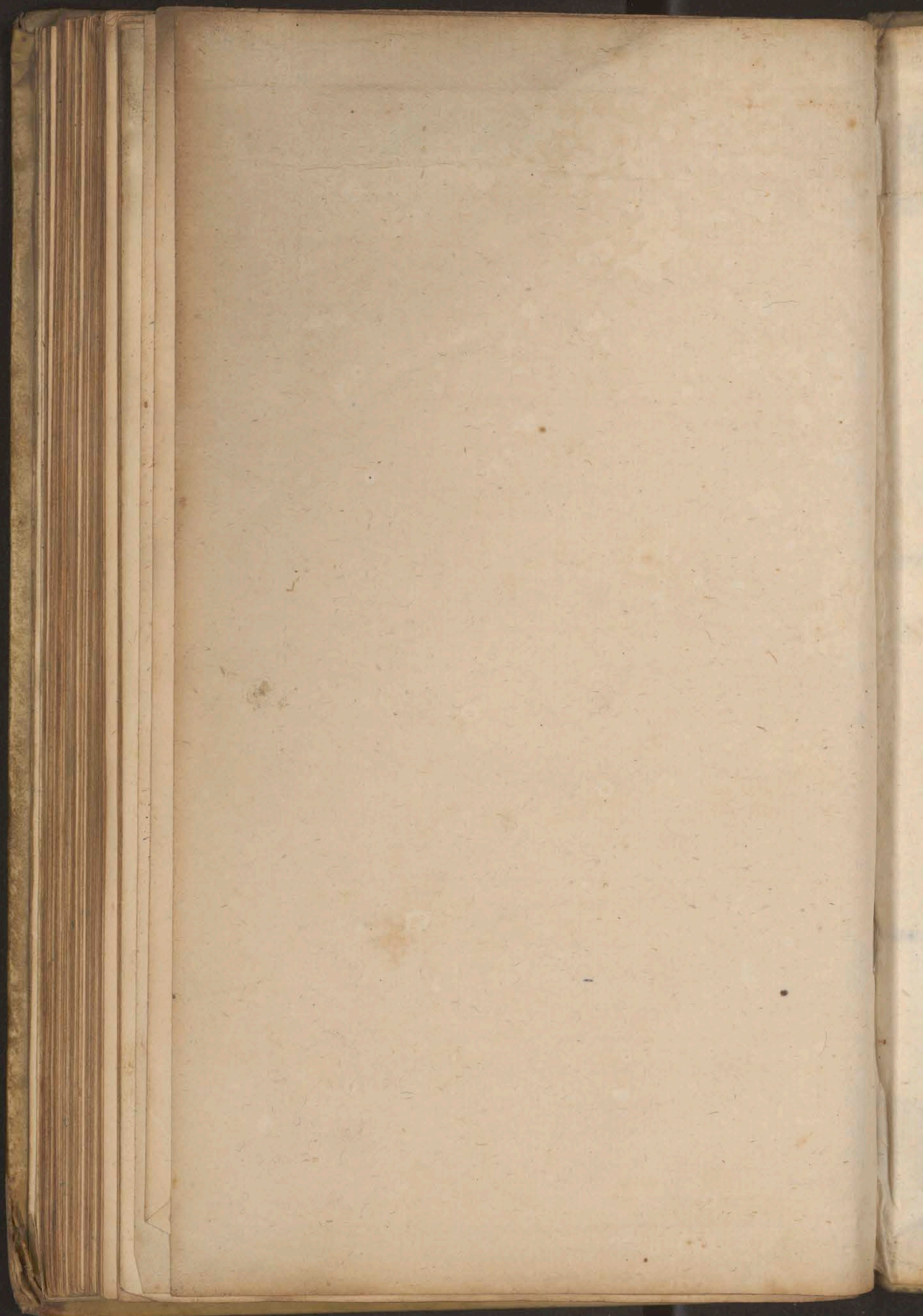
W.

W *Aad*, découvre un Complot contre l'Angleterre, 51.

F I N.







11-15

Biblioteka Jagiellońska



stdr0026436

